



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de TransCanada Corporation

qui se tiendra le 29 avril 2011

et Circulaire d'information de la direction

datée du 14 février 2011



TABLE DES MATIÈRES

LETTRE AUX ACTIONNAIRES.....	2
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE.....	4
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE.....	5
Questions soumises au vote	5
Vote par procuration	6
QUESTIONS À DÉBATTRE À L'ASSEMBLÉE	10
États financiers	10
Élection des administrateurs	10
Nomination des vérificateurs	11
Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants.....	11
Propositions des actionnaires.....	11
CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS.....	13
Candidats siégeant ensemble à d'autres conseils d'administration	21
Présence globale aux réunions	21
Durée du mandat des administrateurs	21
Formation des administrateurs en 2010.....	22
Compétences des administrateurs et planification de la relève.....	22
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS	24
Réttribution et jetons de présence des administrateurs	24
Lignes directrices relatives au nombre minimal d'actions devant être détenues en propriété.....	25
Régime d'unités d'actions pour les administrateurs non salariés.....	25
Rémunération de 2010.....	26
Tableau de la rémunération des administrateurs	27
Investissement à risque et variations annuelles	28
COMITÉS DU CONSEIL ET LEURS CHARTES.....	30
Participation du président du conseil aux comités	30
Comité de vérification	30
Comité de la gouvernance	31
Comité santé, sécurité et environnement.....	32
Comité des ressources humaines.....	32
DISCUSSION ET ANALYSE PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION	33
Introduction.....	34

Modification du programme de rémunération des hauts dirigeants	34
Sommaire pour 2010	35
Philosophie en matière de rémunération	37
Éléments de la rémunération	39
Processus décisionnel à l'égard de la rémunération.....	45
Décisions de rémunération prises en 2011	50
Graphique de rendement	65
TABLEAUX DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS	66
Tableau sommaire de la rémunération.....	66
Attributions aux termes d'un régime incitatif – attributions à base d'options et à base d'actions en cours	69
Attributions aux termes d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice.....	71
Renseignements sur les régimes de rémunération à base de titres de participation.....	74
Prestations de pension et de retraite	77
Avantages en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	81
AUTRES RENSEIGNEMENTS	87
Prêts aux administrateurs et aux hauts dirigeants.....	87
Assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants.....	87
Renseignements supplémentaires	87
Communication avec le conseil d'administration	87
Approbation des administrateurs	88
ANNEXE A	89
Résolution relative au vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants.....	89
ANNEXE B.....	90
Information concernant les pratiques en matière de gouvernance	90
ANNEXE C	97
Charte du conseil d'administration.....	97

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

Le 14 février 2011

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité à assister à l'assemblée annuelle des porteurs d'actions ordinaires de TransCanada Corporation (la « Société ») qui aura lieu dans les salles Palomino A à E du BMO Centre, situé à l'angle de 13th Avenue et de Third Street S.E., Calgary (Alberta) le 29 avril 2011 à 10 h (heure avancée des Rocheuses).

La circulaire d'information de la direction comprend une description détaillée des questions à traiter à l'assemblée annuelle régulière sur lesquelles vous serez prié de voter. Veuillez étudier attentivement les présents documents. Veuillez prendre connaissance de l'avis donné ci-dessous à l'égard du rapport annuel 2010. Le texte intégral du rapport annuel 2010 est affiché sur le site Web de la Société à l'adresse suivante : www.transcanada.com.

La Société accorde de l'importance à la participation de ses actionnaires. Veuillez remplir le formulaire de procuration ci-joint et le retourner conformément aux instructions qui y sont indiquées, ce qui vous permettra d'être représenté à l'assemblée. Veuillez prendre note que si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée, nous la diffuserons en direct sur notre site Web, à l'adresse www.transcanada.com. Un enregistrement de l'assemblée sera disponible sur le site Web après l'assemblée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président et chef de la direction,



Russell K. Girling

AVIS

En mars 2010, nous avons demandé à tous les actionnaires inscrits de nous indiquer par écrit s'ils ne souhaitaient pas recevoir le rapport annuel 2010 et avons demandé à tous les actionnaires véritables de nous indiquer par écrit s'ils souhaitaient recevoir le rapport annuel 2010 lorsqu'il serait disponible en mars 2011. Si vous êtes un actionnaire inscrit qui a indiqué ne pas souhaiter recevoir le rapport annuel ou si vous êtes un actionnaire véritable qui n'a pas répondu à la demande, vous ne recevrez pas le rapport annuel. De plus, si vous avez acheté des actions ordinaires de TransCanada par l'entremise d'un courtier depuis le 25 février 2010, il est possible que vous ne receviez pas le rapport annuel 2010.

Le rapport annuel 2010 est affiché sur notre site Web à l'adresse www.transcanada.com ainsi que sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Toute personne qui souhaite recevoir une copie papier du rapport annuel 2010 peut en obtenir une gratuitement en s'adressant à l'agent des transferts de TransCanada, Société de fiducie Computershare du Canada.

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 9th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 2Y1

Téléphone :
1 800 340-5024 (sans frais en Amérique du Nord)
514 982-7959 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Courriel :
transcanada@computershare.com

[PAGE LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT EN BLANC]

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle (l'« assemblée ») des porteurs d'actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de TransCanada Corporation (« TransCanada ») aura lieu dans les salles Palomino A à E du BMO Centre, situé à l'angle de 13th Avenue et de Third Street S.E., Calgary (Alberta) le 29 avril 2011 à 10 h (heure avancée des Rocheuses).

Les porteurs d'actions ordinaires sont invités à assister à l'assemblée pour traiter des affaires suivantes :

- 1) recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et le rapport des vérificateurs y afférent;
- 2) élire les administrateurs;
- 3) nommer les vérificateurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
- 4) accepter, à titre consultatif, l'approche de TransCanada Corporation à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants, comme il est décrit dans la circulaire d'information de la direction ci-jointe;
- 5) traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de l'assemblée.

Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 1^{er} mars 2011 auront le droit de voter à l'assemblée.

Les actionnaires sont priés de remplir, de dater et de signer le formulaire de procuration ci-joint qui doit servir à l'assemblée et de le retourner (dans l'enveloppe fournie à cette fin). Ces procurations doivent parvenir avant 16 h 30 (heure avancée de l'Est), le mardi 26 avril 2011, à l'agent des transferts de TransCanada, Société de fiducie Computershare du Canada, Services de transfert de titres, 100 University Avenue, 9th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1. Les actionnaires peuvent aussi exercer leurs droits de vote par téléphone ou par Internet en suivant les instructions indiquées sur le formulaire de procuration. Si vous choisissez de voter par téléphone ou par Internet, votre droit de vote doit également être exercé avant 16 h 30 (heure avancée de l'Est), le mardi 26 avril 2011.

Par ordre du conseil d'administration,



Donald J. DeGrandis

Vice-président et secrétaire de la Société
Calgary (Alberta)
Le 14 février 2011

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE

La présente circulaire d'information de la direction (la « circulaire d'information ») est fournie dans le cadre de la sollicitation, par la direction de TransCanada Corporation (« TransCanada » ou la « Société »), de procurations devant servir à l'assemblée annuelle (l'« assemblée ») des porteurs d'actions ordinaires de la Société qui aura lieu à Calgary (Alberta) le 29 avril 2011, et à toute reprise de l'assemblée, aux fins énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle joint aux présentes (l'« avis de convocation »).

L'envoi par la poste de la présente circulaire d'information et du formulaire de procuration commencera le 16 mars 2011. TransCanada assumera les frais de la sollicitation des procurations. La sollicitation de la plupart des procurations sera effectuée par la poste seulement, mais il est possible que des employés de TransCanada s'adressent à certains actionnaires.

TransCanada fournira les documents relatifs aux procurations aux courtiers, dépositaires, prête-noms et fiduciaires, et demandera que ces documents soient transmis sans délai aux propriétaires véritables des actions ordinaires immatriculées aux noms desdits courtiers, dépositaires, prête-noms et fiduciaires.

Sauf indication contraire, les informations figurant dans la présente circulaire d'information sont données en date du 14 février 2011 et tous les montants en dollars sont libellés en dollars canadiens.

Pour les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne, TransCanada a pris des arrangements pour diffuser l'assemblée en direct sur le Web, en français et en anglais. Les actionnaires trouveront sur le site Web de TransCanada, à l'adresse www.transcanada.com, les détails de la diffusion de l'assemblée sur le Web. Ces modalités seront aussi indiquées dans un communiqué de presse avant l'assemblée.

Le principal établissement et les bureaux de la direction de TransCanada sont situés au 450 First Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1.

QUESTIONS SOUMISES AU VOTE

À l'assemblée, les actionnaires se prononceront sur les questions suivantes : l'élection des administrateurs; la nomination des vérificateurs et, à titre consultatif, l'approbation de l'approche de TransCanada à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants.

Date de référence pour l'avis de convocation et dispositions relatives à l'exercice des droits de vote

Le conseil d'administration de TransCanada (le « conseil » ou le « conseil d'administration ») a fixé au 1^{er} mars 2011 la date de référence pour déterminer les actionnaires ayant le droit de recevoir l'avis de convocation. TransCanada dressera, au plus tard dix jours après la date de référence, une liste alphabétique des actionnaires inscrits habiles à exercer, à la date de référence, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires qu'ils détiennent, indiquant le nombre d'actions dont ils disposent. Chaque personne dont le nom figure sur la liste des actionnaires a droit à une voix pour chaque action détenue. La liste peut être examinée pendant les heures normales d'ouverture au bureau de Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare ») situé au 530 - Eighth Avenue S.W., Suite 600, Calgary (Alberta) T2P 3S8 et pourra aussi être examinée à l'assemblée.

Actions comportant droit de vote et principaux actionnaires

Au 14 février 2011, on compte 699 218 371 actions ordinaires de TransCanada en circulation. Chaque action ordinaire comporte une voix à l'égard de toute question qui peut être dûment soumise à l'assemblée. L'approbation à la majorité simple des voix (50 % plus une voix) est requise pour toutes les questions indiquées dans l'avis de convocation. En plus des actions ordinaires en circulation de

TransCanada, au 14 février 2011, 22 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série 1, 14 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série 3 et 14 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série 5 de TransCanada sont en circulation. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, série 1, série 3 et série 5 n'ont pas le droit de voter à l'assemblée.

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de TransCanada, aucune personne physique ou morale n'est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions ordinaires en circulation ni n'exerce le contrôle sur de telles actions.

Confidentialité des votes

Les votes exercés par procuration sont dépouillés et compilés par Computershare, l'agent des transferts de TransCanada, de manière à préserver la confidentialité des votes des actionnaires, sauf : a) si cela s'avère nécessaire pour se conformer aux exigences d'ordre juridique applicables; b) dans le cas d'une course aux procurations; c) dans le cas où l'actionnaire a formulé un commentaire écrit sur le formulaire de procuration.

VOTE PAR PROCURATION

Propriétaires inscrits

Les actionnaires inscrits peuvent exercer leurs droits de vote en personne à l'assemblée ou conférer à une autre personne le pouvoir d'exercer leurs droits de vote à l'assemblée pour leur compte en nommant un fondé de pouvoir. Veuillez voter, signer, dater et retourner le formulaire à Computershare dans l'enveloppe fournie à cette fin, de sorte qu'il lui parvienne au plus tard à 16 h 30 (heure avancée de l'Est) le mardi 26 avril 2011. Vous pouvez également exercer vos droits de vote par téléphone ou par Internet en suivant les instructions indiquées sur le formulaire. Si vous choisissez d'exercer vos droits de vote par téléphone ou par Internet, vous devez le faire au plus tard à 16 h 30 (heure avancée de l'Est) le mardi 26 avril 2011. Si vous exercez votre droit de vote par procuration, par téléphone ou par Internet, vous pouvez quand même assister à l'assemblée, mais vous ne pourrez pas voter de nouveau.

Propriétaires véritables

Les renseignements figurant dans la présente rubrique revêtent un caractère important pour de nombreux actionnaires qui ne détiennent pas leurs actions ordinaires à leur propre nom. Seules les procurations déposées par des actionnaires dont le nom figure dans les registres de TransCanada à titre de porteurs inscrits d'actions ordinaires peuvent être reconnues et exercées à l'assemblée. Si des actions ordinaires figurent dans le relevé de compte que vous a remis votre courtier, alors, dans la plupart des cas, elles ne seront pas immatriculées à votre nom dans les registres de TransCanada. Ces actions ordinaires seront probablement immatriculées au nom de votre courtier ou de son mandataire. Au Canada, la majorité de ces actions sont immatriculées au nom de CDS & Co., soit Services de dépôt et de compensation CDS inc., laquelle agit à titre de prête-nom pour plusieurs sociétés de courtage canadiennes. Les droits de vote rattachés aux actions ordinaires que détient votre courtier ou son prête-nom peuvent uniquement être exercés selon vos instructions. Sans instructions précises, il est interdit à votre courtier, à son mandataire ou à son prête-nom d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires.

Par conséquent, les actionnaires véritables devraient s'assurer que les instructions concernant les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires sont communiquées à la personne concernée.

La politique de réglementation applicable oblige votre courtier à chercher à obtenir des instructions de votre part concernant le vote avant la tenue d'une assemblée des actionnaires. Chaque courtier établit ses procédures d'envoi et de retour, que vous devriez suivre attentivement pour vous assurer que les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires sont exercés à l'assemblée. Souvent, le formulaire de procuration que vous remet votre courtier est identique à celui qui est fourni aux actionnaires inscrits. Toutefois, son but se limite à informer l'actionnaire inscrit sur la façon dont il doit exercer les droits de vote pour votre compte. La majorité des courtiers délèguent maintenant la responsabilité d'obtenir les

instructions auprès des clients à Solutions financières Broadridge, Inc. (« Broadridge »). Broadridge poste un formulaire d'instructions de vote à la place du formulaire de procuration fourni par TransCanada. Le formulaire d'instructions de vote nommera les mêmes personnes que le formulaire de procuration pour représenter l'actionnaire à l'assemblée. L'actionnaire a le droit de désigner une autre personne (qui n'a pas à être actionnaire de TransCanada) que les personnes désignées dans le formulaire d'instructions de vote, pour le représenter à l'assemblée. Pour exercer ce droit, l'actionnaire devrait insérer le nom du représentant désiré dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire d'instructions de vote. Nous vous prions de remplir et de retourner le formulaire d'instructions de vote à Broadridge par la poste ou par télécopieur. Sinon, vous pouvez composer le numéro de téléphone sans frais de Broadridge ou accéder à son site Web pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. Broadridge compilera alors toutes les instructions reçues et communiquera les instructions appropriées concernant la façon d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires devant être représentées à l'assemblée. **Si vous recevez un formulaire d'instructions de vote de Broadridge, vous ne pouvez l'utiliser comme formulaire de procuration pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires directement à l'assemblée. En effet, le formulaire d'instructions de vote doit être retourné à Broadridge bien avant la tenue de l'assemblée pour que les droits de vote rattachés aux actions ordinaires soient exercés ou pour que soit désigné un autre représentant pour assister à l'assemblée en personne et exercer les droits de vote rattachés à ces actions ordinaires.**

Si vous êtes un actionnaire véritable et que vous souhaitez voter en personne à l'assemblée, vous devez insérer votre propre nom dans l'espace prévu dans le formulaire d'instructions de vote que vous remet votre prête-nom et retourner le formulaire rempli à Broadridge.

Nomination d'un fondé de pouvoir

Le fondé de pouvoir est la personne que vous désignez pour agir en votre nom à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions. **Vous pouvez désigner le fondé de pouvoir de votre choix, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire de TransCanada. Si vous êtes un actionnaire inscrit, il vous suffit d'inscrire le nom de cette personne dans l'espace réservé à cette fin sur le formulaire de procuration. Si vous êtes un porteur véritable, inscrivez le nom de votre fondé de pouvoir sur le formulaire d'instructions de vote. Vous devriez vous assurer que cette personne assiste à l'assemblée et sait qu'elle a été désignée pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Si vous n'inscrivez aucun nom dans l'espace réservé à cette fin, les personnes désignées sur le formulaire, à savoir S. Barry Jackson, Russell K. Girling ou Donald J. DeGrandis, tous des administrateurs ou des dirigeants de TransCanada, seront désignés fondés de pouvoir pour vous représenter.**

Le fondé de pouvoir que vous avez désigné est autorisé à exercer les droits de vote et à agir pour vous à l'assemblée, y compris à la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Vous pouvez indiquer sur le formulaire la façon dont vous voulez que votre fondé de pouvoir exerce les droits de vote rattachés à vos actions. Vous pouvez soit voter POUR la nomination du vérificateur et de chaque candidat au poste d'administrateur, soit vous ABSTENIR de voter sur cette question. Vous pouvez également voter POUR l'acceptation de l'approche de TransCanada à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants ou CONTRE celle-ci. Vous pouvez également laisser votre fondé de pouvoir décider pour vous.

Tous les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par des formulaires de procuration dûment signés et déposés seront exercés ou feront l'objet d'une abstention de vote à l'égard des questions indiquées dans l'avis de convocation, conformément aux instructions que les actionnaires ont précisées sur les formulaires de procuration ou les formulaires d'instructions de vote.

Discrétion du fondé de pouvoir en matière de vote

Si vous donnez des instructions quant à la façon dont les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés, votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de vote rattachés à vos actions conformément à vos instructions. Si votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote ne précise pas la façon dont les droits de vote doivent être exercés à l'égard d'une question particulière, votre fondé de pouvoir peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions comme bon lui semble. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée et n'y vote pas en personne, les droits de vote rattachés à vos actions ne seront pas exercés.

Si vous avez nommé une personne désignée par TransCanada pour agir et voter en votre nom comme il est prévu dans le formulaire de procuration ci-joint et que vous n'avez pas donné d'instructions concernant une question indiquée dans l'avis de convocation, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par cette procuration seront exercés comme suit :

- (i) **POUR l'élection des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs;**
- (ii) **POUR la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, en tant que vérificateurs et l'autorisation aux administrateurs de fixer leur rémunération;**
- (iii) **POUR l'acceptation de l'approche de TransCanada à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants.**

Votre fondé de pouvoir a également un pouvoir discrétionnaire pour voter à l'égard des modifications qui sont apportées aux questions indiquées dans l'avis de convocation ou des autres questions qui sont dûment soumises à l'assemblée ou à la reprise d'assemblée en cas d'ajournement. Au moment de l'impression de la présente circulaire d'information, la direction n'a connaissance d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée que celles indiquées dans l'avis de convocation.

Révocation de votre procuration

Si vous changez d'idée et souhaitez révoquer votre procuration, vous pouvez le faire en faisant parvenir une déclaration écrite en ce sens signée par vous (ou par votre mandataire dûment autorisé par écrit) au secrétaire de la Société, au siège social de TransCanada, au 450 First Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1, au plus tard à la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable précédant l'assemblée ou la date de la reprise d'assemblée en cas d'ajournement, ou en la remettant au président de l'assemblée le jour de l'assemblée, soit le vendredi 29 avril 2011, ou à toute reprise d'assemblée en cas d'ajournement, ou de toute autre manière autorisée par la loi.

Si vous exercez vos droits de vote par téléphone ou par Internet, vous pouvez révoquer ou modifier votre vote en accédant au système relatif aux procurations (par téléphone ou par Internet) de la même manière que celle que vous avez utilisée pour exercer vos droits de vote et en exerçant un autre droit de vote au plus tard à 16 h 30 (heure avancée de l'Est), le mardi 26 avril 2011. Votre vote le plus récent remplacera tout vote que vous avez exercé antérieurement.

QUESTIONS À DÉBATTRE À L'ASSEMBLÉE

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés vérifiés de TransCanada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et le rapport des vérificateurs y afférent seront présentés à l'assemblée. Ces états financiers consolidés vérifiés font partie intégrante du rapport annuel 2010 de TransCanada. On peut obtenir, sur demande, du secrétaire de TransCanada, des exemplaires du rapport annuel 2010, en français ou en anglais, et des exemplaires seront disponibles à l'assemblée. Le texte intégral du rapport annuel 2010 est affiché sur le site Web de TransCanada à l'adresse suivante : www.transcanada.com.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts constitutifs de TransCanada prévoient que le conseil doit se composer d'au moins 10 administrateurs et d'au plus 20 administrateurs. Le nombre d'administrateurs actuellement en poste est de 13. M. K. L. Hawkins prendra sa retraite le 29 avril 2011.

Le conseil a fixé à 12 le nombre d'administrateurs à élire à l'assemblée. Les candidats à l'élection aux postes d'administrateurs de TransCanada sont :

K. E. Benson	P. Gauthier	J. A. MacNaughton
D. H. Burney	R. K. Girling	D. P. O'Brien
W. K. Dobson	S. B. Jackson	W. T. Stephens
E. L. Draper	P. L. Joskow	D. M. G. Stewart

Les personnes dont la candidature est proposée sont, de l'avis du conseil, compétentes pour agir en tant qu'administrateurs pour la prochaine année. Le conseil a déterminé que tous les candidats, à l'exception de M. Girling, en raison de sa fonction de président et de chef de la direction de TransCanada, sont indépendants au sens des lois, des règlements et des politiques canadiennes et américaines en matière de valeurs mobilières applicables et au sens des règles des bourses pertinentes, et tous les candidats ont établi leur éligibilité et se sont déclarés disposés à assumer des fonctions d'administrateur s'ils sont élus. Tout administrateur, une fois élu, reste en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à la nomination ou l'élection de son remplaçant, si elle intervient avant. Les candidats à un poste d'administrateur seront également administrateurs de TransCanada PipeLines Limited (« TCPL »).

Les personnes désignées dans le formulaire de procuration sont des administrateurs ou des dirigeants de TransCanada et ont l'intention de voter, à l'assemblée, pour l'élection des candidats dont les noms sont indiqués ci-dessus, à moins qu'il ne leur soit expressément enjoint, dans le formulaire de procuration, de s'abstenir de voter.

La rubrique « Candidats à l'élection aux postes d'administrateurs » contient de plus amples renseignements sur chacun des 12 candidats à l'élection à un poste d'administrateur. Cette rubrique précise s'il est ou non indépendant de TransCanada; son âge, son lieu de résidence; tous les postes et fonctions dont il a été titulaire au sein de TransCanada, le cas échéant; ses fonctions principales actuelles; une brève biographie, y compris ses fonctions principales au cours des cinq dernières années; sa formation académique; les comités auxquels il siège ainsi que ses présences aux réunions du conseil et de ses comités; l'année depuis laquelle il est demeuré continuellement administrateur de TransCanada, ou de TCPL avant l'arrangement de 2003 en vertu duquel TCPL est devenue une filiale en propriété exclusive de TransCanada; la liste des autres postes de membre du conseil ou d'un comité occupés au sein d'entités ouvertes et la valeur totale des capitaux propres à risque qu'il détient.

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

Le conseil recommande que le cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, soit nommé à titre de vérificateur de TransCanada pour demeurer en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle et que les administrateurs soient autorisés à fixer sa rémunération. Des représentants de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. seront présents à l'assemblée et auront l'occasion de faire une déclaration s'ils le désirent et de répondre aux questions pertinentes. Le total des honoraires pour services professionnels rendus par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. au groupe de sociétés TransCanada au cours des exercices 2010 et 2009 sont indiqués dans le tableau ci-après :

	2010	2009
	(en millions de dollars)	
Honoraires de vérification ⁽¹⁾	6,5	7,2
Honoraires pour services liés à la vérification ⁽²⁾	0,2	0,2
Honoraires pour services fiscaux ⁽³⁾	1,0	1,1
Tous les autres honoraires ⁽⁴⁾	0,2	0,4
TOTAL	7,9	8,9

- (1) Total des honoraires pour les services rendus à l'égard de la vérification des états financiers annuels consolidés, des dépôts réglementaires ou prévus par la loi ou dans le cadre de missions, de l'examen des états financiers consolidés intermédiaires et de l'information figurant dans les divers prospectus et documents relatifs aux placements.
- (2) Total des honoraires pour les services d'assurance et services connexes qui se rapportent raisonnablement à la vérification ou à l'examen des états financiers consolidés et qui ne sont pas compris dans les honoraires de vérification. Les services compris dans ces honoraires portaient sur la vérification des états financiers de certains régimes de retraite de la Société.
- (3) Total des honoraires visant des services-conseils en matière de planification fiscale et de conformité fiscale, notamment des services-conseils de planification fiscale se rapportant à l'imposition au pays et à l'étranger et des services liés à des questions de conformité fiscale, y compris l'examen des déclarations de revenus et d'autres documents de nature fiscale à produire.
- (4) Total des honoraires pour les produits et services autres que ceux indiqués ailleurs dans le tableau. Ces services portaient principalement sur la prestation de conseils et sur la formation relativement aux Normes internationales d'information financière.

VOTE CONSULTATIF SUR LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Afin que les administrateurs soient suffisamment redevables envers les actionnaires de la Société en ce qui concerne leurs décisions touchant la rémunération des hauts dirigeants, le conseil d'administration a établi qu'il est avantageux de tenir un vote consultatif des actionnaires à cet égard et qu'un tel vote sera de nouveau tenu cette année. Le premier vote a eu lieu à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires en 2010.

À l'assemblée, on demandera aux actionnaires d'étudier et, s'ils le jugent approprié, d'approuver à titre consultatif une résolution (dont le texte figure à l'annexe A de la présente circulaire d'information de la direction) visant à accepter l'approche de TransCanada à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants, comme il est décrit à la rubrique « Discussion et analyse portant sur la rémunération » de la présente circulaire d'information (la « résolution relative au vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants »).

Le conseil d'administration recommande à l'unanimité aux actionnaires de **voter POUR** la résolution relative au vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants.

Comme il s'agit d'un vote consultatif, les résultats du vote ne lieront pas le conseil d'administration. Toutefois, il en tiendra compte au besoin lorsqu'il élaborera des politiques ou procédures ou lorsqu'il prendra des décisions en matière de rémunération à l'avenir. La Société divulguera les résultats du vote consultatif des actionnaires dans le cadre de son rapport sur les résultats de vote pour l'assemblée.

PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES

Aucune proposition des actionnaires n'a été reçue relativement à l'assemblée.

Aux termes des lois canadiennes, les propositions des actionnaires doivent, pour pouvoir être incluses dans la circulaire d'information de la direction pour l'assemblée annuelle de 2012 des porteurs d'actions ordinaires, être reçues par le secrétaire de TransCanada au plus tard à la fermeture des bureaux le 24 décembre 2011.

CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS



Kevin E. Benson

Indépendant

63 ans

DeWinton (Alberta) CANADA⁽¹⁾

Administrateur depuis 2005

M. Benson est administrateur d'entreprises. Auparavant, il a occupé le poste de président et chef de la direction, Laidlaw International, Inc. (transport) de juin 2003 à octobre 2007 et Laidlaw, Inc. de septembre 2002 à juin 2003. M. Benson a auparavant occupé le poste de président et chef de la direction de The Insurance Corporation of British Columbia de décembre 2001 à septembre 2002.

M. Benson est actuellement administrateur de la Calgary Airport Authority. Il est titulaire d'un baccalauréat en comptabilité de l'Université de Witwatersrand (Afrique du Sud) et a été membre de la South African Society of Chartered Accountants.

Valeur de l'investissement à risque⁽²⁾

1 777 410 \$

Membre du conseil ou d'un comité⁽³⁾

Conseil d'administration
Comité de vérification (président)
Comité de la gouvernance

Présences aux réunions au cours de l'exercice 2010

7 sur 8 (88 %)
5 sur 6 (83 %)
2 sur 3 (67 %)

Membre d'autres conseils d'entités ouvertes

Emergency Medical Services Corporation
(Bourse de New York (« NYSE »))

Membre d'autres comités d'entités ouvertes

Vérification; rémunération; gouvernance



Derek H. Burney, O.C.

Indépendant

71 ans

Ottawa (Ontario) CANADA⁽¹⁾

Administrateur depuis 2005

M. Burney est un conseiller stratégique principal d'Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l. (cabinet d'avocats) et a été président du conseil de Canwest Global Communications Corp. jusqu'au 27 octobre 2010⁽⁴⁾. Il a été président du conseil et chef de la direction de CAE Inc. (technologie) d'octobre 1999 à août 2004 et président du conseil et chef de la direction de Bell Canada International Inc. (communications) de 1993 à 1999. M. Burney a été administrateur principal de Shell Canada Limitée (pétrole et gaz) d'avril 2001 à mai 2007. M. Burney a occupé divers postes au sein du Service extérieur canadien, dont celui d'ambassadeur du Canada aux États-Unis de 1989 à 1993. De 1987 à 1989, il a été chef de cabinet du premier ministre et a participé directement à la négociation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En 1992, M. Burney a obtenu le Prix pour services insignes de la fonction publique du Canada. Il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada en 1993. Il est de plus professeur invité et agrégé supérieur de recherche à l'Université Carleton et Senior Research Fellow du Canadian Defence and Foreign Affairs Institute.

M. Burney s'est vu décerner des doctorats honorifiques en droit de l'Université Lakehead, de l'Université Queen's, de l'Université Wilfrid Laurier, de l'Université Carleton et de l'Université de Windsor. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé et d'une maîtrise ès arts de l'Université Queen's.

Valeur de l'investissement à risque⁽²⁾

1 354 090 \$

Membre du conseil ou d'un comité⁽³⁾

Conseil d'administration
Comité de vérification
Comité de la gouvernance

Présences aux réunions au cours de l'exercice 2010

7 sur 8 (88 %)
6 sur 6 (100 %)
3 sur 3 (100 %)

Membre d'autres conseils d'entités ouvertes

Garda World Consulting and Investigation /
Global Risks Group (TSX)⁽⁵⁾

Membre d'autres comités d'entités ouvertes

Conseil consultatif international
(président, non-membre du conseil d'administration)

	Wendy K. Dobson Indépendante	
	69 ans	Uxbridge (Ontario) CANADA ⁽¹⁾ Administratrice depuis 1992
	M^{me} Dobson est professeure à la Rotman School of Management et directrice à l'Institute for International Business (Université de Toronto) depuis 1993. Elle a été vice-présidente du Conseil canadien sur la reddition de comptes jusqu'en février 2010 et a présidé le comité de vérification de 2003 à 2009. Elle a été sous-ministre déléguée (Finances) au sein du gouvernement du Canada de 1987 à 1989. Elle a été présidente de l'Institut C.D. Howe de 1981 à 1987 et est actuellement Research Fellow. Elle est membre des comités consultatifs du Peterson Institute of International Economics et du Canada Institute du Woodrow Wilson International Centre, situés à Washington D.C. Elle est également présidente du Pacific Trade and Development Research Network. M^{me} Dobson est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de la Colombie-Britannique, de deux maîtrises de l'Université Harvard et d'un doctorat en sciences économiques de l'Université Princeton.	
Valeur de l'investissement à risque⁽²⁾	Membre du conseil ou d'un comité⁽³⁾	Présences aux réunions au cours de l'exercice 2010
1 935 834 \$	Conseil d'administration Comité santé, sécurité et environnement Comité des ressources humaines	8 sur 8 (100 %) 3 sur 3 (100 %) 4 sur 4 (100 %)
	Membre d'autres conseils d'entités ouvertes	Membre d'autres comités d'entités ouvertes
	La Banque Toronto-Dominion (TSX, NYSE, Tokyo)	Risques

	E. Linn Draper Indépendant	
	69 ans	Lampasas (Texas) ÉTATS-UNIS ⁽¹⁾ Administrateur depuis 2005
	M. Draper est administrateur d'entreprises. Il a quitté le poste de président du conseil, président et chef de la direction d'American Electric Power Co., Inc., établie à Columbus (Ohio), en 2004, poste qu'il occupait depuis avril 1993. Il a été auparavant président du conseil, président et chef de la direction de Gulf States Utilities Company, de Beaumont (Texas) de 1987 à 1992. M. Draper est titulaire d'un baccalauréat en génie chimique de l'Université Rice et d'un doctorat en sciences nucléaires et en génie de l'Université Cornell.	
Valeur de l'investissement à risque⁽²⁾	Membre du conseil ou d'un comité⁽³⁾	Présences aux réunions au cours de l'exercice 2010
1 320 287 \$	Conseil d'administration Comité santé, sécurité et environnement (président) Comité de vérification	8 sur 8 (100 %) 3 sur 3 (100 %) 6 sur 6 (100 %)
	Membre d'autres conseils d'entités ouvertes	Membre d'autres comités d'entités ouvertes
	Alliance Data Systems Corporation (NYSE)	Rémunération (président)
	Alpha Natural Resources, Inc. (NYSE)	Rémunération (président) Sécurité, santé, environnement et durabilité
	NorthWestern Corporation ⁽⁶⁾ (président du conseil non membre de la direction) (NYSE)	–
	Temple-Inland Inc. (administrateur principal) (NYSE)	Rémunération (président)

	L'hon. Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., c.r.		Indépendante
	67 ans	Québec (Québec) CANADA ⁽¹⁾	Administratrice depuis 2002
	M^{me} Gauthier est associée principale chez Stein Monast S.E.N.C.R.L. (cabinet d'avocats). Outre les postes d'administratrice qu'elle a occupés au sein d'entités ouvertes, M^{me} Gauthier est également administratrice de la Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs et de CARE Canada. Elle œuvre au sein de la profession juridique depuis 1967. Elle est ex-présidente, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, ex-présidente, Fondation de la Maison Michel Sarrazin et ex-administratrice de l'Institut québécois des hautes études internationales (Université Laval). M^{me} Gauthier a été nommée Officier de l'Ordre du Canada en 1991. M^{me} Gauthier est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Collège Jésus-Marie de Sillery, d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval, d'une maîtrise en droit des affaires (propriété intellectuelle) de l'Université Laval et d'un certificat pour un trimestre sur la médiation de la Harvard Law School.		
Valeur de l'investissement à risque⁽²⁾ 1 597 851 \$	Membre du conseil ou d'un comité⁽³⁾	Présences aux réunions au cours de l'exercice 2010	
	Conseil d'administration	8 sur 8 (100 %)	
	Comité santé, sécurité et environnement	3 sur 3 (100 %)	
	Comité des ressources humaines	4 sur 4 (100 %)	
	Membre d'autres conseils d'entités ouvertes	Membre d'autres comités d'entités ouvertes	
	Metro Inc. (TSX)	Gouvernance d'entreprise et mises en candidature; ressources humaines	
	Banque Royale du Canada (TSX, NYSE)	Gouvernance d'entreprise et affaires publiques; ressources humaines	
	Russell K. Girling		Non indépendant⁽⁷⁾
	48 ans	Calgary (Alberta) CANADA ⁽¹⁾	Administrateur depuis 2010
	M. Girling est président et chef de la direction de TransCanada et de TCPL depuis le 1er juillet 2010. Auparavant, il a occupé les postes de chef de l'exploitation à compter du 17 juillet 2009 et de président, Pipelines du 1er juin 2006 au 30 juin 2010. Auparavant, M. Girling a été chef des finances et vice-président directeur, Expansion de l'entreprise de TransCanada jusqu'au 31 mai 2006 et vice-président directeur, Énergie de 1995 jusqu'à sa nomination à titre de chef des finances en 1999. M. Girling a occupé divers postes de direction depuis son arrivée à TransCanada en 1994. Avant d'entrer au service de TransCanada, il a occupé plusieurs postes de marketing et de gestion auprès de Suncor Inc., Northridge Petroleum Marketing et Dome Petroleum. M. Girling est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Calgary.		
Valeur de l'investissement à risque⁽²⁾	Membre du conseil ou d'un comité⁽³⁾	Présences aux réunions au cours de l'exercice 2010⁽⁸⁾	
M. Girling détenait 54 747 actions ordinaires de TransCanada au 31 décembre 2010. Pour obtenir des renseignements sur les titres de TransCanada détenus par M. Girling, voir « Tableaux de rémunération des hauts dirigeants » ci-après.	Conseil d'administration	4 sur 4 (100 %)	
	Membre d'autres conseils d'entités ouvertes	Membre d'autres comités d'entités ouvertes	
	Agrium Inc. (TSX, NYSE)	Vérification Ressources humaines	



S. Barry Jackson

Indépendant

58 ans

Calgary (Alberta) CANADA⁽¹⁾

Administrateur depuis 2002

M. Jackson est administrateur d'entreprises. Il a été administrateur de Cordero Energy de 2005 à 2008. Il a également été administrateur d'ENMAX Corporation de 1999 à 2002 et de Gulf Canada Resources Ltd. de 2000 à 2001. Il a été président du conseil, Resolute Energy Inc. (pétrole et gaz) de 2002 à 2005 et président du conseil, Deer Creek Energy Limited (pétrole et gaz) de 2001 à 2005. M. Jackson a été président et chef de la direction, Crestar Energy Inc. (pétrole et gaz) de 1993 à 2000 et il occupe des postes de haute direction au sein du secteur du pétrole et du gaz depuis 1974. Il a été président du conseil de l'Association canadienne des producteurs pétroliers en 1997.

M. Jackson est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en ingénierie de l'Université de Calgary.

Valeur de l'investissement à risque⁽²⁾

3 886 112 \$

Membre du conseil ou d'un comité⁽³⁾

Présences aux réunions au cours de l'exercice 2010

Conseil d'administration (président)
Comité de la gouvernance⁽⁹⁾
Comité des ressources humaines⁽⁹⁾

8 sur 8 (100 %)
3 sur 3 (100 %)
4 sur 4 (100 %)

Membre d'autres conseils d'entités ouvertes

Membre d'autres comités d'entités ouvertes

Nexen Inc. (TSX, NYSE)

Finances; rémunération et ressources humaines; gouvernance et mises en candidature (président); réserves

WestJet Airlines Ltd. (TSX)

Rémunération



Paul L. Joskow

Indépendant

63 ans

New York (New York) ÉTATS-UNIS⁽¹⁾

Administrateur depuis 2004

M. Joskow est économiste et président de la fondation Alfred P. Sloan. Il est professeur d'économie émérite du Massachusetts Institute of Technology (« MIT »), où il enseigne depuis 1972. M. Joskow a été chef de la faculté des sciences économiques du MIT de 1994 à 1998 et directeur du Center for Energy and Environmental Policy Research du MIT de 1999 à 2007. Il œuvre dans le secteur des sciences économiques à titre de professeur, de scientifique et de consultant depuis 1972 et a occupé divers postes à l'Université Harvard, à l'Université Stanford et à l'Université de Paris, en plus du MIT. M. Joskow a été administrateur du New England Electric System de 1987 à 2000, administrateur de National Grid plc d'avril 2000 au 31 juillet 2007, administrateur de State Farm Indemnity Company de 1991 à 2002, et il est devenu administrateur de Exelon Corporation en juillet 2007. Il a été président du conseil de l'Université Yale jusqu'au 1^{er} juillet 2006 et a siégé au conseil d'administration du Whitehead Institute of Biological Research jusqu'en février 2005. Il est actuellement membre du conseil de supervision du Boston Symphony Orchestra et fiduciaire de l'Université Yale.

M. Joskow est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec distinction en sciences économiques de l'Université Cornell, d'une maîtrise en philosophie des sciences économiques de l'Université Yale et d'un doctorat en sciences économiques de l'Université Yale.

Valeur de l'investissement à risque⁽²⁾

1 058 415 \$

Membre du conseil ou d'un comité⁽³⁾

Présences aux réunions au cours de l'exercice 2010

Conseil d'administration
Comité de vérification
Comité de la gouvernance

8 sur 8 (100 %)
6 sur 6 (100 %)
3 sur 3 (100 %)

Membre d'autres conseils d'entités ouvertes

Membre d'autres comités d'entités ouvertes

Exelon Corporation (NYSE)

Vérification; supervision de la livraison d'énergie; surveillance des risques

Putnam Mutual Funds (fiduciaire)

Courtage (président); contrats; supervision des investissements



John A. MacNaughton, C.M.	Indépendant
----------------------------------	--------------------

65 ans	Toronto (Ontario) CANADA ⁽¹⁾	Administrateur depuis 2006
--------	---	----------------------------

M. MacNaughton est administrateur d'entreprises. Il est président du conseil de la Banque de développement du Canada. Il a été administrateur de Corporation Nortel Networks⁽¹⁰⁾ (technologie) de 2005 à septembre 2010 et président du conseil de CNSX Markets Inc. (auparavant Canadian Trading and Quotation System Inc.) (bourse) de 2006 à juillet 2010. M. MacNaughton est président du comité de nomination indépendant de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada. Il a été président et chef de la direction fondateur de L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, société d'État créée en vertu d'une loi du Parlement pour investir l'actif du régime de pensions du Canada, de 1999 à 2005. Il a été président de Nesbitt Burns Inc., division de courtage de la Banque de Montréal, de 1994 à 1999. M. MacNaughton est vice-président du Réseau universitaire de santé (centre d'études des sciences de la santé) et membre du Comité consultatif sur la fonction publique nommé par le premier ministre. Il est membre de l'Ordre du Canada et détient le titre ICD.D à titre d'administrateur certifié par l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. MacNaughton est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université de Western Ontario.

Valeur de l'investissement à risque ⁽²⁾	Membre du conseil ou d'un comité ⁽³⁾	Présences aux réunions au cours de l'exercice 2010
2 901 161 \$	Conseil d'administration	7 sur 8 (88 %)
	Comité de vérification	6 sur 6 (100 %)
	Comité de la gouvernance (président)	3 sur 3 (100 %)
	Membre d'autres conseils d'entités ouvertes	Membre d'autres comités d'entités ouvertes
	-	-

	David P. O'Brien, O.C.		Indépendant
	69 ans	Calgary (Alberta) CANADA ⁽¹⁾	Administrateur depuis 2001
M. O'Brien est administrateur d'entreprises. Outre les postes d'administrateurs au sein des entités ouvertes énumérées ci-après, M. O'Brien est membre du Conseil des sciences, de la technologie, et de l'innovation du Canada. M. O'Brien a été président du conseil et chef de la direction, PanCanadian Energy Corporation (pétrole et gaz) d'octobre 2001 à avril 2002 et président du conseil, président et chef de la direction de Canadien Pacifique Limitée (énergie, transport et hôtels) de mai 1996 à octobre 2001. Il a œuvré dans le domaine juridique de 1967 à 1977, et œuvre dans le secteur du pétrole et du gaz depuis 1978. Il a de plus occupé des postes de haute direction au sein de Petro-Canada. M. O'Brien était administrateur d'Air Canada en avril 2003 et a démissionné de ce poste en novembre 2003⁽¹¹⁾. M. O'Brien a été nommé Compagnon de l'Ordre du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne en 2004 et Officier de l'Ordre du Canada en 2008. M. O'Brien est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec distinction en sciences économiques du Collège Loyola et d'un baccalauréat en droit civil de l'Université McGill. Il est également titulaire d'un baccalauréat honorifique en entrepreneuriat (International) et en sciences commerciales appliquées de l'Université Mount Royal, d'un doctorat honorifique en droit civil de l'Université Bishop's et d'un doctorat honorifique en droit de l'Université de Calgary.			
Valeur de l'investissement à risque⁽²⁾	Membre du conseil ou d'un comité⁽³⁾	Présences aux réunions au cours de l'exercice 2010	
3 602 386 \$	Conseil d'administration Comité de la gouvernance Comité des ressources humaines	8 sur 8 (100 %) 3 sur 3 (100 %) 3 sur 4 (75 %)	
	Membre d'autres conseils d'entités ouvertes	Membre d'autres comités d'entités ouvertes	
	EnCanada Corporation (président du conseil) (TSX, NYSE)	Candidatures et gouvernance (président); membre d'office de tous les autres comités	
	Enerplus Corporation (TSX, NYSE)	Gouvernance et candidatures	
	Molson Coors Brewing Company (TSX, NYSE)	Vérification; finances	
	Banque Royale du Canada (président du conseil) (TSX, NYSE)	Gouvernance et affaires publiques (président); ressources humaines	
	W. Thomas Stephens		Indépendant
	68 ans	Greenwood Village (Colorado) ÉTATS-UNIS ⁽¹⁾	Administrateur depuis 2007 ⁽¹²⁾
M. Stephens est administrateur de sociétés. Il a été président du conseil et chef de la direction, Boise Cascade, LLC (papier, produits forestiers et terrains forestiers exploitables) de novembre 2004 à novembre 2008 et administrateur de Boise Inc. de 2008 à avril 2010. Il a été président et chef de la direction de MacMillan Bloedel Limited (produits forestiers) d'octobre 1997 à octobre 1999, et président du conseil et chef de la direction de Johns Manville Corporation (produits de construction) de 1986 à 1996. Il travaille dans les secteurs de la foresterie et des matériaux de construction depuis 1956. M. Stephens est titulaire d'une maîtrise ès sciences en ingénierie industrielle de l'Université de l'Arkansas.			
Valeur de l'investissement à risque⁽²⁾	Membre du conseil ou d'un comité⁽³⁾	Présences aux réunions au cours de l'exercice 2010	
493 269 \$	Conseil d'administration Comité santé, sécurité et environnement Comité des ressources humaines (président)	8 sur 8 (100 %) 3 sur 3 (100 %) 4 sur 4 (100 %)	
	Membre d'autres conseils d'entités ouvertes	Membre d'autres comités d'entités ouvertes	
	Putnam Mutual Funds (fiduciaire)	Contrats	



D. Michael G. Stewart

Indépendant

59 ans

Calgary (Alberta) CANADA⁽¹⁾

Administrateur depuis 2006

M. Stewart est administrateur de sociétés. Il a été administrateur d'Orleans Energy Ltd. (pétrole et gaz) d'octobre 2008 à décembre 2010; président du conseil et fiduciaire d'Esprit Energy Trust (pétrole et gaz) d'août 2004 à octobre 2006 et administrateur de Creststreet Power & Income General Partner Limited, commandité de Creststreet Power & Income Fund L.P. (énergie éolienne) de décembre 2003 à février 2006. De septembre 1993 à mars 2002, M. Stewart a occupé divers postes de haute direction auprès de Westcoast Energy Inc. (infrastructure d'énergie, services et services publics), y compris le poste de vice-président à la direction, Expansion des affaires. Il œuvre dans le secteur canadien de l'énergie depuis plus de 37 ans. Il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta.

M. Stewart est titulaire d'un baccalauréat ès sciences avec mention très honorable en sciences de la Terre de l'Université Queen's.

Valeur de l'investissement à risque⁽²⁾

1 015 539 \$

Membre du conseil ou d'un comité⁽³⁾

Présences aux réunions au cours de l'exercice 2010

Conseil d'administration
Comité de vérification
Comité de la gouvernance

8 sur 8 (100 %)
6 sur 6 (100 %)
3 sur 3 (100 %)

Membre d'autres conseils d'entités ouvertes

Membre d'autres comités d'entités ouvertes

C&C Energy Ltd. (TSX)
Canadian Energy Services & Technology Corp. (TSX)⁽¹³⁾
Pengrowth Energy Corporation⁽¹⁴⁾ (TSX, NYSE)

Vérification (président); gouvernance (président); rémunération
Vérification (président)
Rémunération (président); réserves, opérations; environnement; santé et sécurité

- (1) MM. Draper, Joskow et Stephens sont des résidents des États-Unis, alors que tous les autres candidats sont des résidents du Canada.
- (2) Indique la valeur marchande totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées détenues par un administrateur en fonction d'un cours de l'action de 37,81 \$ le 14 février 2011. Voir le tableau « Investissement à risque et variations annuelles » pour obtenir de plus amples renseignements.
- (3) Outre les réunions du conseil et des comités, deux séances relatives aux questions stratégiques et une séance relative à la planification stratégique d'une journée complète ont eu lieu en 2010.
- (4) Le 6 octobre 2009, Canwest Global Communications Corp. (« Canwest ») a demandé et obtenu une ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (division commerciale) pour entamer la procédure aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »). Bien qu'aucune ordonnance d'interdiction d'opérations n'ait été promulguée, à la suite du dépôt, les actions de Canwest ont été radiées de la cote de la TSX et sont maintenant inscrites à celle de la Bourse de croissance TSX. Canwest s'est affranchie de la protection de la LACC et ses activités de presse écrite ont été achetées par Postmedia Network le 13 juillet 2010 et ses activités de presse électronique ont été achetées par Shaw Communications Inc. le 27 octobre 2010. M. Burney a cessé d'être un administrateur de Canwest le 27 octobre 2010.
- (5) En 2008, M. Burney est devenu président du conseil consultatif international de Garda World Consulting & Investigation / Global Risks Group, une division de Garda World Security Corporation.
- (6) NorthWestern Corporation, exerçant ses activités sous la dénomination NorthWestern Energy.
- (7) En tant que président et chef de la direction de TransCanada, M. Girling n'est pas considéré comme indépendant.
- (8) M. Girling, à titre de membre de la direction de TransCanada et d'administrateur non indépendant, n'est membre d'aucun comité du conseil mais peut assister aux réunions des comités, au besoin. M. Girling a été nommé président et chef de la direction le 1^{er} juillet 2010. Seules les réunions qui ont eu lieu après sa nomination sont prises en compte dans le calcul de ses présences.
- (9) M. Jackson est membre votant du comité des ressources humaines et du comité de la gouvernance, mais il n'est pas membre du comité de vérification ni du comité santé, sécurité et environnement. Ce fait s'explique par l'adoption par le conseil de la pratique permettant de convoquer des réunions de divers comités simultanément pour donner à chaque comité le temps de s'acquitter de ses responsabilités respectives.
- (10) Corporation Nortel Networks Limitée est la principale filiale en exploitation de Nortel Networks Corporation (collectivement appelées « Nortel »). M. MacNaughton est devenu administrateur de Nortel le 29 juin 2005. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et d'autres autorités de réglementation en valeurs mobilières provinciales ont délivré, le 10 avril 2006, une ordonnance d'interdiction d'opérations visant les membres de la direction de Nortel en raison d'un retard dans

le dépôt de certains états financiers de 2005 de Nortel. L'ordonnance a été levée par la CVMO le 8 juin 2006 et par les autres autorités de réglementation en valeurs mobilières provinciales peu après. Le 14 janvier 2009, Nortel, et certaines autres filiales canadiennes de Nortel, ont demandé la protection contre les créanciers prévue par la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada).

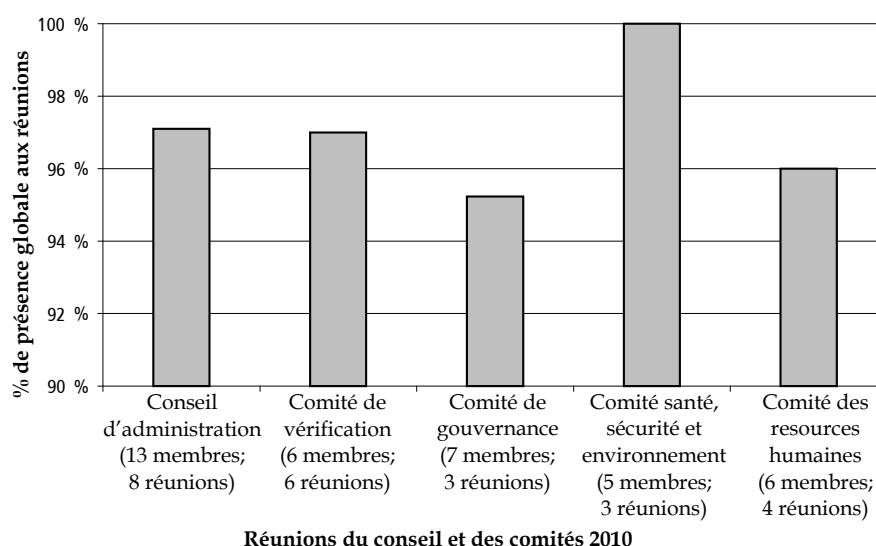
- (11) Air Canada a demandé la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) et des lois sur les faillites applicables des États-Unis en avril 2003. M. O'Brien a démissionné de son poste d'administrateur d'Air Canada le 26 novembre 2003.
- (12) M. Stephens a déjà siégé au conseil d'administration de 2000 à 2005.
- (13) Auparavant Canadian Energy Services LP (administrateur de Canadian Energy Services Inc., le commandité) (TSX).
- (14) Auparavant Pengrowth Corporation (l'administrateur de Pengrowth Energy Trust (TSX, NYSE)).

CANDIDATS SIÉGEANT ENSEMBLE À D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Deux candidats, M^{me} Gauthier et M. O'Brien, siègent ensemble au conseil d'administration de la Banque Royale du Canada et sont membres de son comité de la gouvernance d'entreprise et des affaires publiques. MM. Stephens et Joskow, qui sont également candidats aux postes d'administrateurs, sont tous deux fiduciaires de Putnam Mutual Funds. Le conseil a établi que cette appartenance commune à un conseil ne nuisait pas à la capacité qu'ont les administrateurs d'exercer un jugement indépendant en tant que membres du conseil d'administration.

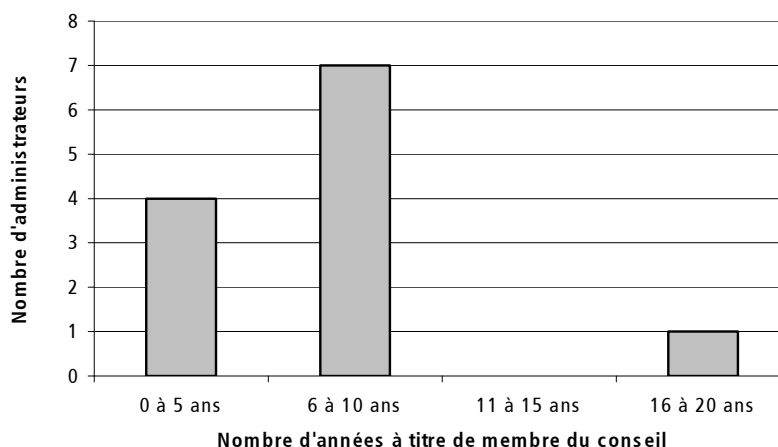
PRÉSENCE GLOBALE AUX RÉUNIONS

La présence de chaque administrateur aux réunions du conseil et des comités en 2010 est mentionnée dans la biographie de chacun de ceux-ci ci-dessus. Le graphique qui suit indique la présence globale aux réunions des administrateurs en 2010. Deux des trois absences des administrateurs aux réunions du conseil étaient des absences pour cause de maladie.



DURÉE DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit illustre le nombre d'années consacrées au conseil de la Société par les candidats aux postes d'administrateurs.



FORMATION DES ADMINISTRATEURS EN 2010

Le tableau qui suit présente les séances de formation continue offertes par TransCanada auxquelles les administrateurs ont participé en 2010.

2010	Sujet	Animée par	Participants
22 février 2010	Séance sur les questions stratégiques – Stratégie commerciale en matière de pétrole brut et évaluation des occasions d'affaires en matière de pipelines; soutien public aux sables bitumineux et accès au marché de production de sables bitumineux	Dirigeants	Tous les administrateurs
14 - 15 juin 2010	Séance sur la planification stratégique – Survol des stratégies commerciales en matière de gazoducs (Canada, États-Unis); survol des stratégies commerciales en matière d'électricité; survol pour 2013 et au-delà	Dirigeants	Tous les administrateurs
14 septembre 2010	Visite du site de Keystone	Don Wishart, vice-président directeur, Exploitation et projets importants, et dirigeants	K. E. Benson W. K. Dobson P. Gauthier S. B. Jackson P. L. Joskow W. T. Stephens D. M. G. Stewart
7 - 8 octobre 2010	Visite du site de Fort McMurray et du site de la rivière Mackay	Don Wishart, vice-président directeur, Exploitation et projets importants, et dirigeants	W. K. Dobson E. L. Draper P. Gauthier K. L. Hawkins W. T. Stephens
1 ^{er} novembre 2010	Visite du Portlands Energy Centre	Don Wishart, vice-président directeur, Exploitation et projets importants, et dirigeants	D. H. Burney W. K. Dobson E. L. Draper P. Gauthier K. L. Hawkins W. T. Stephens D. M. G. Stewart
1 ^{er} décembre 2010	Séance sur les questions stratégiques – Projets concernant les avantages concurrentiels; survol de l'approvisionnement en gaz naturel en Amérique du Nord et survol des réseaux	Dirigeants	Tous les administrateurs

COMPÉTENCES DES ADMINISTRATEURS ET PLANIFICATION DE LA RELÈVE

Le comité de la gouvernance évalue périodiquement l'ensemble des compétences des membres du conseil en place par rapport aux compétences et à l'expérience sur lesquelles on devrait éventuellement miser dans la recherche de nouveaux candidats au conseil. Le comité de la gouvernance passe régulièrement en revue le calendrier des départs à la retraite des administrateurs qui est fondé sur l'âge de la retraite obligatoire de 70 ans (sauf si un administrateur atteint l'âge de 70 ans avant d'avoir servi sept années consécutives complètes au conseil, auquel cas il peut demander sa réélection), et le compare avec la grille des compétences des administrateurs et la structure des comités du conseil. Le comité de la gouvernance étudie actuellement les compétences et l'expertise des membres du conseil et des comités qui prendront leur retraite dans les années à venir et examine ses priorités concernant les candidats aux postes d'administrateurs qui remplaceront les administrateurs retraités. Le tableau ci-après énumère les dates probables de retraite des administrateurs en poste, les comités auxquels ils siègent et leurs domaines de compétence particuliers. Ces renseignements, entre autres, sont pris en compte par le comité de la gouvernance lorsqu'il discute de la planification de la relève.

Pour de plus amples renseignements concernant la planification de la relève des administrateurs, veuillez consulter l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance jointe à l'annexe B des présentes, à la rubrique « Planification de la relève et nomination des administrateurs ».

ANNÉE DE LA RE-TRAITE	ADMINISTRATEUR	COMITÉS AUXQUELS L'ADMINISTRATEUR SIÈGE	FORMATION	COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE
2011	K. L. Hawkins	Ressources humaines Santé, sécurité et environnement	Business Economics Économie de l'entreprise	Exploitation et santé, sécurité et environnement (« SS et E ») Organisation et aptitude à l'exercice du pouvoir Économie de l'entreprise/comptabilité Marketing Agriculture
2011-2012	D. H. Burney	Vérification Gouvernance	M.A. Sciences politiques B.A. Sciences politiques	Gouvernement/réglementation/droit Électricité/services publics Aviation civile et défense Télécommunications
2012	E. L. Draper	Vérification Santé, sécurité et environnement (président)	Ph.D. Énergie nucléaire B.Sc. Génie chimique	Exploitation et SS et E Organisation et aptitude à l'exercice du pouvoir Électricité/services publics Ingénierie
	D. P. O'Brien	Gouvernance Ressources humaines	LL.B. B.A. Économie	Exploitation et SS et E Organisation et aptitude à l'exercice du pouvoir Droit et gouvernance Services publics/transport pétroliers et gaziers
	W. K. Dobson	Ressources humaines Santé, sécurité et environnement	Ph.D. Économie Maîtrise en administration publique S.M. Hyg., BSN	Vérification, finances et comptabilité Gouvernement et gouvernance Économie internationale
2013	W. T. Stephens	Ressources humaines (président) Santé, sécurité et environnement	M.Sc. Génie industriel	Exploitation et SS et E Organisation et aptitude à l'exercice du pouvoir Ingénierie Foresterie Produits de construction et produits commerciaux
2014	P. Gauthier	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines	LL.M. LL.B. B.A.	Droit et gouvernance Gouvernement et réglementation
2015	J. A. MacNaughton	Gouvernance (président) Vérification	B.A. Économie	Comptabilité et finance Organisation et aptitude à l'exercice du pouvoir Services bancaires d'investissement Gestion de placements
2017	K. E. Benson	Vérification (président) Gouvernance	B.A. Comptabilité	Comptabilité et finance Transport Organisation et aptitude à l'exercice du pouvoir Économie
2018	P. L. Joskow	Vérification Gouvernance	Ph.D. Économie M.A. Économie B.A. Économie	Économie Comptabilité et finance Gouvernement et réglementation Droit et gouvernance Électricité/services publics
2022	D. M. G. Stewart	Vérification Gouvernance	B.Sc. Sciences géologiques	Exploitation et SS et E Pétrole et gaz/services publics/transport Géologie
2023	S. B. Jackson	Président du conseil Gouvernance Ressources humaines	B.Sc. en ingénierie	Exploitation et SS et E Organisation et aptitude à l'exercice du pouvoir Pétrole et gaz/services publics/transport Ingénierie

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de TransCanada sont également les administrateurs de TCPL. Une rémunération globale est versée pour siéger aux conseils de TransCanada et de TCPL. Étant donné que TransCanada ne détient aucun actif directement, sauf les actions ordinaires de TCPL et les comptes débiteurs de certaines filiales de TransCanada, tous les coûts liés aux administrateurs sont pris en charge par TCPL conformément à une convention de services de gestion intervenue entre les deux sociétés. Les réunions des conseils et des comités de TransCanada et de TCPL sont tenues en même temps.

Les pratiques de rémunération des administrateurs de TransCanada sont conçues pour tenir compte de la taille et de la complexité de TransCanada et pour renforcer l'importance accordée à la valeur pour les actionnaires en liant une grande partie de la rémunération des administrateurs à la valeur des actions ordinaires. Par conséquent, les administrateurs reçoivent une rétribution annuelle et des jetons de présence aux réunions payés en espèces et une rémunération à base de titres de participation en la forme d'unités d'actions différées (les « UAA »).

Le comité de la gouvernance évalue la position concurrentielle de la rémunération des administrateurs de TransCanada sur une base annuelle par rapport à des sociétés canadiennes autonomes cotées en bourse faisant partie du groupe de référence (défini à la rubrique « Discussion et analyse portant sur la rémunération ») et à un échantillon de sociétés canadiennes du secteur grâce à une analyse fournie par un consultant externe. Son but est d'offrir aux administrateurs une rémunération globale se situant généralement au niveau médian des pairs de TransCanada tant pour le montant que pour la forme afin d'attirer et de fidéliser des personnes compétentes. La rémunération actuellement versée aux administrateurs tient compte de cet objectif. La philosophie de rémunération des administrateurs diffère de celle qui est appliquée aux hauts dirigeants et dont il est question à la rubrique « Discussion et analyse portant sur la rémunération » en ce qu'elle n'est pas directement fondée sur le rendement de la Société.

RÉTRIBUTION ET JETONS DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

La rétribution annuelle des membres du conseil et des membres des comités est versée à chaque administrateur qui n'est pas un employé de TransCanada en versements trimestriels, à terme échu, et est établie au prorata à compter de la date de la nomination de l'administrateur au conseil et aux comités pertinents. Chaque président d'un comité a le droit de demander une indemnité quotidienne pour le temps qu'il consacre aux activités du comité en dehors des réunions du comité. TransCanada paie des frais de déplacement de 1 500 \$ par réunion pour laquelle le voyage aller-retour dépasse trois heures et rembourse les frais engagés par les administrateurs pour assister à ces réunions. La rétribution et les jetons de présence des administrateurs non salariés en 2010 sont présentés dans le tableau suivant. Les administrateurs qui sont des résidents des États-Unis reçoivent les mêmes montants que ceux indiqués ci-après, en dollars américains. La rémunération des administrateurs n'a pas changé en 2010.

Rétribution du président du conseil	360 000 \$ par année (180 000 \$ en espèces + 180 000 \$ en UAA) ⁽¹⁾⁽²⁾
Jetons de présence du président du conseil	3 000 \$ par réunion du conseil présidée ⁽¹⁾
Rétribution de membre du conseil	142 000 \$ par année (70 000 \$ en espèces + 72 000 \$ en UAA) ⁽²⁾
Rétribution de membre de comité	4 500 \$ par année
Rétribution du président de comité	5 500 \$ par année
Jetons de présence aux réunions du conseil et des comités	1 500 \$ par réunion
Jetons de présence du président de comité	1 500 \$ par réunion

- (1) Le président du conseil ne reçoit que la rétribution du président du conseil, les jetons de présence du président du conseil et les frais de déplacement. Le président du conseil ne reçoit aucune autre rétribution ni aucun autre jeton de présence.
- (2) La partie de la rétribution du président du conseil versée en UAA, soit 180 000 \$, correspond, au total, à 4 836 UAA et la partie de la rétribution de membre du conseil versée en UAA, soit 72 000 \$, correspond, au total, à 1 934 UAA pour chaque administrateur canadien et à 1 984 UAA pour chaque administrateur américain. Les UAA ont été attribuées trimestriellement, à terme échu, selon le cours de clôture des actions ordinaires de TransCanada à la fin de chaque trimestre de 2010, soit 37,22 \$, 35,61 \$, 38,17 \$ et 37,99 \$ respectivement. Se reporter à la note (5) du tableau intitulé « Rémunération de 2010 » pour obtenir de plus amples renseignements sur la rémunération des administrateurs américains.

Les administrateurs peuvent demander que la totalité ou une partie de leur rétribution en espèces, leurs jetons de présence et leurs frais de déplacement soient versés en UAA. En 2010, M. Benson, M. Burney, M. Draper, M. Hawkins et M. MacNaughton ont demandé que leur rétribution, leurs jetons de présence et leurs frais de déplacement soient versés en UAA. M^{me} Gauthier a demandé que sa rétribution et ses jetons de présence à titre de membre de comité ainsi que ses frais de déplacement soient versés en UAA. M. O'Brien a demandé que sa rétribution à titre de membre du conseil soit versée en UAA. M. Stephens a demandé que 20 % de sa rétribution, de ses jetons de présence et de ses frais de déplacement soit versé en UAA. De plus, M. Jackson a demandé que la partie en espèces de sa rétribution en qualité de président du conseil ainsi que ses jetons de présence à titre de président du conseil et ses frais de déplacement soient versés en UAA. M^{me} Dobson, M. Joskow et M. Stewart ont demandé que la partie en espèces de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leurs frais de déplacement soient versés en UAA. La rubrique « Régime d'unités d'actions pour les administrateurs non salariés » ci-après contient de plus amples renseignements sur le régime UAA.

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AU NOMBRE MINIMAL D' ACTIONS DEVANT ÊTRE DÉTENUES EN PROPRIÉTÉ

Le conseil estime que les administrateurs peuvent mieux représenter les intérêts des actionnaires s'ils ont un investissement important dans les actions ordinaires de TransCanada, ou leur équivalent économique. Par conséquent, TransCanada exige que chaque administrateur (sauf M. Girling, qui est assujéti aux lignes directrices en matière de propriété d'actions des membres de la direction) acquière et détienne un nombre minimal d'actions ordinaires, ou leur équivalent économique, correspondant en valeur à cinq fois la partie de rétribution annuelle à titre de membre du conseil versée en espèces. Les administrateurs disposent d'un maximum de cinq ans pour atteindre ce niveau d'actionnariat, qui peut être atteint par l'achat direct d'actions ordinaires, par la participation au régime de réinvestissement de dividendes de TransCanada ou par le versement de la totalité ou d'une partie de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leurs frais de déplacement en UAA, comme il est décrit à la rubrique « Régime d'unités d'actions pour les administrateurs non salariés » ci-après. Si le niveau d'actionnariat d'un administrateur atteint le seuil, puis qu'il tombe sous celui-ci à la suite de fluctuations du cours des actions, l'administrateur doit veiller à atteindre de nouveau le seuil dans un délai raisonnable fixé et évalué par le comité de la gouvernance.

En date du 14 février 2011, tous les administrateurs ont atteint le niveau d'actionnariat minimum.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS POUR LES ADMINISTRATEURS NON SALARIÉS

Le régime d'unités d'actions pour les administrateurs non salariés (le « régime UAA »), a été établi en 1998. Aux termes du régime UAA, les membres du conseil peuvent choisir de recevoir en UAA une partie de leur rétribution et de leurs jetons de présence (y compris les frais de déplacement) habituellement payés en espèces. Le régime UAA permet en outre au comité de la gouvernance d'attribuer, à son gré, des unités en tant que rémunération supplémentaire des administrateurs.

Initialement, la valeur d'une UAA correspond à la valeur marchande d'une action ordinaire au moment où les unités sont créditées aux administrateurs. La valeur d'une UAA, lorsqu'elle est rachetée, correspond à la valeur marchande d'une action ordinaire au moment du rachat. En outre, au moment où des dividendes sont déclarés et versés sur les actions ordinaires, chaque UAA cumule un montant correspondant à ces dividendes, lequel montant est alors réinvesti dans des UAA supplémentaires à un prix correspondant à la valeur marchande d'une action ordinaire à ce moment. Les UAA ne peuvent être rachetées tant que l'administrateur est membre du conseil. Les administrateurs canadiens peuvent faire racheter au cours en vigueur des UAA en échange d'un montant en espèces ou d'actions ordinaires. Les administrateurs américains peuvent faire racheter leurs unités uniquement en échange d'un montant en espèces.

RÉMUNÉRATION DE 2010

Le tableau suivant présente la rémunération totale versée en espèces et la valeur totale des UAA attribuées ou créditées à chaque administrateur non salarié en 2010 à la date d'attribution, à moins d'indication contraire. M. Girling, à titre d'employé de TransCanada, ne reçoit aucune rémunération en espèces ni aucune UAA à titre d'administrateur.

Nom	Rétribution de membre du conseil (\$)	Rétribution de membre de comité (\$)	Rétribution de président de comité (\$)	Jetons de présence de membre du conseil (\$)	Jetons de présence de membre de comité ⁽¹⁾ (\$)	Frais de déplacement (\$)	Séances relatives à la planification stratégique (\$)	Total de la rémunération en espèces (\$)	Valeur totale des UAA créditées ⁽²⁾ (\$)	Total de la rémunération en espèces et de la valeur des UAA créditées ⁽³⁾ (\$)
K. E. Benson	142 000	9 000	5 500	12 000	18 000	1 500	1 500	-	189 500	189 500
D. H. Burney	142 000	9 000	s.o.	10 500	13 500	7 500	1 500	-	184 000	184 000
W. K. Dobson ⁽⁴⁾	142 000	9 000	s.o.	13 500	13 500	6 000	1 500	113 500	72 000	185 500
E. L. Draper ⁽⁵⁾	142 000	9 000	5 500	13 500	21 000	10 500	1 500	-	203 000	203 000
P. Gauthier ⁽⁴⁾	142 000	9 000	s.o.	13 500	13 500	9 000	1 500	85 000	103 500	188 500
K. L. Hawkins ⁽⁴⁾	142 000	9 000	s.o.	12 000	13 500	10 500	1 500	-	188 500	188 500
S. B. Jackson ⁽⁶⁾	360 000	s.o.	s.o.	27 000	s.o.	3 000	3 000	-	393 000	393 000
P. L. Joskow ⁽⁵⁾	142 000	9 000	s.o.	13 500	13 500	7 500	1 500	115 000	72 000	187 000
J. A. MacNaughton	142 000	9 000	5 500	10 500	18 000	3 000	1 500	-	189 500	189 500
D. P. O'Brien	142 000	9 000	s.o.	10 500	10 500	1 500	1 500	33 000	142 000	175 000
W. T. Stephens ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	142 000	9 000	5 500	13 500	19 500	12 000	1 500	104 800	98 200	203 000
D. M. G. Stewart ⁽⁷⁾	142 000	9 000	s.o.	13 500	15 000	3 000	1 500	112 000	72 000	184 000

- (1) Les sommes indiquées représentent 1 500 \$ pour chaque présence d'un membre d'un comité à une réunion, y compris les présidents des comités, majorés pour les présidents des comités de 1 500 \$ pour chaque présence à une réunion qu'ils président.
- (2) Les montants indiqués comprennent le montant minimal requis de la rétribution de membre du conseil versée en UAA (une valeur de 180 000 \$ d'UAA pour le président du conseil et de 72 000 \$ d'UAA pour les autres membres du conseil) majoré de la valeur de la rétribution, des jetons de présence et des frais de déplacement qu'on a choisi de recevoir en UAA.
- (3) La rémunération correspond aux sommes totales se rapportant aux fonctions remplies au sein des conseils de TransCanada et de TCPL.
- (4) M^{me} Dobson, M^{me} Gauthier, M. Hawkins et M. Stephens ont assisté à titre d'invités à la réunion extraordinaire du comité de vérification tenue le 14 juin 2010. Chacun a reçu une rémunération de 1 500 \$ pour avoir assisté à la réunion.
- (5) Les administrateurs qui sont des résidents des États-Unis se font payer ou créditer ces sommes, y compris les équivalents d'UAA, en dollars américains.
- (6) Les jetons de présence de membre du conseil de M. Jackson comprennent une somme de 3 000 \$ pour chaque réunion du conseil qu'il a présidée.
- (7) En l'absence de M. Benson, M. Stewart a présidé la réunion du comité de vérification du 2 novembre 2010. On lui a versé 1 500 \$ pour présider cette réunion.

TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant présente la rémunération totale versée par TransCanada aux administrateurs en 2010.

Nom	Rémunération reçue ⁽¹⁾ (\$)	Attributions à base d'actions ⁽²⁾ (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
K. E. Benson	117 500	72 000	-	189 500
D. H. Burney	112 000	72 000	-	184 000
W. K. Dobson	113 500	72 000	-	185 500
E. L. Draper	131 000	72 000	-	203 000
P. Gauthier	116 500	72 000	-	188 500
K. L. Hawkins	116 500	72 000	-	188 500
S. B. Jackson ⁽³⁾	213 000	180 000	36 629	429 629
P. L. Joskow	115 000	72 000	-	187 000
J. A. MacNaughton	117 500	72 000	-	189 500
D. P. O'Brien	103 000	72 000	-	175 000
W. T. Stephens	104 800	98 200	-	203 000
D. M. G. Stewart	112 000	72 000	-	184 000

- (1) Comprend la rétribution annuelle, les jetons de présence et les frais de déplacement en ce qui concerne le conseil et les comités payés en espèces, y compris la partie de la rétribution, des jetons de présence et des frais de déplacement en espèces que les administrateurs ont choisi de recevoir sous forme d'UAA.
- (2) Comprend la rétribution de membre du conseil (72 000 \$) et de président du conseil (180 000 \$) devant être versée en UAA. Les administrateurs peuvent également recevoir des attributions à base d'actions sous forme d'UAA à titre de rémunération supplémentaire aux termes du régime UAA. Aucune UAA n'a été attribuée aux administrateurs de manière distincte en 2010.
- (3) En 2010, le président du conseil s'est vu rembourser certains frais de bureau et autres de tiers d'environ 31 137 \$ et a pu utiliser une place de stationnement réservée, payée par la Société et dont la valeur s'élève à 5 492 \$.

INVESTISSEMENT À RISQUE ET VARIATIONS ANNUELLES

Le tableau suivant indique, en date du 14 février 2011 et en date du 22 février 2010 : la date de la circulaire d'information de la direction 2010 de TransCanada; le nombre de titres de chaque catégorie de titres de TransCanada ou des membres de son groupe dont chaque candidat est propriétaire véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquels il exerce le contrôle; le nombre d'UAA en circulation créditées à chacun; l'investissement à risque de chacun représenté par la valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAA en dollars et en tant que multiple de la rétribution annuelle en espèces; le nombre minimal d'actions devant être détenues exprimé sous forme d'un montant total en dollars et sous forme d'un multiple de la rétribution annuelle en espèces des administrateurs. Tous les administrateurs ont atteint le niveau d'actionnariat minimum exigé. La rubrique « Discussion et analyse portant sur la rémunération – Éléments de la rémunération - Lignes directrices en matière de propriété d'actions » ci-après contient des renseignements sur les titres détenus par M. Girling.

Nom	Date	Actions ordinaires ⁽¹⁾	UAA ⁽²⁾	Total des actions ordinaires et des UAA	Investissement à risque		Minimum requis ⁽⁴⁾	
					Valeur marchande totale ⁽³⁾ (\$)	Multiple de la rétribution annuelle en espèces	Montant total (\$)	Multiple de la rétribution annuelle en espèces
K. E. Benson	14 février 2011	13 000	34 009	47 009	1 777 410	25,39	350 000	5x
	22 février 2010	13 000	27 533	40 533	1 404 468	20,06	350 000	5x
	Variation ⁽⁵⁾	-	6 476	6 476	372 942	5,33		
D. H. Burney	14 février 2011	4 418	31 395	35 813	1 354 090	19,34	350 000	5x
	22 février 2010	4 227	25 181	29 408	1 018 987	14,56	350 000	5x
	Variation ⁽⁵⁾	191	6 214	6 405	335 103	4,79		
W. K. Dobson	14 février 2011	6 000	45 199	51 199	1 935 834	27,65	350 000	5x
	22 février 2010	6 000	41 359	47 359	1 640 989	23,44	350 000	5x
	Variation ⁽⁵⁾	-	3 840	3 840	294 845	4,21		
E. L. Draper	14 février 2011	0	34 919	34 919	1 320 287	18,86	350 000	5x
	22 février 2010	0	27 909	27 909	967 047	13,81	350 000	5x
	Variation ⁽⁵⁾	-	7 010	7 010	353 240	5,05		
P. Gauthier	14 février 2011	2 000	40 260	42 260	1 597 851	22,83	350 000	5x
	22 février 2010	2 000	35 798	37 798	1 309 701	18,71	350 000	5x
	Variation ⁽⁵⁾	-	4 462	4 462	288 150	4,12		
K. L. Hawkins⁽⁶⁾	14 février 2011	5 061	62 545	67 606	2 556 183	36,52	350 000	5x
	22 février 2010	5 013	54 880	59 893	2 075 292	29,65	350 000	5x
	Variation ⁽⁵⁾	48	7 665	7 713	480 891	6,87		
S. B. Jackson	14 février 2011	39 000	63 780	102 780	3 886 112	21,59	900 000	5x
	22 février 2010	39 000	50 658	89 658	3 106 650	17,26	900 000	5x
	Variation ⁽⁵⁾	-	13 122	13 122	779 462	4,33		
P. L. Joskow	14 février 2011	5 000	22 993	27 993	1 058 415	15,12	350 000	5x
	22 février 2010	5 000	20 053	25 053	868 086	12,40	350 000	5x
	Variation ⁽⁵⁾	-	2 940	2 940	190 329	2,72		
J. A. MacNaughton	14 février 2011	50 000	26 730	76 730	2 901 161	41,45	350 000	5x
	22 février 2010	50 000	20 565	70 565	2 445 077	34,93	350 000	5x
	Variation ⁽⁵⁾	-	6 165	6 165	456 084	6,52		
D. P. O'Brien	14 février 2011	52 639	42 637	95 276	3 602 386	51,46	350 000	5x
	22 février 2010	51 177	37 056	88 233	3 057 273	43,68	350 000	5x
	Variation ⁽⁵⁾	1 462	5 581	7 043	545 113	7,79		
W. T. Stephens	14 février 2011	1 470	11 576	13 046	493 269	7,05	350 000	5x
	22 février 2010	1 470	8 419	9 889	342 654	4,90	350 000	5x
	Variation ⁽⁵⁾	-	3 157	3 157	150 615	2,15		

Nom	Date	Actions ordinaires ⁽¹⁾	UAA ⁽²⁾	Total des actions ordinaires et des UAA	Investissement à risque		Minimum requis ⁽⁴⁾	
					Valeur marchande totale ⁽³⁾ (\$)	Mutiple de la rétribution annuelle en espèces	Montant total (\$)	Mutiple de la rétribution annuelle en espèces
D. M. G. Stewart⁽⁷⁾	14 février 2011	13 247	13 612	26 859	1 015 539	14,51	350 000	5x
	22 février 2010	11 402	11 126	22 528	780 595	11,15	350 000	5x
	Variation ⁽⁵⁾	1 845	2 486	4 331	234 944	3,36		
Total	14 février 2011	191 835	429 655	621 490	23 498 537	s.o.		
	22 février 2010	188 289	360 537	548 826	19 016 821	s.o.	s.o.	s.o.
	Variation ⁽⁵⁾	3 546	69 118	72 664	4 481 718			

- (1) Les renseignements portant sur la propriété véritable ou le contrôle d'actions n'étant pas connu de TransCanada, ils ont été communiqués par chacun des candidats. Sous réserve de ce qui est indiqué dans les présentes notes, les candidats sont les seuls à détenir les droits de vote et le pouvoir d'aliénation relativement aux titres énumérés ci-dessus. Pour chaque catégorie d'actions de TransCanada, de ses filiales et des membres de son groupe, le pourcentage des actions en circulation détenues en propriété véritable par un administrateur ou un candidat individuellement ou par tous les administrateurs et membre de la direction de TransCanada en tant que groupe ne dépasse pas 1 % de la catégorie en circulation.
- (2) La valeur d'une UAA est liée à la valeur des actions ordinaires de TransCanada. Une UAA est une entrée comptable, qui équivaut à la valeur d'une action ordinaire de TransCanada et qui ne donne à son porteur aucun droit de vote ni aucun autre droit des actionnaires, si ce n'est le droit d'accumuler des UAA additionnelles pour la valeur des dividendes. Un administrateur ne peut faire racheter d'UAA tant qu'il est membre du conseil. Lorsqu'ils cessent de siéger au conseil, les administrateurs canadiens peuvent faire racheter leurs unités en échange d'un montant en espèces ou d'actions ordinaires à la valeur du marché alors que les administrateurs américains ne peuvent faire racheter leurs unités qu'en échange d'un montant en espèces.
- (3) Représente la valeur marchande des actions ordinaires et des UAA en fonction d'un cours de 34,65 \$ le 22 février 2010 et de 37,81 \$ le 14 février 2011, et comprend les UAA créditées jusqu'au 31 janvier 2011 à la suite du réinvestissement de la valeur des dividendes provenant de toutes les UAA en circulation.
- (4) Les lignes directrices relatives au nombre minimal d'actions devant être détenues en propriété de TransCanada exigent que les administrateurs (exception faite de M. Girling qui est assujéti aux lignes directrices en matière de propriété d'actions des hauts dirigeants) soient propriétaires d'un nombre minimal d'actions ordinaires, ou leur équivalent économique, correspondant en valeur à cinq fois la rétribution annuelle versée en espèces à l'administrateur. Les administrateurs disposent d'un maximum de cinq ans pour atteindre ce niveau d'actionariat.
- (5) La variation représente la valeur des UAA reçues par un administrateur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, y compris la valeur des UAA reçues en raison de l'accumulation de dividendes trimestriels jusqu'au 31 janvier 2011 majorée des actions ordinaires supplémentaires acquises par l'administrateur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010.
- (6) Les actions indiquées comprennent 3 500 actions détenues par l'épouse de M. Hawkins.
- (7) Les actions indiquées comprennent 1 723 actions détenues par l'épouse de M. Stewart.

COMITÉS DU CONSEIL ET LEURS CHARTES

Le conseil compte quatre comités permanents : le comité de vérification, le comité de la gouvernance, le comité santé, sécurité et environnement et le comité des ressources humaines. Le conseil ne compte pas de comité de direction. Les comités de vérification, des ressources humaines et de la gouvernance sont tenus d'être composés entièrement d'administrateurs indépendants. Le comité santé, sécurité et environnement est tenu d'être composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Chacun des comités a le pouvoir de retenir les services de conseillers afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités et chacun d'eux passe en revue sa charte au moins une fois par année et, au besoin, recommande des modifications au comité de la gouvernance et au conseil. Chaque comité évalue également son rendement chaque année.

Chacun des comités a une charte qui est publiée sur le site Web de TransCanada à l'adresse www.transcanada.com.

PARTICIPATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL AUX COMITÉS

M. S. B. Jackson, président du conseil, est un administrateur indépendant. Le président du conseil est nommé par le conseil et agit en qualité de non-membre de la direction. Le conseil a pris l'habitude de tenir des réunions simultanées de certains comités. Par conséquent, le président est membre votant du comité de la gouvernance et du comité des ressources humaines, mais n'est pas membre des comités de vérification et de santé, sécurité et environnement. La tenue de réunions de plusieurs comités au cours d'une séance permet aux divers comités de disposer de plus de temps pour approfondir leurs responsabilités respectives. Toutes les réunions d'un comité comportent des périodes régulières où ses membres peuvent discuter des activités et des responsabilités du comité en l'absence de la direction.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Président : K. E. Benson

Membres : D. H. Burney, E. L. Draper, P. L. Joskow, J. A. MacNaughton, D. M. G. Stewart

Ce comité se compose de six administrateurs indépendants et son mandat consiste à aider le conseil à superviser, notamment, l'intégrité des états financiers de TransCanada, la conformité par TransCanada aux exigences juridiques et réglementaires, ainsi que l'indépendance et le rendement des vérificateurs internes et externes de TransCanada. De plus, le comité a comme mandat de passer en revue et de recommander au conseil l'approbation des états financiers consolidés annuels vérifiés et intermédiaires non vérifiés, ainsi que les rapports de gestion connexes et certains documents d'information de TransCanada, dont les circulaires d'information, la notice annuelle, tous les états financiers composant les prospectus, les autres notices d'offre, les états financiers exigés par les autorités de réglementation et tous les prospectus et les documents pouvant être intégrés par renvoi aux prospectus, avant qu'ils ne soient diffusés au public ou déposés auprès des autorités de réglementation pertinentes. En outre, le comité passe en revue et recommande au conseil la nomination et la rémunération des vérificateurs externes, supervise les fonctions de comptabilité, de présentation de l'information financière, de contrôle et de vérification et recommande le financement des régimes de retraite canadiens de TransCanada.

Les renseignements sur le comité de vérification qui doivent être divulgués en vertu des règles canadiennes sur le comité de vérification (au sens donné à l'annexe B de la présente circulaire d'information) sont contenus dans la notice annuelle de TransCanada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 à la rubrique « Comité de vérification ». Ces renseignements sur le comité de vérification comprennent sa charte, la composition du comité, la formation académique et l'expérience pertinentes de chaque membre, la dépendance à l'égard des dispenses, les compétences financières de chaque membre, la supervision du comité, les politiques et procédures en matière de préapprobation et

les honoraires liés aux services fournis par les vérificateurs externes (par catégorie). La notice annuelle peut être consultée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com sous le profil de TransCanada et est publiée sur le site Web de TransCanada à l'adresse www.transcanada.com.

Le comité supervise le fonctionnement d'un numéro de téléphone sans frais anonyme et confidentiel pour les employés, les entrepreneurs et autres personnes relativement aux irrégularités perçues de comptabilité et infractions à la déontologie et a établi une procédure pour la réception, la conservation, le traitement et l'examen régulier de telles activités déclarées. Le numéro de téléphone est affiché sur le site Web de TransCanada à l'adresse www.transcanada.com, sur le site Intranet à l'intention des employés et il est également indiqué dans le rapport annuel de la Société à l'intention des actionnaires.

Le comité passe en revue les programmes de vérification des vérificateurs internes et externes et les rencontre à chaque réunion de comité, dans chaque cas, en présence et en l'absence des membres de la direction. Le comité reçoit et examine chaque année la déclaration écrite officielle des vérificateurs externes sur l'indépendance qui délimite toutes les relations entre ceux-ci et TransCanada et leur rapport sur les recommandations à la direction en matière de procédures et de contrôles internes, et veille au remplacement périodique du responsable de la vérification selon les exigences de la loi. Le comité approuve au préalable tous les services de vérification ainsi que tous les services non liés à la vérification permis. En outre, le comité discute avec la direction des risques financiers importants pour TransCanada et des mesures que la direction a prises pour surveiller et contrôler ces risques, passe en revue les procédures de contrôle interne pour surveiller leur efficacité, supervise la conformité aux politiques et aux codes d'éthique des affaires de TransCanada et fait rapport sur ces questions au conseil. De plus, le comité passe en revue et approuve les objectifs de placement et le choix des gestionnaires de placement des régimes de retraite canadiens et examine et approuve toute modification importante à ces régimes portant sur des questions financières.

En 2010, le comité de vérification s'est réuni à six reprises.

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE

***Président :** J. A. MacNaughton*

***Membres :** K. E. Benson, D. H. Burney, S. B. Jackson, P. L. Joskow, D. P. O'Brien, D. M. G. Stewart*

Ce comité se compose de sept administrateurs indépendants et son mandat consiste à améliorer la gouvernance de TransCanada par une évaluation continue de l'approche de TransCanada en matière de gouvernance d'entreprise. Le comité a comme mandat d'identifier les personnes aptes à devenir membres du conseil, de recommander au conseil les candidats à l'élection aux postes d'administrateurs à chaque assemblée annuelle des actionnaires et de recommander chaque année au conseil l'affectation des administrateurs dans les comités. Le comité détermine chaque année les administrateurs qui sont indépendants conformément aux critères écrits, afin de donner au conseil une orientation pour sa détermination annuelle de l'indépendance des administrateurs et aux fins des affectations dans les comités. Le comité évalue également les services que rendent les administrateurs au sein d'autres conseils pour s'assurer qu'il n'existe aucune interrelation ou interdépendance qui pourrait avoir une incidence sur l'indépendance des administrateurs ou qui nuirait à l'exercice de leurs responsabilités. Le comité supervise également les activités de gestion des risques de TransCanada. Il surveille et examine avec la direction les risques connus pour veiller à ce que le conseil et le comité soient adéquatement encadrés et que des programmes de gestion convenables soient mis en œuvre pour atténuer les risques. Le comité présente ses recommandations au conseil concernant les programmes et les politiques de gestion des risques de TransCanada sur une base continue.

Le comité passe en revue le rendement du conseil et de chacun de ses comités, conjointement avec le président du conseil, et en fait rapport au conseil, comme il est décrit à l'annexe B de la présente circulaire d'information, intitulée « Information concernant les pratiques en matière de gouvernance ». Le comité supervise également les relations entre la direction et le conseil, et passe en revue les structures de

TransCanada afin de s'assurer que le conseil puisse fonctionner de façon indépendante de la direction. De concert avec les administrateurs, le président du comité passe chaque année en revue le rendement du président du conseil et partage les résultats de son examen avec les membres du conseil. Le comité est aussi responsable de l'examen annuel de la rémunération des administrateurs, de l'administration du régime UAA et de l'élaboration et de l'évaluation des lignes directrices relatives au nombre minimal d'actions devant être détenues en propriété par les administrateurs.

Le comité surveille les pratiques exemplaires en matière de gouvernance et s'assure que tout problème de gouvernance d'entreprise soit porté à l'attention de la direction. Le comité veille à ce que la Société ait un programme d'orientation en matière de pratiques exemplaires et à ce que tous les administrateurs reçoivent une formation continue, comme il est décrit de façon détaillée à l'annexe B de la présente circulaire d'information, intitulée « Information concernant les pratiques en matière de gouvernance » de TransCanada. Pour un résumé des séances de formation continue auxquelles les administrateurs ont participé en 2010, voir le tableau de la rubrique intitulée « Formation des administrateurs en 2010 » ci-après. En outre, il incombe au comité de surveiller le processus de planification stratégique de la Société.

En 2010, le comité de la gouvernance s'est réuni à trois reprises.

COMITÉ SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Président : E. L. Draper

Membres : W. K. Dobson, P. Gauthier, K. L. Hawkins, W. T. Stephens

Ce comité se compose de cinq administrateurs indépendants et son mandat consiste à superviser les pratiques et procédures de TransCanada et de ses filiales en matière de santé, de sécurité et d'environnement pour se conformer aux lois applicables et aux normes de l'industrie et prévenir ou réduire les pertes. Le comité examine en outre si la mise en application des politiques de TransCanada en matière de santé, de sécurité et d'environnement est efficace, y compris les politiques et les pratiques visant à prévenir les pertes ou les préjudices que pourraient subir les employés de TransCanada et ses actifs, réseaux ou infrastructures par suite d'actes malveillants, de catastrophes naturelles ou d'autres situations de crise. Il passe en revue des rapports sur les politiques et procédures de TransCanada en matière de santé, de sécurité et d'environnement et, au besoin, fait des recommandations au conseil. Ce comité rencontre séparément les dirigeants de TransCanada et de ses unités d'exploitation qui ont la responsabilité de ces questions et fait rapport au conseil au sujet de ces réunions.

En 2010, le comité santé, sécurité et environnement s'est réuni à trois reprises.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Président : W. T. Stephens

Membres : W. K. Dobson, P. Gauthier, K. L. Hawkins, S. B. Jackson, D. P. O'Brien

Ce comité se compose de six administrateurs indépendants et son mandat consiste à passer en revue les politiques et régimes des ressources humaines de la Société, à superviser la planification de la relève et à évaluer le rendement du chef de la direction et des autres hauts dirigeants de TransCanada par rapport à des objectifs de rendement préétablis. Un rapport sur le développement de la haute direction et la relève est préparé chaque année afin d'être remis et soumis à l'examen du conseil. Le comité fait rapport au conseil en présentant des recommandations sur le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada, notamment le chef de la direction. Le comité approuve l'ensemble de la rémunération à plus long terme, notamment les options d'achat d'actions et les changements importants aux régimes de rémunération et d'avantages pour l'ensemble de la Société de TransCanada. Le comité examine et approuve tous les changements aux régimes de retraite canadiens de TransCanada qui portent sur les prestations offertes aux termes de ces régimes. De plus, le comité est chargé d'examiner les lignes directrices relatives à la propriété des hauts dirigeants.

Le comité reconnaît l'importance d'avoir des pratiques exemplaires en matière de gouvernance en ce qui a trait à l'élaboration et à l'administration de la rémunération et des programmes d'avantages des hauts dirigeants et a mis en place une procédure qui lui permet de s'acquitter efficacement de ses responsabilités. Cette procédure comprend plusieurs volets, notamment les suivants :

- tenir des sessions à huis clos en l'absence de la direction de la Société avant et après chaque réunion ordinaire du comité;
- engager des consultants et des conseillers externes et leur demander d'assister à certaines réunions du comité;
- approuver annuellement une liste de contrôle qui contient le calendrier des responsabilités devant être accomplies régulièrement par le comité et qui décrit le contexte dans lequel les éléments connexes seront examinés;
- suivre la procédure d'examen en deux étapes suivant laquelle les éléments sont transmis au comité pour qu'il puisse les examiner une première fois au cours d'une réunion tenue avant celle où ils seront approuvés.

En 2010, le comité des ressources humaines s'est réuni à quatre reprises.

DISCUSSION ET ANALYSE PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION

La présente rubrique de la circulaire explique comment le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada est conçu et géré à l'égard du président et chef de la direction, du chef des finances et des trois autres hauts dirigeants les mieux rémunérés ainsi qu'à l'égard du président et chef de la direction (retraité) (le « chef de la direction retraité ») pour l'exercice visé par les présentes (collectivement, les « hauts dirigeants »).

L'information qui suit se rapporte aux hauts dirigeants de la Société pour 2010 :

R. K. Girling	Président et chef de la direction (auparavant, chef de l'exploitation)
D. R. Marchand	Vice-président directeur et chef des finances (auparavant, vice-président, Finances et trésorier)
A. J. Pourbaix	Président, Énergie et oléoducs (auparavant, président, Énergie et vice-président directeur, Expansion de l'entreprise)
G. A. Lohnes	Président, Gazoducs (auparavant, vice-président directeur et chef des finances)
D. M. Wishart	Vice-président directeur, Exploitation et projets importants
H. N. Kvisle	Président et chef de la direction (retraité) ⁽¹⁾

(1) M. Kvisle a pris sa retraite de la Société le 1^{er} septembre 2010. De plus amples renseignements sur les dispositions en matière de retraite qui s'appliquent à M. Kvisle figurent à la rubrique « Avantages en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle – Rémunération du président et chef de la direction retraité ».

La présente rubrique est divisée selon les champs d'intérêt suivants :

1. une introduction qui expose les questions commerciales touchant TransCanada et ayant une incidence sur le programme de rémunération des hauts dirigeants;
2. un examen de la modification apportée au régime de rémunération des hauts dirigeants pour la période 2010-2011;
3. un résumé des résultats de l'entreprise pour 2010;
4. des renseignements sur la philosophie et le programme en matière de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada;

5. un aperçu du processus décisionnel à l'égard de la rémunération;
6. une présentation détaillée des décisions que le conseil d'administration (le « conseil ») a prises à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants à la lumière du rendement de l'entreprise.

INTRODUCTION

Le conseil gère le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada avec l'aide du comité des ressources humaines (le « comité des RH »). Le programme de rémunération des hauts dirigeants vise à offrir une rémunération qui est concurrentielle et équitable, qui appuie les plans d'affaires de la Société et qui est attribuée d'une façon conforme aux intérêts de tous les actionnaires. La nature des activités de TransCanada influe sur la méthode d'évaluation du rendement. Cette évaluation a, à son tour une incidence directe sur le mode d'attribution de la rémunération au fil du temps.

Les activités de TransCanada sont hautement capitalistiques, bon nombre d'entre elles sont assujetties à des rendements réglementés et la croissance est généralement tributaire de projets dans le cadre desquels de longues périodes s'écoulent entre la conception, l'approbation, la construction, la mise en route et, au bout du compte, la rentabilité. Afin d'appuyer ce portefeuille d'activités et la stratégie de création de valeur pour les actionnaires ainsi que de conserver la solidité de la situation financière de la Société, un équilibre doit être établi entre les mesures financières à court terme, la gestion des capitaux et la croissance et la rentabilité à long terme, ce qui a été particulièrement évident au cours des dernières années et continuera de s'appliquer dans l'avenir compte tenu des nouveaux projets d'investissement d'importance qui sont à l'étude. La Société est aussi consciente de l'importance des dividendes pour les actionnaires et de la nécessité d'établir un équilibre entre les rendements courants, une structure du capital prudente et la croissance à long terme.

Le conseil reconnaît que les programmes de rémunération qui récompensent principalement la réalisation de rendements à court terme pourraient nuire à la valeur à long terme de la Société. Par contre, si un accent indu est mis sur les projets à long terme, la capacité de la Société de générer des bénéfices d'exploitation, de verser des dividendes et de maintenir l'accès aux marchés financiers pourrait être amoindrie. Le conseil a soigneusement examiné une approche équilibrée à l'égard de ces questions pour ce qui est de la structure du programme de rémunération des hauts dirigeants, et l'incidence des programmes de rémunération sur le risque d'entreprise.

Le conseil établit des objectifs de rendement significatifs à l'intention des dirigeants tant pour le régime de rémunération à court terme que le régime de rémunération à long terme, notamment les mesures financières et les incidences commerciales touchant notamment l'exploitation et la croissance, importantes pour la Société. Le conseil établit également la pondération relative devant être attribuée aux mesures servant à évaluer les résultats et à calculer la rémunération des dirigeants. Dans le cadre de l'établissement de ces objectifs, le conseil croit savoir que certains éléments importants qui composent la rémunération des hauts dirigeants ne peuvent pas être entièrement évalués au moyen de mesures financières. Par exemple, la gestion de projets en cours d'aménagement ou en chantier est d'une importance capitale pour la Société, et l'évaluation du rendement à cet égard peut être subjective plutôt que fondée sur des mesures financières directes. L'atteinte par l'équipe de la direction des objectifs de la Société en matière de santé, de sécurité et d'environnement constitue un autre élément important du rendement. Le conseil a mis en place un processus rigoureux pour l'établissement d'objectifs et pour l'évaluation du rendement des hauts dirigeants compte tenu de ces objectifs. L'établissement du rendement est fondé au bout du compte sur une combinaison de mesures financières précises et sur l'évaluation des autres éléments du rendement de la direction.

MODIFICATION DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Le comité des RH et le conseil cherchent constamment à améliorer la structure et l'administration du programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada. En vue d'harmoniser la philosophie en matière de rémunération et le programme de rémunération des hauts dirigeants avec la création de la valeur à long terme, le conseil a approuvé une modification du programme de rémunération des hauts

dirigeants qui entrera en vigueur au début du cycle de rémunération 2010/2011. Cette modification précisera davantage le lien entre la rémunération et le rendement et continuera d'harmoniser les politiques de rémunération des hauts dirigeants de la Société avec celles d'autres entreprises de l'industrie.

La modification se traduit par les changements suivants à chacun des éléments de la rémunération :

- le salaire de base est positionné dans une fourchette où le point de référence, ou la « balise », est généralement comparable à la médiane du marché;
- les incitatifs à court terme sont fondés sur la valeur d'attribution cible (exprimée en pourcentage du salaire de base) qui est généralement comparable à la médiane du marché. L'attribution que reçoit véritablement un haut dirigeant est rajusté en fonction de son rendement individuel et du rendement de l'entreprise;
- les attributions d'incitatifs à moyen et à long termes sont établies en fonction de la valeur d'attribution cible (exprimée en pourcentage du salaire de base) qui est généralement comparable à la médiane du marché. L'attribution que reçoit véritablement un haut dirigeant est concurrentielle par rapport au marché et est rajustée en fonction de son rendement individuel et de sa capacité à contribuer aux résultats de l'entreprise.

De plus amples renseignements sur la modification du programme figurent à la rubrique « Éléments de la rémunération – Aperçu des éléments de la rémunération ».

SOMMAIRE POUR 2010

Pour évaluer le rendement global de la Société pour 2010, le comité des RH et le conseil ont tenu compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs, notamment le rendement financier et le rendement des actions, la qualité des bénéfices, la réalisation des opérations et des projets courants, la sécurité, le rendement opérationnel et le progrès des principales initiatives de croissance.

Réalisations importantes de 2010 :

- les bénéfices et les fonds comparables provenant de l'exploitation ont atteint les cibles fixées à l'avance;
- la Société a continué d'avancer son important programme d'investissement dont plusieurs projets stratégiques clés ont été menés à bien ou mis en service, notamment :
 - les phases 1 et 2 de l'oléoduc Keystone, y compris la prolongation vers Cushing;
 - la prolongation du corridor du centre-nord vers le réseau de l'Alberta;
 - la centrale à Halton Hills, en Ontario;
 - le projet de pipeline Bison transportant le gaz naturel des Rocheuses des États-Unis vers le marché;
 - le gazoduc de Groundbirch reliant le gaz de schiste de Montney dans le nord-est de la Colombie-Britannique;
 - la deuxième phase du parc éolien Kibby dans le Maine;
- des nouvelles initiatives perfectionnées permettant de transporter le gaz de schiste au moyen des gazoducs existants et d'agrandir le réseau d'oléoducs de Keystone;
- la négociation de règlements avec les expéditeurs du réseau de l'Alberta et du réseau Foothills qui ont procuré à la Société des rendements à la hausse;
- tous les objectifs de sécurité, de fiabilité et d'exploitation ont été atteints ou dépassés;
- la note de crédit « A » a été maintenue et environ 3 milliards de dollars de titres de créance de rang supérieur et d'actions privilégiées ont été émis à des taux historiquement bas.

Événements défavorables en 2010 :

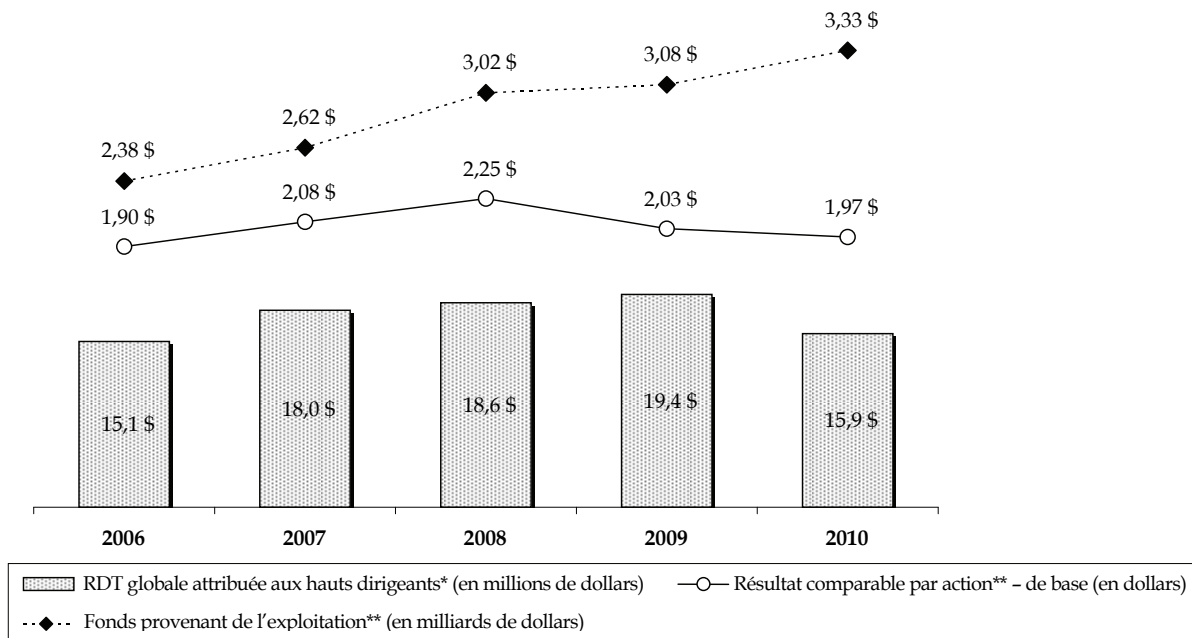
- retards et hausse des coûts liés au projet de remise à neuf de Bruce Power;
- faibles prix d'électricité et du gaz naturel;
- retards dans l'obtention des permis américains pour le prolongement de Keystone vers la côte américaine du golfe du Mexique;
- la compétitivité à long terme du BSOC et, particulièrement, les incidences sur le réseau principal au Canada;
- annulation du projet d'énergie à Oakville.

En 2010, le comité des RH et le conseil ont conclu que, dans l'ensemble, la Société avait en grande partie atteint ses objectifs de rendement, mais ils ont aussi reconnu la survenance d'événements moins favorables, comme il est décrit plus haut. Compte tenu de ces résultats et de la pondération relative des résultats financiers (50 %) et des mesures opérationnelles, des mesures de croissance et autres mesures commerciales (50 %), le comité des RH a établi que le rendement global de l'entreprise en 2010 était légèrement inférieur aux cibles et a attribué un coefficient de rajustement de l'entreprise (« CRE ») de 0,95. De plus amples renseignements sur le CRE figurent à la rubrique « Rémunération variable/à risque – Incitatifs à court terme » ci-après. Cette note a servi de toile de fond au comité des RH et au conseil dans le calcul des incitatifs à court terme des hauts dirigeants. Le comité des RH et le conseil ont utilisé les principes directeurs suivants au cours de leurs délibérations sur la rémunération pour 2011 :

- une augmentation modérée du salaire de base des hauts dirigeants, sauf s'ils ont assumé des responsabilités supplémentaires d'importance;
- des attributions de primes annuelles qui reflètent le rendement global de TransCanada et la contribution de chacun des hauts dirigeants pour 2010;
- une augmentation modérée des attributions d'incitatifs à long terme, sauf pour reconnaître la prise en charge de responsabilités supplémentaires d'importance.

Le comité des RH et le conseil ont également tenu compte des résultats atteints par rapport aux objectifs de rendement sur trois ans préétablis pour les unités d'actions au rendement attribuées en 2008 et ont conclu que 67 % des droits aux unités en circulation seraient acquis aux fins de paiement. Ce niveau d'acquisition représentait un rendement inférieur au rendement « cible » mais supérieur au « seuil », comme l'ont établi le comité des RH et le conseil conformément aux lignes directrices en matière d'acquisition dont il est question en détail ci-après à la note de bas de page 1 accompagnant le tableau « Aperçu des éléments de la rémunération » ci-dessus, à la rubrique « Éléments de la rémunération ». La rubrique « Décisions de rémunération prises en 2011 – Profils des hauts dirigeants » contient plus de renseignements sur l'attribution d'unités d'actions au rendement de 2008.

Le graphique qui suit présente la relation entre les résultats annuels de certains paramètres financiers clés entre 2006 et 2010 et la somme du salaire de base, de la prime annuelle en espèces et de la valeur estimative des unités d'actions au rendement et des options d'achat d'actions (collectivement, la « rémunération directe totale » ou « RDT ») qui ont été attribués aux hauts dirigeants après la fin de l'exercice indiqué.



* RDT globale attribuée aux hauts dirigeants après la fin de 2010, à l'exception de M. Kvisle qui a pris sa retraite le 1er septembre 2010.

** De plus amples renseignements sur les mesures non conformes aux PCGR sont indiqués dans le rapport de gestion de 2010 de TransCanada.

La RDT globale des hauts dirigeants, exprimée sous forme de pourcentage du revenu net, a été de 1,4 %, 1,5 %, 1,3 %, 1,4 % et 1,2 % pour les exercices terminés en 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010, respectivement.

La rubrique « Décisions de rémunération prises en 2011 – Profils des hauts dirigeants » ci-après contient des détails concernant les décisions relatives à la rémunération directe totale versée aux hauts dirigeants en 2011, en fonction du rendement global de 2010.

PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada est fondé sur les objectifs suivants :

- fournir une rémunération qui récompense la contribution de chacun en fonction des résultats globaux de l'entreprise (la « rémunération au rendement »);
- faire concurrence, quant au niveau et à la forme de rémunération, au marché;
- harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires et des clients;
- aider à attirer, à embaucher et à fidéliser les hauts dirigeants.

Le programme de rémunération est également conçu de manière à s'harmoniser avec les plans d'affaires de la Société et le cadre de gestion des risques afin d'établir un équilibre approprié entre les risques et les récompenses accordées aux hauts dirigeants.

Données de référence du marché et groupe de référence

Le comité des RH étudie des données de référence en matière de rémunération provenant de sociétés canadiennes du domaine de l'énergie qui sont généralement d'une taille et d'une envergure semblable à celles de TransCanada et qui sont susceptibles de faire appel aux mêmes personnes qualifiées pour les postes de la haute direction que TransCanada (le « groupe de référence »). Plus particulièrement, le groupe de référence se compose de sociétés œuvrant dans l'industrie des pipelines, de l'énergie et des services publics en Amérique du Nord et dans l'industrie pétrolière et gazière du Canada hautement

capitalistiques et assorties de longs cycles. La Société évalue également les tendances et pratiques générales de l'industrie afin de déterminer les éléments appropriés dont la rémunération doit être composée ainsi que la structure appropriée de chaque élément.

Le comité des RH passe en revue chaque année la composition du groupe de référence pour s'assurer qu'il demeure pertinent dans le contexte de TransCanada. Un aperçu des caractéristiques du groupe de référence, comparativement aux caractéristiques de TransCanada, est donné dans le tableau suivant :

TRANSCANADA		GROUPE DE RÉFÉRENCE ⁽³⁾	
Industrie	Pipelines, électricité nord-américains	Pipelines, électricité et services publics nord-américains; pétrole et gaz canadiens	
Emplacement	Calgary (Alberta)	Principalement en Alberta	
		<u>Médiane</u>	<u>75^e percentile</u>
Produits d'exploitation ⁽¹⁾	8,2 milliards de dollars	4,7 milliards de dollars	11,8 milliards de dollars
Capitalisation boursière ⁽²⁾	26,4 milliards de dollars	22,1 milliards de dollars	32,0 milliards de dollars
Actifs ⁽¹⁾	43,8 milliards de dollars	17,5 milliards de dollars	28,2 milliards de dollars
Employés ⁽¹⁾	4 156	2 632	4 910

(1) Les données relatives aux produits d'exploitation, aux actifs et au nombre d'employés reflètent les renseignements relatifs à l'exercice 2009.

(2) La capitalisation boursière est calculée en date du 31 décembre 2010 en multipliant le cours de clôture mensuel des actions ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation par trimestre pour le dernier trimestre disponible.

(3) Les membres du groupe de référence étaient, en 2010, les suivants :

Alliance Pipeline Ltd.	Enbridge Inc.	Petro-Canada**
ATCO Ltd. & Canadian Utilities Limited	EPCOR	Shell Canada Limitée
Canadian Natural Resources Ltd.	ExxonMobil Canada	Société d'énergie Talisman Inc.
Capital Power Corporation	FortisAlberta	Spectra Energy (Canada)
Chevron Canada Resources	Husky Energy Inc.	Suncor Énergie Inc.
Compagnie BP Énergie Canada	Kinder Morgan Canada Inc.	Synchrude Canada Ltd.
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	Nexen Inc.	Terasen Gas
ConocoPhillips Canada Corp.		
Corporation EnCana*		
Corporation TransAlta		
Devon Canada Corporation		

* Corporation Encana a par la suite été divisée en deux entités – Cenovus Energy Inc. et Corporation Encana.

** Petro-Canada a par la suite fusionné avec Suncor Énergie Inc.

Le poste de chaque haut dirigeant est comparé à des postes similaires dans le groupe de référence. Les données relatives à la rémunération en fonction du poste du groupe de référence (les « données de référence du marché ») fournissent le point de référence de départ pour les salaires au comité des RH et au conseil. La rémunération directe totale annuelle attribuée à un haut dirigeant variera en fonction de l'évaluation du rendement individuel compte tenu du rendement global de l'entreprise et sera généralement établie conformément aux lignes directrices qui suivent (les « lignes directrices relatives à l'établissement de la rémunération ») :

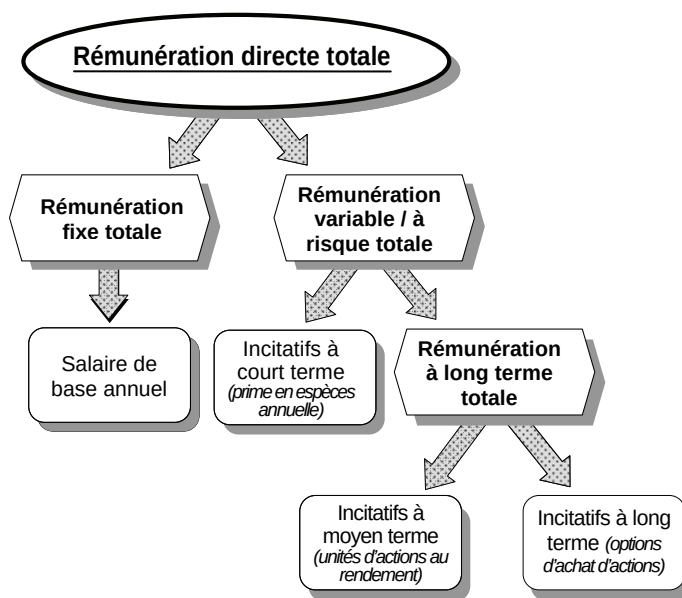
Lignes directrices relatives à l'établissement de la rémunération

SI LE RENDEMENT DU HAUT DIRIGEANT ...	LA « RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE » SERA ...
atteint les objectifs	→ généralement comparable à la rémunération directe totale médiane selon les données du groupe de référence
dépasse les objectifs	→ généralement comparable à la rémunération directe totale supérieure à la médiane selon les données du groupe de référence
est inférieur aux objectifs	→ généralement comparable à la rémunération directe totale inférieure à la médiane selon les données du groupe de référence

La mesure dans laquelle la rémunération directe totale du haut dirigeant est supérieure à la médiane dépend de l'évaluation de son niveau de rendement individuel et du rendement de l'entreprise. Ce sont les composantes variables de la rémunération qui sont rajustées, plutôt que les composantes fixes.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération directe totale cible comprend le salaire de base annuel, les incitatifs à court terme cibles, la rémunération à long terme totale cible (qui comprend les incitatifs à moyen et à long termes), comme il est indiqué ci-après :



Chaque élément de la rémunération directe totale cible est calculé au moyen de la médiane du marché. L'attribution de la valeur de la rémunération directe totale cible aux différents éléments de la rémunération est effectuée selon les pratiques du marché en ce qui a trait à la pondération relative des différents éléments de la rémunération (c.-à-d. la composition de la rémunération). La rémunération véritablement reçue dépendra de l'évaluation que font le comité des RH et le conseil du rendement de l'entreprise, de la contribution passée de chaque haut dirigeant et de sa capacité à contribuer aux résultats de l'entreprise à court, moyen et long termes.

Aperçu des éléments de la rémunération

Composante	Élément	Forme	Période relative au rendement	Principales caractéristiques	Objectif
FIXE	Salaire de base	En espèces	Un an	- Généralement comparable à la médiane des données du marché pour des fonctions similaires - Tous les ans, une « balise » est établie pour chaque rôle en fonction des données de référence du marché. Le salaire de base de chacun des hauts dirigeants sera géré selon un écart de ± 10 % de la balise. - Variations par rapport à la balise pouvant être fondées sur l'obtention d'un rendement individuel élevé soutenu, la portée du rôle du haut dirigeant au sein de TransCanada, les considérations en matière de fidélisation, le temps que consacre le haut dirigeant à son rôle et les différences importantes entre les responsabilités d'un haut dirigeant et celles des personnes occupant un poste semblable dans les données de référence du marché - Examinée annuellement; toute modification prend généralement effet le 1^{er} mars.	- Fournir une certitude en ce qui concerne le revenu - Attirer et fidéliser les hauts dirigeants
VARIABLE OU À RISQUE	Incitatifs à court terme	Prime en espèces annuelle	Un an	- Les incitatifs à court terme cibles (exprimés en pourcentage du salaire de base) sont établis pour chaque rôle du haut dirigeant. Les cibles sont établies en fonction des données de référence du marché. - Attribution d'un coefficient de rajustement du rendement (« CRR ») individuel entre 0 et 2,0 à tous les hauts dirigeants. Le CRR est fondé sur l'évaluation par le comité des RH et le conseil de la contribution individuelle annuelle de chaque haut dirigeant par rapport aux objectifs individuels et de la Société dans le contexte du rendement global annuel de l'entreprise. L'attribution d'un CRR se situant entre 2,1 et 2,5 peut être attribuée dans certaines circonstances particulières. Une telle attribution refléterait une contribution individuelle importante ayant provoqué un changement transformationnel de la Société. - Un CRR entre 0 et 1,2, établi par le conseil, sert à calculer l'attribution définitive payable aux hauts dirigeants. Les résultats de la Société sont évalués au moyen d'objectifs et de pondérations fixés au début de chaque année.	- Inciter les hauts dirigeants à atteindre leurs priorités et objectifs d'affaires annuels - Récompenser les hauts dirigeants pour leur contribution annuelle relative à la Société - Harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires - Attirer et fidéliser les hauts dirigeants
	Incitatifs à moyen terme	Unités d'actions au rendement	Jusqu'à trois ans, avec acquisition à la fin de la durée	- Attribution d'une cible et d'une fourchette connexe établissant la rémunération à long terme totale minimum et maximum (exprimée en pourcentage du salaire de base) à chaque rôle des hauts dirigeants. Les cibles sont établies en fonction des données de référence du marché. - L'attribution véritable dépendra de l'évaluation que feront le comité des RH	- Inciter les hauts dirigeants à atteindre leurs objectifs d'affaires à moyen terme - Harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires - Attirer et fidéliser les

Composante	Élément	Forme	Période relative au rendement	Principales caractéristiques	Objectif
				et le conseil du rendement annuel et de la capacité du haut dirigeant à contribuer au rendement global de l'entreprise. - Unités d'actions théoriques attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions à l'intention des dirigeants (« UADD ») en fonction de la valeur de la rémunération à long terme totale attribuée, divisée par la juste valeur marchande des actions ordinaires de TransCanada au moment de l'attribution - Valeur des dividendes sur les actions ordinaires accumulées sous forme d'unités pendant la durée de trois ans - Nombre d'unités dont les droits sont acquis aux fins de paiement assujéti à l'atteinte d'objectifs précis de rendement de l'entreprise et de pondérations relatives, déterminés par le comité des RH et le conseil⁽¹⁾ - Le paiement final est fait en espèces, déduction faite des retenues prévues par la loi	hauts dirigeants
	Incitatifs à long terme	Options d'achat d'actions	Acquisition à raison de 33 1/3 % à la fin de chaque année pendant trois ans Attributions d'une durée de sept ans	- Comme il est indiqué dans la colonne « Principales caractéristiques » de la rangée « Incitatifs à moyen terme », les options d'achat d'actions sont attribuées en fonction de la valeur de la rémunération à long terme totale attribuée. La valeur ainsi attribuée est divisée par la valeur de la rémunération par option qui reflète la juste valeur à la date d'attribution, établie par le comité des RH. - Le comité des RH établit la valeur de la rémunération de chaque attribution d'options au moyen de la valeur la plus élevée entre l'évaluation binominale et le « plancher » correspondant à 15 % du prix d'exercice. - Prix d'exercice correspondant au cours de clôture des actions ordinaires de TransCanada à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date d'attribution de l'option d'achat d'actions - Les participants n'en retirent un avantage que si le cours des actions ordinaires de TransCanada au moment de l'exercice de l'option d'achat d'actions est supérieur au prix d'exercice des options d'achat d'actions au moment de l'attribution	- Inciter les hauts dirigeants à atteindre des objectifs d'affaires durables à long terme - Harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires - Attirer et fidéliser les hauts dirigeants

(1) Le nombre d'unités dont les droits sont acquis dépend du rendement de l'entreprise, conformément aux lignes directrices suivantes :

<u>NIVEAU DE RENDEMENT</u>	<u>DESCRIPTION GÉNÉRALE</u>	<u>ACQUISITION DES DROITS AUX UNITÉS</u>
« Sous le seuil »	→ Résultats inférieurs au niveau de rendement acceptable	→ Aucun droit à une unité n'est acquis; aucun paiement n'est effectué
« Égal au seuil »	→ Résultats inférieurs aux prévisions, mais rendement considéré comme acceptable <i>Entre le seuil et les résultats cibles, droits aux unités acquis au prorata</i>	→ 50 % des droits aux unités sont acquis aux fins de paiement
« Égal au niveau cible »	→ Résultats cibles considérés comme quelque peu élevés mais atteignables; rendement conforme aux prévisions <i>Entre les résultats cibles et les résultats maximaux, droits aux unités acquis au prorata</i>	→ 100 % des droits aux unités sont acquis aux fins de paiement
« Égal ou supérieur au niveau maximal »	→ Résultats cibles considérés comme très élevés; rendement considérablement supérieur aux prévisions	→ 150 % des droits aux unités sont acquis aux fins de paiement

Rémunération variable/à risque

Comme il est décrit à la rubrique « Aperçu des éléments de la rémunération », les incitatifs à court terme cibles et les incitatifs à long terme cibles annuels (chacun étant exprimé en pourcentage du salaire de base) sont calculés pour chaque rôle des hauts dirigeants. Chaque cible est calculée au moyen des données de référence du marché.

Le tableau suivant résume la structure cible et les fourchettes pour chacun des rôles des hauts dirigeants :

Rôle (responsabilité)	Incitatifs à court terme cibles (% du salaire de base)	Incitatifs à long terme cibles (% du salaire de base)		
		Minimum	Cible	Maximum
Président et chef de la direction (R. K. Girling)	100 %	225 %	275 %	325 %
Vice-président directeur et chef des finances (D. R. Marchand)	65 %	150 %	200 %	250 %
Président, Énergie et oléoducs (A. J. Pourbaix)	75 %	200 %	250 %	300 %
Président, Gazoducs (G. A. Lohnes)	65 %	150 %	200 %	250 %
Vice-président directeur, Exploitation et projets importants (D. M. Wishart)	65 %	150 %	200 %	250 %

Incitatifs à court terme

Le comité des RH et le conseil évaluent le rendement de chacun des hauts dirigeants par rapport aux objectifs de l'entreprise et individuels fixés à l'avance et leur attribuent un CRR individuel. Le calcul du CRR repose sur les normes suivantes :

Rendement par rapport aux normes ⁽¹⁾	Fourchette de CRR	Commentaires
Dépasse la plupart ou la totalité des normes et survenance d'un événement transformationnel	2,1 – 2,5	Attribué dans des circonstances particulières. Reflète d'importantes réalisations ayant eu un impact considérable sur la Société.
Dépasse la plupart ou la totalité des normes	1,8 – 2,0	Reflète des contributions concrètes à l'entreprise et plusieurs exemples d'effets considérables au-delà des attentes normales.
Dépasse certaines normes	1,4 – 1,7	Contribution satisfaisante et qui, dans certains cas, dépasse les attentes.

Rendement par rapport aux normes ⁽¹⁾	Fourchette de CRR	Commentaires
Atteint les normes	0,9 – 1,3	Contribution satisfaisante, toutes les attentes en matière de rendement ont été atteintes.
N'atteint pas les normes	0 – 0,8	Le succès est tributaire de l'amélioration du rendement – aucun paiement.

(1) Les normes sont quelque peu élevées mais atteignables.

Le CRE établi par le conseil sert à calculer l'attribution véritable d'incitatifs à court terme que reçoivent les hauts dirigeants. Le CRE est calculé en fonction du rendement de l'entreprise au moyen des normes suivantes :

Rendement par rapport aux normes	Fourchette du CRE	Commentaires
Dépasse la plupart ou la totalité des normes ou provoque un effet transformationnel sur la Société, ou les deux.	1,11 – 1,20	Résultats exceptionnels de la Société et certains exemples d'effets considérables au-delà des attentes normales ou d'effets transformationnels sur la Société, ou les deux.
Dépasse certaines normes	1,01 – 1,10	Résultats entièrement satisfaisants, toutes les normes importantes de rendement ont été atteintes ou dépassées et plusieurs exemples d'atteintes de résultats positifs pour l'entreprise.
Atteint les normes	1,00	Résultats entièrement satisfaisants, toutes les normes de rendement ont été atteintes.
N'atteint pas certaines normes	0,50 – 0,99	Certaines attentes n'ont pas été remplies, le rendement n'est pas entièrement satisfaisant, mais le versement d'une rémunération partielle est indiqué.
N'atteint pas les normes	Inférieur à 0,50	Rendement insuffisant – aucune rémunération n'est versée.

L'attribution d'incitatifs à court terme aux hauts dirigeants est calculée comme suit :

$$\left(\text{Salaire de base}^{(1)} \times \text{Incitatifs à court terme cibles}^{(2)} \times \text{Coefficient de rajustement du rendement (« CRR ») individuel}^{(3)} \times \text{Coefficient de rajustement de l'entreprise (« CRE »)}^{(4)} \right) = \text{Attributions d'incitatifs à court terme}^{(5)}$$

(1) Taux de salaire de base annuel d'un haut dirigeant au 15 décembre de l'année civile en cours.

(2) Voir la section ci-dessus décrivant les cibles et les fourchettes se rapportant à chaque rôle des hauts dirigeants.

(3) Le CRR, établi par le conseil, varie entre 0 et 2,0. L'attribution d'un CRR entre 2,1 et 2,5 est possible dans certaines circonstances particulières. Une telle attribution refléterait une contribution importante ayant eu un effet transformationnel sur la Société.

(4) Le CRE, établi par le conseil, varie entre 0 et 1,2.

(5) Le conseil peut rajuster la valeur de l'attribution d'incitatifs à court terme s'il juge raisonnable de le faire.

Incitatifs à long terme

Pour calculer l'attribution véritable d'incitatifs à long terme que reçoit un haut dirigeant, le comité des RH et le conseil doivent évaluer son rendement annuel et sa capacité à contribuer au rendement global de l'entreprise. À l'heure actuelle, l'attribution totale se répartit comme suit : 75 % sous forme d'unités d'actions au rendement et 25 % sous forme d'options d'achat d'actions.

Autre rémunération

Les hauts dirigeants reçoivent d'autres avantages qui, de l'avis de la Société, sont raisonnables et conformes aux objectifs du programme de rémunération des hauts dirigeants. Ces avantages sont fondés sur des pratiques concurrentielles du marché et aident à attirer et à fidéliser des hauts dirigeants. Les avantages comprennent un régime de retraite à prestations déterminées (décrit ci-après à la rubrique

« Prestations de pension et de retraite »), des programmes traditionnels en matière de santé et de bien-être ainsi que des avantages indirects pour les hauts dirigeants.

Le programme d'avantages indirects prévoyait un nombre limité d'avantages indirects pour les hauts dirigeants en 2010, dont les suivants :

- une somme en espèces annuelle qui peut être utilisée à toutes fins à la discrétion du haut dirigeant et dont la valeur s'élève à 4 500 \$;
- un nombre limité de déjeuners causeries ou de clubs de loisir, selon les besoins de l'entreprise;
- une place de stationnement réservée, payée par la Société et dont la valeur s'élève à 5 492 \$;
- une indemnité annuelle pour usage de voiture dont la valeur s'élève à 18 000 \$.

Le comité des RH peut offrir d'autres avantages à un haut dirigeant dans des circonstances précises ou pour le maintenir en poste. Le cas échéant, les avantages indirects non prévus par les politiques seront résumés dans les notes de bas de page accompagnant le tableau sommaire de la rémunération à la rubrique « Tableaux de rémunération des hauts dirigeants » ci-après.

Chaque année, le comité des RH examine les dépenses des hauts dirigeants et l'utilisation de l'avion d'affaires par tous les dirigeants. TransCanada ne permet aux hauts dirigeants, y compris le chef de la direction, d'utiliser l'avion de l'entreprise que pour l'exécution directe de leurs fonctions.

Lignes directrices en matière de propriété d'actions

Le comité des RH a institué des lignes directrices en matière de propriété d'actions à l'intention des hauts dirigeants (les « lignes directrices »), lesquelles encouragent ces derniers à atteindre un niveau de propriété dans la Société que le comité des RH juge important par rapport à leur salaire de base. Le niveau de propriété minimal est un multiple du salaire de base qui dépend du poste du haut dirigeant. Les hauts dirigeants ont cinq ans à compter de la fin de l'année au cours de laquelle ils sont devenus assujettis aux lignes directrices pour se conformer à cette exigence. Une fois que le haut dirigeant est réputé avoir atteint le niveau de propriété minimal exigé, le comité des RH a le pouvoir discrétionnaire d'évaluer la conformité à ce niveau en cas de fluctuations ultérieures du cours des actions. Le niveau de propriété peut être atteint par l'achat d'actions ordinaires de TransCanada ou de parts d'une société en commandite parrainée par TransCanada, la participation au régime de réinvestissement des dividendes de TransCanada ou la détention d'unités d'actions au rendement non acquises. Les lignes directrices stipulent qu'au moins 50 % des titres détenus en propriété doivent être des « actions admissibles » (c.-à-d. des actions ordinaires de TransCanada ou des parts d'une société en commandite parrainée par TransCanada). Les unités d'actions au rendement non acquises du régime d'UADD ne comptent que pour un maximum de 50 % du niveau de propriété.

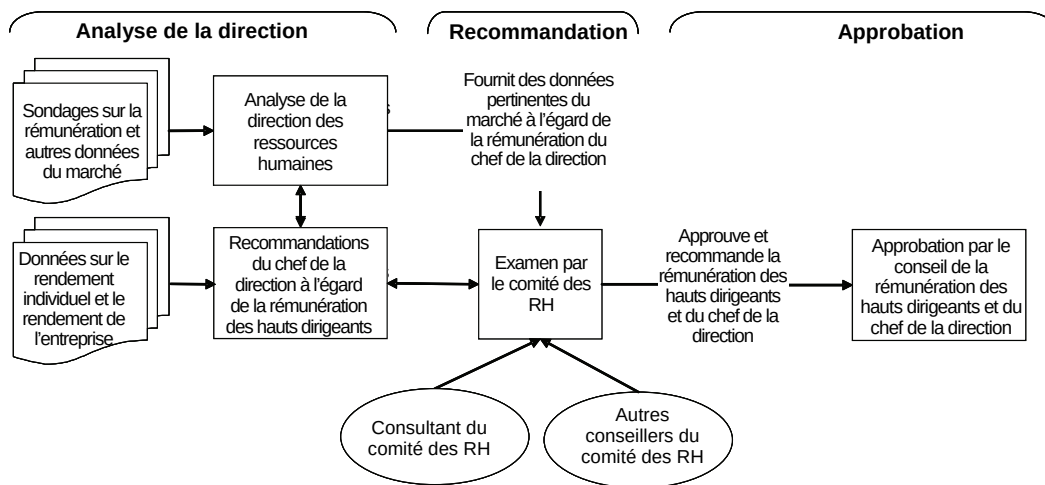
En 2010, le comité des RH a approuvé une modification des lignes directrices visant à augmenter le niveau de propriété du chef de la direction de trois (3) à quatre (4) fois le salaire de base. La modification prévoyait également l'obligation pour tous les dirigeants assujettis aux lignes directrices d'acheter et de détenir 50 % de la totalité des attributions d'options d'achat d'actions exercées de TransCanada jusqu'à ce que le niveau de propriété obligatoire soit atteint.

Le comité des RH revoit annuellement le calcul des niveaux de propriété aux termes des lignes directrices et, en 2010, il a noté que tous les hauts dirigeants avaient atteint leur niveau de propriété minimal exigé. On trouvera les calculs des niveaux de propriété selon les lignes directrices qu'ont atteints les hauts dirigeants à la rubrique « Décisions de rémunération prises en 2011 – Profils des hauts dirigeants ».

PROCESSUS DÉCISIONNEL À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION

Aperçu

Le diagramme suivant présente un aperçu général du processus utilisé pour établir la rémunération directe totale à attribuer aux hauts dirigeants.



Rôles et responsabilités

Intervenant

Principales responsabilités

Direction des ressources humaines de TransCanada

- Elle recueille, analyse et interprète toutes les données du marché sur la rémunération qu'utilise le chef de la direction pour formuler ses recommandations à l'égard de la rémunération directe totale des hauts dirigeants qui lui rendent directement compte.
- Elle fournit au comité des RH et au président du conseil les données pertinentes du marché et d'autres renseignements, au besoin, afin d'aider le comité des RH et le conseil dans ses délibérations à l'égard de la rémunération directe totale des hauts dirigeants.

Chef de la direction

- Il entame des discussions visant à aider le comité des RH et le conseil concernant l'établissement des objectifs de rendement des hauts dirigeants et l'évaluation de la mesure dans laquelle les objectifs de l'exercice précédent ont été atteints par ces hauts dirigeants.
- Il fait des recommandations au comité des RH à l'égard du niveau et de la forme de rémunération à attribuer aux hauts dirigeants qui lui rendent directement compte et certains hauts dirigeants qui lui rendent indirectement compte.
- Il examine, évalue et recommande au conseil l'ensemble des principaux objectifs et paramètres, et des principales mesures de rendement utilisés en matière de rémunération.
- Il fournit une évaluation de son propre rendement au comité des RH et au conseil.

Intervenant	Principales responsabilités
Comité des RH	▪ Il demande à la direction ou au consultant (défini ci-après) et aux autres conseillers du comité des RH (définis ci-après) de recueillir des renseignements pour son compte et de lui fournir des commentaires ainsi que l'analyse initiale. ▪ Il recommande aux fins d'examen et d'approbation au conseil l'ensemble de la rémunération à verser aux hauts dirigeants.
Consultant externe en rémunération du comité des RH	▪ Le consultant a pour mandat (lequel est approuvé chaque année par le comité des RH) de faire ce qui suit : - o fournir une évaluation des propositions de la direction en matière de rémunération des hauts dirigeants; - o assister à toutes les réunions du comité des RH (à moins d'indication contraire du président du comité des RH); - o fournir des données, des analyses ou des avis sur des questions liées à la rémunération si le comité des RH le lui demande; - o Informer le comité des RH et discuter directement avec celui-ci de toutes les questions touchant la rémunération des dirigeants. ▪ À chaque réunion, il se réunit avec le comité des RH en l'absence des membres de la direction. ▪ Il communique directement avec les membres du comité des RH à l'extérieur des réunions de ce comité à la demande des membres du comité des RH. ▪ Si le président du comité des RH lui en donne l'instruction et l'autorisation, il peut conseiller la direction de TransCanada.
Autres conseillers du comité des RH	▪ Si le président du comité des RH leur en donne l'instruction et l'autorisation, ils fournissent des services non liés à la rémunération.
Conseil	▪ Il examine et approuve l'ensemble de la rémunération à verser dans le cadre du programme de rémunération des hauts dirigeants, compte tenu des recommandations du comité des RH.

L'indépendance du consultant externe en rémunération par rapport au comité des RH

Le comité des RH a retenu les services d'un consultant (le « consultant ») auprès de Towers Watson pour qu'il lui fournisse des conseils en matière de ressources humaines. Le comité des RH a choisi le consultant qui, selon lui, offrirait les conseils indépendants de la plus haute qualité. Au moment du recrutement initial du consultant, le comité des RH savait que celui-ci était au service de Towers Watson, société d'experts-conseils en ressources humaines de premier plan qui fournit aussi des services à TransCanada dans plusieurs domaines. Le comité des RH estime que le consultant devrait être en mesure de fournir des conseils francs et directs, non soumis à l'influence de la direction.

Towers Watson et TransCanada ont pris bon nombre de mesures pour veiller à l'indépendance du consultant :

- Towers Watson a confirmé que la rémunération du consultant n'était d'aucune façon directement touchée par l'augmentation ou la diminution des services fournis par Towers Watson à TransCanada. Towers Watson a également veillé à ce qui suit :
 - o le consultant n'est pas le gestionnaire des relations-clients relativement aux services fournis à la Société;

- o le consultant ne participe pas aux activités de recherche de clients visant à accroître le nombre de services-conseils offerts par Towers Watson à TransCanada;
- o mis à part les services-conseils fournis au comité des RH, le consultant ne participe à aucun autre mandat de consultation pour TransCanada;
- TransCanada a veillé à ce que les relations entre le consultant et la direction soient limitées, sauf pour ce qui est des questions expressément liées à la raison pour laquelle les services du consultant ont été retenus pour le compte du comité des RH ou en ce qui a trait aux propositions qui seront présentées au comité des RH aux fins d'examen ou d'approbation.

Les honoraires versés à Towers Watson en 2010 en contrepartie des services du consultant au comité des RH se sont établis à environ 125 000 \$.

Le comité des RH examine annuellement les projets que les autres consultants de Towers Watson réalisent pour TransCanada et les honoraires facturés en contrepartie des services rendus. En 2010, ces services ont compris la remise à la direction des ressources humaines de la Société de données du marché concernant la rémunération des hauts dirigeants, des autres salariés et des membres du conseil, ainsi que des services-conseils concernant les avantages et les régimes de retraite tant à l'égard des activités canadiennes qu'américaines. Les honoraires facturés par Towers Watson à la Société pour 2010 (à l'exclusion des honoraires du consultant) ont totalisé environ 2,1 millions de dollars.

Processus d'attribution des options d'achat d'actions

En règle générale, les attributions d'options d'achat d'actions sont établies dans le cadre des délibérations annuelles sur les attributions d'incitatifs à long terme selon le processus suivant :

- Le chef de la direction recommande au comité des RH la valeur des attributions d'incitatifs à long terme à tous les hauts dirigeants (sauf en ce qui concerne ses propres attributions). La valeur totale des attributions se répartit généralement comme suit : 75 % étant sous forme d'unités d'actions au rendement et 25 % étant sous forme d'options d'achat d'actions.
- Le comité des RH recommande au conseil la valeur des attributions d'options d'achat d'actions aux hauts dirigeants (y compris le chef de la direction) et approuve la valeur des attributions d'options d'achat d'actions à tous les autres dirigeants.
- Le conseil approuve la valeur des attributions d'options d'achat d'actions aux hauts dirigeants.
- Le comité des RH établit l'attribution d'options d'achat d'actions en fonction de la valeur approuvée et de la valeur la plus élevée entre l'évaluation binominale et le « plancher » correspondant à 15 % du prix d'exercice.
- Le comité des RH approuve toutes les attributions individuelles d'options d'achat d'actions.

Équité interne et valeur au titre de la fidélisation

Le comité des RH et le conseil tiennent compte de façon informelle de la rémunération des hauts dirigeants par rapport à celle des autres dirigeants de TransCanada (l'« équité interne ») au cours des délibérations annuelles sur la rémunération directe totale, surtout lorsque les données de référence pour des fonctions données ne reflètent pas la portée relative du rôle de TransCanada. En pareils cas, d'autres fonctions internes qui sont étayées par de solides données du marché peuvent être utilisées pour évaluer la relativité.

Le comité des RH et le conseil prennent également en considération le potentiel de fidélisation lorsqu'ils prennent des décisions de rémunération. La fidélisation des hauts dirigeants est essentielle à la continuité des affaires, à la gestion des relations avec les parties intéressées, à la planification de la relève et à l'atteinte des résultats souhaités à court et à long termes pour la Société.

Rémunération déjà attribuée

Le comité des RH recommande la rémunération à attribuer, y compris les options d'achat d'actions, laquelle n'est pas subordonnée au nombre, à la durée ou à la valeur actuelle de toute rémunération en cours déjà attribuée à une personne. Le comité des RH est d'avis que la réduction ou la limitation des attributions courantes d'options d'achat d'actions, d'unités d'actions au rendement ou d'autres formes de rémunération en raison de gains antérieurs réalisés par un haut dirigeant pénaliserait injustement ce dernier et réduirait sa motivation à continuer d'avoir un rendement élevé. Dans un même ordre d'idée, le comité des RH n'augmente pas délibérément la valeur de la rémunération à long terme totale dans une année donnée dans le but de compenser les rendements inférieurs à ceux prévus avec les attributions antérieures.

Le comité des RH reçoit des « feuilles de compilation » qui fournissent une toile de fond pour les décisions qu'il prend à l'égard de la rémunération directe totale. Bien que les renseignements donnés ne mènent pas nécessairement à la prise de décisions en ce qui concerne certains éléments précis de la rémunération, ces feuilles de compilation permettent au comité des RH de faire ce qui suit :

- évaluer de manière indépendante chacun des éléments de la rémunération et évaluer globalement les niveaux de rémunération directe totale par rapport au rendement;
- évaluer la composition de la rémunération;
- en ce qui concerne la rémunération à base de titres de participation, évaluer le rendement et la mesure dans laquelle les objectifs sous-jacents à l'attribution sont atteints;
- établir si des modifications doivent être apportées aux régimes d'indemnités de départ ou aux contrats d'emploi afin de veiller à leur harmonisation avec les objectifs d'affaires et les objectifs visant à attirer et à fidéliser les hauts dirigeants de la Société.

Les feuilles de compilation qu'a utilisées le comité des RH renferment les renseignements suivants :

Analyse	Description
Historique triennal de la rémunération directe totale	▪ Historique triennal de la rémunération directe totale déjà attribuée à chaque haut dirigeant et à certains autres dirigeants en fonction de chaque élément. ▪ Permet au comité des RH de suivre les changements apportés à la rémunération directe totale d'un haut dirigeant d'une année à l'autre et de demeurer au fait des évaluations antérieures de son rendement et de sa rémunération correspondante.
Analyse de l'incidence financière	▪ Modélise des scénarios de rémunération pour les hauts dirigeants et certains autres dirigeants qui illustrent l'effet de divers résultats futurs de l'entreprise sur la rémunération en cours et déjà attribuée. ▪ Permet au comité des RH d'établir si les résultats liés à la rémunération du modèle sont raisonnables et parviennent à faire la distinction souhaitée en ce qui concerne la valeur de la rémunération en fonction du rendement, comme le comprend le comité des RH. ▪ Après son examen des analyses résultantes en 2010, le comité des RH a constaté que, dans l'ensemble, la relation relative à la rémunération au rendement attribuée aux hauts dirigeants était appropriée.
Analyse rétrospective de la rémunération	▪ Sommaire présentant le revenu total de chaque haut dirigeant (c.-à-d. le revenu réalisé et accumulé) depuis sa nomination à un poste ou en fonction de son mandat au sein de la Société. ▪ La dernière analyse effectuée en 2009 incluait la rémunération totale que les hauts dirigeants ont réalisée/accumulée depuis le 1^{er} janvier 2005 ou pendant la période au cours de laquelle ils ont agi en qualité de hauts dirigeants, si cette période est inférieure. ▪ Le comité des RH demande au consultant de lui fournir ces renseignements deux fois par année.

Analyse	Description
Modélisation en cas de départ ou de changement de contrôle	▪ Calcule les indemnités de départ pour chacun des hauts dirigeants aux termes des ententes de séparation. ▪ Les données fournies chaque année au comité des RH représentent la valeur totale qui sera versée au haut dirigeant en cas de congédiement sans motif valable avec ou sans changement de contrôle réputé ainsi que le paiement supplémentaire qui serait versé en vertu d'une clause de non-concurrence.

Évaluation du rendement

Le conseil approuve des objectifs annuels pour l'entreprise qui tiennent compte des réalisations supplémentaires nécessaires pour soutenir les stratégies clés de la Société. L'évaluation globale par le comité des RH et le conseil des résultats atteints par rapport aux objectifs annuels de l'entreprise et la situation commerciale correspondante sert de toile de fond à l'évaluation de chaque haut dirigeant en vue de déterminer la rémunération directe totale.

STRATÉGIES CLÉS

Les stratégies clés orientent la façon dont TransCanada utilise les ressources qui lui permettront d'atteindre son objectif de devenir la plus grande société d'infrastructures énergétiques en Amérique du Nord.



OBJECTIFS ANNUELS DE L'ENTREPRISE

Le conseil approuve des objectifs annuels pour l'entreprise qui soutiennent les stratégies clés de TransCanada portant sur la croissance et la création de valeur. Le comité des RH et le conseil utilisent ces objectifs quantitatifs et qualitatifs comme référence pour prendre des décisions sur la rémunération. L'évaluation par le comité des RH et le conseil du rendement global de l'entreprise permet d'établir le CRE qui servira à calculer les incitatifs à court terme devant être attribués aux hauts dirigeants.



OBJECTIFS INDIVIDUELS DES HAUTS DIRIGEANTS

Le comité des RH et le conseil approuvent pour les hauts dirigeants des objectifs de rendement individuel annuels qui sont harmonisés avec ceux de l'entreprise et reflètent les principaux domaines de rendement de chaque haut dirigeant en fonction de son rôle précis. L'évaluation par le comité des RH des résultats obtenus par chaque haut dirigeant est prise en compte dans la recommandation du niveau de rémunération directe totale que le conseil doit approuver.

DÉCISIONS DE RÉMUNÉRATION PRISES EN 2011

Incitatifs à court terme

Rendement de l'entreprise en 2010

Pour les fins de calcul des attributions d'incitatifs à court terme, le rendement annuel de TransCanada est mesuré en comparant les résultats financiers (pondération de 50 %) et les mesures opérationnelles, les mesures de croissance et autres mesures commerciales (pondération de 50 %), avec les objectifs de rendement fixés à l'avance qui reflètent la stratégie à long terme de la Société. Le texte qui suit décrit et évalue les résultats obtenus en 2010. Les données obtenues en 2009 et en 2008 sont fournies à des fins comparatives seulement.

Voir le rapport de gestion 2010 de TransCanada pour obtenir les définitions des expressions utilisées ci-après ainsi que de plus amples renseignements sur le rendement financier et commercial de TransCanada.

Rendement financier (pondération de 50 %)

Mesures financières clés (en millions de dollars) ⁽¹⁾	Objectifs de 2010 ⁽²⁾	Résultats de 2010	Résultats de 2009	Résultats de 2008
Résultat comparable ⁽³⁾	1 323 à 1 380	1 361	1 325	1 279
Fonds provenant de l'exploitation (FPE) ⁽³⁾	3 115 à 3 195	3 115 ⁽⁴⁾	3 080	2 811
Bénéfices avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) comparables ⁽³⁾	4 315 à 4 395	3 941	4 107	4 125
Mesures clés par action (\$)				
Résultat par action (RPA) comparable – de base ⁽³⁾⁽⁵⁾	1,92 à 2,00	1,97	2,03	2,25
Fonds provenant de l'exploitation ⁽³⁾ par action (FPEPA) – de base ⁽⁵⁾	4,52 à 4,64 ⁽⁴⁾	4,51 ⁽⁴⁾	4,72	4,93

(1) Les valeurs sont exprimées en dollars canadiens.

(2) Les valeurs représentent la plage de résultats, du rendement « satisfaisant » à celui qui « dépasse les attentes ».

(3) De plus amples renseignements sur les mesures non-conformes aux PCGR figurent dans le rapport de gestion 2010 de TransCanada.

(4) Les objectifs et les résultats de 2010 ne tiennent pas compte de la dépréciation de la prime de Keystone.

(5) Les résultats par action comparables et les FPEPA ont été établis en fonction du nombre d'actions ordinaires en circulation comme suit :

- 2010 : 691 millions;
- 2009 : 652 millions;
- 2008 : 570 millions.

En 2010, la Société a atteint ou dépassé ses objectifs visant les résultats comparables, les fonds provenant de l'exploitation et les résultats par action. Les bénéfices avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») ont été inférieurs aux prévisions, principalement en raison du traitement comptable de l'oléoduc Keystone pour lequel les bénéfices et les coûts ont été capitalisés durant la phase de mise en service, ce qui s'est soldé par un écart d'environ 175 millions de dollars par rapport au BAIIA ciblé. Le BAIIA a été réduit d'environ 85 millions de dollars en raison de la fluctuation des taux de change. Ces baisses ont été en grande partie contrebalancées par les titres de créance et les intérêts libellés en dollars américains à l'échelle de l'entreprise et, par conséquent, n'ont pas eu d'effet sur le bénéfice net.

Au cours de 2008 et 2009, des actions ordinaires et des actions privilégiées d'un capital de 3,6 milliards de dollars ont été émises afin de financer l'important programme d'immobilisations de la Société. Ces émissions d'actions ont été considérées comme prudentes et nécessaires afin que la Société puisse conserver sa capacité financière et sa note de crédit. Le conseil a noté que les projets qui sont actuellement en cours d'aménagement sont bien positionnés pour apporter une valeur ajoutée aux actionnaires dans

les prochaines années, mais a reconnu que l'émission d'actions réalisée avait eu un effet dilutif sur les résultats par action annuels de la Société en 2009 en plus d'avoir un effet sur l'ensemble de 2010. Bien que les résultats totaux et les FPE aient été en hausse d'un exercice à l'autre, les résultats par action ont été en deçà des résultats de 2009.

Dans ce contexte, le conseil a conclu que le rendement financier de la Société en 2010 a atteint l'ensemble des objectifs.

Facteurs opérationnels, facteurs de croissance et autres facteurs (pondération de 50 %)

Stratégies clés	Résultats obtenus en 2010
Maximiser la valeur des actifs d'infrastructure et des positions commerciales de TransCanada tout au long de leur cycle de vie	▪ Approbation de la demande au sujet du règlement sur les besoins en produits du réseau de l'Alberta pour la période allant de 2010 à 2012 et de la demande visant la conception tarifaire du réseau de l'Alberta et l'intégration commerciale et opérationnelle de celui-ci au réseau d'ATCO Pipelines. ▪ Règlement négocié avec les clients concernant la tarification de Great Lakes Gas Transmission et de TQM. ▪ Utilisation d'une capacité supérieure et baisse des coûts à la centrale Ravenswood. ▪ Agrandissement de l'installation de stockage de gaz naturel d'Edson. ▪ Bien que des progrès importants aient été réalisés dans le cadre de la restructuration d'un réseau principal, les négociations ont mené à un règlement partiel seulement et le réseau principal subit encore des pressions considérables pour rajuster sa tarification en fonction de l'évolution du marché.
Entretenir un portefeuille axé sur des possibilités d'aménagement de grande qualité	▪ Approbation de la construction du gazoduc de Horn River, d'une valeur de 310 millions de dollars, qui transportera du gaz de schiste à partir du gisement de Horn River à compter du deuxième trimestre de 2012. ▪ Annulation du projet de centrale électrique d'Oakville par le gouvernement de l'Ontario.
Concevoir sur le plan commercial et mener à bien de nouveaux programmes d'investissement	▪ Achèvement de la construction et mise en service des actifs reliant les nouveaux approvisionnements de gaz de schiste et de gaz naturel non classiques, notamment : ○ achèvement du corridor du centre nord dans le nord de l'Alberta, d'une valeur de 800 millions de dollars, dans le respect des délais et du budget; ○ achèvement du gazoduc Bison, d'une valeur de 630 millions de dollars américains, acheminant du gaz naturel depuis Powder River Basin, au Wyoming; ○ achèvement du gazoduc Groundbirch, d'une valeur de 155 millions de dollars, dans le respect des délais et du budget, qui achemine du gaz naturel à partir du gisement de gaz de schiste de Montney vers le réseau de l'Alberta. ▪ Progrès de la construction d'une portion de l'oléoduc Keystone, partant de Hardisty, en Alberta, et aboutissant dans les marchés du Midwest des États-Unis, y compris la mise en service d'un premier segment et l'achèvement de la construction du prolongement vers Cushing, en Oklahoma. ▪ Achèvement et mise en service des projets de production énergétique suivants : ○ la centrale électrique d'une capacité de 683 mégawatts de Halton Hills, en Ontario, d'une valeur de 700 millions de dollars, dans le respect des délais et du budget, qui livrera de l'énergie à

Stratégies clés	Résultats obtenus en 2010
	- faibles émissions alimentée au gaz naturel au marché de l'Ontario; - o achèvement du parc éolien Kibby en Nouvelle-Angleterre d'une capacité de 132 mégawatts dans le Maine. ▪ Plusieurs projets ont subi des retards de construction ou des dépassements de coûts, ou les deux, notamment le projet de pipeline de Guadalajara, le projet de gazoduc Bison et la remise à neuf de Bruce Power. ▪ Retards considérables dans l'obtention des permis américains pour le prolongement de Keystone vers la côte américaine du golfe du Mexique.
Maximiser la capacité concurrentielle de TransCanada	▪ Pendant la reprise du marché, la Société a maintenu sa note « A » et a émis environ 3 milliards de dollars de titres de créance de rang supérieur et d'actions privilégiées à des taux historiquement bas. ▪ Sur le plan opérationnel, les objectifs de sécurité et de fiabilité ont été atteints ou dépassés et les frais d'exploitation ont été inférieurs aux prévisions. ▪ Transition réussie du nouveau chef de la direction et des nouveaux membres de la haute direction.

Le comité des RH et le conseil ont noté que, en 2010, la Société a poursuivi avec succès son programme d'investissement de 20 milliards de dollars. Le programme a été bien géré, et plusieurs projets ont été réalisés dans le respect des délais et du budget. Toutefois, il y a eu des retards et des dépassements de coûts dans certains projets. La Société a maintenu sa note « A » malgré la conjoncture économique difficile. Les frais d'exploitation n'ont pas dépassé le budget et les objectifs en matière de sécurité et de fiabilité ont été atteints ou dépassés. Bien que la Société ait fait des progrès dans les négociations avec ses expéditeurs concernant la tarification du réseau principal au Canada, l'incertitude plane encore autour de ces questions.

Le conseil a conclu que bien que l'ensemble des objectifs de la Société, notamment en matière d'exploitation et de croissance, pour l'année ont été atteints, les retards et les dépassements de coûts dans certains projets, notamment les remises à neuf de Bruce et le prolongement de Keystone vers la côte américaine du golfe du Mexique, se sont traduits par un rendement global légèrement inférieur aux prévisions.

Coefficient de rendement de l'entreprise

Compte tenu de ces résultats, le conseil a attribué un CRE de 0,95, ce qui est légèrement inférieur aux prévisions. Cette note a servi de toile de fond dans le calcul de l'attribution des incitatifs à court terme de tous les employés, y compris les hauts dirigeants, pour 2010.

En outre, le conseil a approuvé des objectifs annuels pour l'entreprise en 2011 qui continuent d'être axés sur les résultats financiers et opérationnels nécessaires à la réalisation des stratégies clés de croissance et à la création de valeur à long terme de TransCanada.

Incitatifs à moyen terme

Paiements relatifs aux unités d'actions au rendement attribuées en 2008

Les droits aux UADD attribuées en 2008 ont été acquis le 31 décembre 2010 et, comme il est indiqué dans le tableau « Aperçu des éléments de la rémunération » plus haut, le régime d'UADD prévoit l'acquisition des droits de zéro à 150 % des unités attribuées en fonction de l'évaluation du rendement réalisée par le conseil au cours de la période de trois ans.

Le conseil a examiné les résultats sur trois ans suivants pour calculer la valeur des droits acquis. En ce qui concerne l'attribution de 2008, les cibles par action ont été établies en fonction du nombre d'actions ordinaires en circulation, soit environ 530 millions. En 2008 et en 2009, des actions ordinaires supplémentaires ont été émises en vue de financer le programme d'investissement de 20 milliards de dollars de la Société. Ces émissions n'étaient pas envisagées au moment d'établir les cibles du régime d'UADD de 2008 et le bénéfice découlant des nouveaux projets n'a pas encore été réalisé, ce qui a pour effet de diluer les montants par action. La colonne « Résultats ajustés » indique les montants par action ajustés pour tenir compte des émissions d'actions en vue des projets d'investissement qui n'ont pas encore été lancés, comme il est décrit plus haut.

MESURE	PÉRIODE	SEUIL	NIVEAU CIBLE	NIVEAU MAXIMAL	RÉSULTATS	RÉSULTATS AJUSTÉS
Croissance en pourcentage du total absolu des gains réalisés par les actionnaires (« TGA »)	De janv. 2008 à déc. 2010 ⁽¹⁾	11 %	27 %	40 %	6,51 %	-
TGA relatif par rapport au groupe de référence ⁽²⁾	De janv. 2008 à déc. 2010 ⁽¹⁾	Au moins dans le 25 ^e percentile	Au moins dans le 50 ^e percentile	Au moins dans le 75 ^e percentile	P52	-
Résultat par action (« RPA ») (comparable) ⁽³⁾	Résultats annuels cumulatifs de 2008 à 2010 ⁽⁴⁾	6,27 \$	6,79 \$	7,33 \$	6,25 \$	6,92⁽⁵⁾
Fonds provenant de l'exploitation ⁽³⁾ par action (« FPEPA ») (méthode de consolidation proportionnelle)	Résultats annuels cumulatifs de 2008 à 2010 ⁽⁴⁾	14,58 \$	15,78 \$	17,04 \$	14,47 \$	16,07⁽⁵⁾

(1) Résultats relatifs au TGA sont fondés sur le cours de clôture des actions ordinaires de TransCanada en date du 31 décembre 2010, soit 37,99 \$.

(2) Le groupe de référence pour le calcul du TGA relatif se compose d'un groupe désigné de sociétés comparables inscrites en bourse qui sont représentatives des occasions de placement pour les investisseurs qui recherchent une exposition au secteur des pipelines, de l'énergie et des services publics de l'Amérique de Nord. Le groupe de référence pour l'attribution d'unités d'actions au rendement dont il est question ci-dessus était composé des sociétés suivantes :

Canadian Utilities Inc.	Enbridge Inc.	Southern Union Company
Dominion Resources	Entergy Corporation	Spectra Energy Corp.
DTE Energy Company	Exelon Corporation	TransAlta Corporation
Duke Energy Corporation	Fortis Inc.	Williams Companies, Inc. (The)
El Paso	Sempra Corporation	Xcel Energy Inc.
Emera Inc.	Southern Company	

(3) De plus amples renseignements sur les mesures non conformes aux PCGR figurent dans le rapport de gestion 2010 de TransCanada.

(4) Les niveaux cibles établis à l'égard des mesures financières sont fonction de l'ensemble des objectifs annuels comparables pour la période indiquée.

(5) Le RPA et le FPEPA ont été établis en 2008 en fonction du nombre d'actions ordinaires alors en circulation, soit 530 millions. Les résultats réels ont été ajustés pour tenir compte de l'émission d'actions supplémentaires au cours de la période de trois ans (c'est-à-dire l'ensemble des bénéfices et des fonds véritablement générés, divisé par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation). Les nombres moyens pondérés ajustés d'actions en circulation sont les suivants : 564 millions en 2008, 577 millions en 2009 et 578 millions en 2010.

Le conseil a également examiné le rendement opérationnel, la croissance et les autres résultats de la Société relevés sur une période de trois ans. Outre les résultats de 2010 décrits à la rubrique « Facteurs opérationnels, facteurs de croissance et autres facteurs », le conseil a noté les réalisations suivantes de la Société au cours de la période d'attribution de trois ans :

- Conformité du réseau de l'Alberta aux règlements de l'Office national de l'énergie, ce qui a permis le raccordement du gisement de gaz de schiste dans le nord-est de la Colombie-Britannique et d'autres sources d'approvisionnement éventuelles au réseau de pipelines existant de la Société et d'accroître la valeur à long terme de ses pipelines canadiens.
- Obtention d'une hausse du rendement du capital pour son réseau TQM, créant un précédent important pour les rendements futurs sur ses pipelines canadiens.

- Regroupement des opérations commerciales de ses pipelines américains à Houston afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et de créer une présence plus solide et efficace dans le secteur des pipelines aux États-Unis.
- Réalisation de l'acquisition et de l'intégration de la centrale électrique de Ravenswood, d'une capacité de 2 480 mégawatts, située dans la ville de New York.
- Achèvement de la construction (dans le respect du budget) et mise en service de Portlands Energy Centre, centrale d'une capacité de 550 mégawatts, acheminant de l'électricité vers le centre de Toronto.
- Début des activités de construction à la centrale de Coolidge en Arizona et au pipeline proposé de Guadalajara, au Mexique.
- Octroi du permis permettant d'aller de l'avant avec le projet de pipeline en Alaska en procédant par appel de soumissions et début de l'association avec Exxon-Mobil pour la mise en valeur du projet.
- Émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées afin de financer son programme d'investissement.
- Consolidation de sa situation de chef de file dans son industrie en tant qu'exploitant d'actifs de premier plan en réalisant un rendement remarquable sur le plan de la sécurité et de l'exploitation.

D'après son examen approfondi de ses résultats, notamment financiers, le conseil a estimé que 67 % des droits rattachés aux unités en cours seraient acquis aux fins de paiement. Ce niveau d'acquisition représente un rendement inférieur au rendement « cible » mais supérieur au « seuil » conformément aux lignes directrices en matière d'acquisition dont il est question en détail à la note de bas de page 1 accompagnant le tableau « Aperçu des éléments de la rémunération » plus haut. Bien que des facteurs de pondération précis à l'égard des mesures de rendement n'aient pas été approuvés pour l'attribution de 2008, le conseil a tenu compte de la pondération approuvée pour l'attribution de 2010 comme il est indiqué ci-après et a évalué les rendements comme suit⁽¹⁾.

MESURE DE RENDEMENT	PONDÉRATION	RENDEMENT PAR RAPPORT AU NIVEAU CIBLE	MULTIPLICATEUR
Total des gains réalisés par les actionnaires • Le TGA absolu de TransCanada n'a pas atteint le « seuil » (soit un niveau d'acquisition des droits de 0 %). • Le TGA relatif s'est établi au « niveau cible » (soit un niveau d'acquisition de 100 %).	60 %	0,50	0,30
Mesures financières • Le RPA et le FPEPA étaient inférieurs au « seuil » décrit dans les états financiers, mais supérieurs au « rendement cible » (soit un niveau d'acquisition des droits de 100 %) après ajustement des actions. Il a été décidé que des émissions d'actions seraient effectuées à la fin de 2008 et au milieu de 2009, dans le but principal de financer le solde de l'important programme d'investissement de la Société pendant le ralentissement économique et d'acheter une plus grande participation dans l'oléoduc Keystone. Ces décisions sont dans l'intérêt à long terme des actionnaires; toutefois, les émissions d'actions ont eu pour effet de diluer immédiatement les bénéfices et le FPEPA. De manière absolue, les cibles fixées pour le revenu net cumulatif sur trois ans et le FPE ont été dépassées.	25 %	0,75	0,19

Mesures opérationnelles, mesures de croissance et autres mesures commerciales	Le conseil a conclu que les résultats opérationnels, les résultats de croissance et autres résultats commerciaux se situaient entre le « niveau cible » et le « niveau maximal » au cours de la période d'attribution de trois ans.	15 %	1,2	0,18
MULTIPLICATEUR GLOBAL :				0,67

(1) Les pondérations et les calculs s'appliquent aux attributions d'UADD pour 2010 et 2011.

Unités d'actions au rendement attribuées en 2011

Le comité des RH et le conseil ont approuvé l'attribution de 2011 et les mesures de rendement suivantes pour la période de trois ans et la pondération attribuée à chaque catégorie.

MESURE DE RENDEMENT		PONDÉRATION	PÉRIODE
Total des gains réalisés par les actionnaires	Total absolu des gains réalisés par les actionnaires	60 %	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013
	Total relatif des gains réalisés par les actionnaires		
Mesures financières	Résultat comparable	25 %	
	Résultat par action comparable		
	Fonds provenant de l'exploitation		
	Fonds provenant de l'exploitation par action		
Autres	Mesures opérationnelles, mesures de croissance et autres mesures commerciales	15 %	

Profils des hauts dirigeants

Les profils de chacun des hauts dirigeants qui figurent ci-après renferment les renseignements suivants :

- un résumé des principales réalisations en 2010;
- la rémunération directe totale que le conseil a attribuée à chaque haut dirigeant en 2011 en fonction du rendement de 2010⁽¹⁾;
- la rémunération qui a été attribuée au cours des deux exercices précédents;
- la composition de la rémunération attribuée pour 2011 qui en résulte;
- le niveau d'actionnariat à la fin de l'exercice.

(1) Cette information s'ajoute à celle devant être divulguée dans le tableau sommaire de la rémunération et ne vise pas à la remplacer.



Russell (Russ) K. Girling

Président et chef de la direction

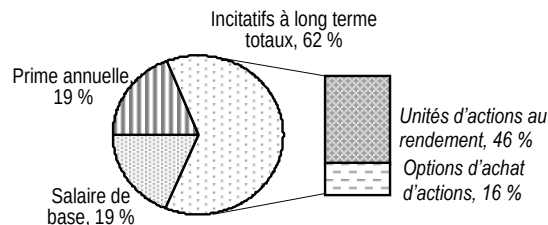
Principales réalisations en 2010

- Transition réussie au poste de chef de la direction – a continué de susciter la confiance des parties prenantes de TransCanada
- Atteinte de l'ensemble des objectifs de rendement de la Société (voir « Rendement global de la Société »)
- Contacts importants avec les gouvernements pour faire progresser les initiatives clés, notamment le prolongement vers la côte américaine du golfe du Mexique de Keystone et le projet de pipeline de l'Alaska
- Collaboration aux niveaux supérieurs avec la clientèle des pipelines pour mettre en œuvre la stratégie à long terme du réseau principal au Canada et attirer les sources d'approvisionnement gazières du nord-est de la C.-B. vers les systèmes de TransCanada
- Renforcement des valeurs, de la culture de discipline et de la solide direction organisationnelles de TransCanada

RÉMUNÉRATION	2011 (\$)	2010* (\$)	2009 (\$)
FIXE			
Salaire de base annuel ⁽¹⁾	1 100 000	1 000 000	800 000
VARIABLE			
Prime annuelle ⁽²⁾	1 100 000 ⁽³⁾	900 000	950 000
Unités d'actions au rendement ⁽⁴⁾	2 700 000 ⁽⁶⁾	2 100 000	1 520 000
Options d'achat d'actions ⁽⁵⁾	900 000 ⁽⁶⁾	1 254 000	959 000
RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE	5 800 000	5 254 000	4 229 000
Variation par rapport à l'exercice précédent	+10 %	+ 24 %	-

* Pour souligner la promotion de M. Girling au poste de président et chef de la direction le 1^{er} juillet 2010, le comité des RH et le conseil ont porté son salaire de base annuel à 1 000 000 \$ et lui ont attribué une option d'achat d'actions spéciale évaluée à 554 000 \$ le 16 juin 2010. Par suite de ces modifications de mi-exercice, la valeur de la rémunération directe totale de M. Girling a totalisé 5 254 000 \$.

COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DE 2011⁽⁷⁾



ACTIONNARIAT ⁽⁸⁾	Niveau de propriété minimal	Valeur minimale des titres détenus en propriété (\$)	Valeur totale des titres détenus en propriété selon les lignes directrices (\$)	Valeur totale des titres détenus en propriété à titre de multiple du salaire de base
	4 x	4 000 000	4 367 824	4,37 x

(1) Taux salarial de base annuel au 1^{er} mars 2011, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

(2) Prime en espèces totale relative au rendement attribuable à l'exercice précédant l'exercice indiqué et versée au cours du premier trimestre suivant la fin de cet exercice.

(3) Le conseil a considéré l'exercice 2010 comme un exercice de transition pour M. Girling compte tenu de sa nomination à titre de chef de la direction à la mi-exercice. Le conseil a décidé que ses attributions au rendement à cours terme totales refléteraient sa progression et son rendement exceptionnels dans le contexte du rendement global de l'entreprise et des données du marché pertinentes, et que le CRE ne s'appliquerait pas. Le conseil est très satisfait de cette transition et du rendement de M. Girling à son nouveau poste.

(4) Valeur des unités d'actions au rendement attribuées au cours du processus d'attribution annuel pour l'exercice indiqué.

(5) Valeur de la rémunération sous forme d'options d'achat d'actions attribuée au cours du processus d'attribution annuel pour l'exercice indiqué.

(6) Les attributions au rendement à plus long terme de M. Girling correspondaient à 327 % du salaire de base.

(7) La composition de la rémunération résulte de la valeur relative de chaque élément qui compose la rémunération après la répartition de la valeur de la rémunération directe totale et est exprimée sous forme de pourcentage de la rémunération directe totale.

- (8) La valeur de l'actionnariat est établie au 31 décembre 2010 en fonction du cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions ordinaires de TransCanada, soit 37,89 \$ et du cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des parts de TC PipeLines, LP, soit 48,91 \$. Pour plus de renseignements concernant les lignes directrices en matière de propriété d'actions, voir la rubrique « Éléments de la rémunération – Lignes directrices en matière de propriété d'actions » ci-dessus.



Donald (Don) R. Marchand

Vice-président directeur et chef des finances

Principales réalisations en 2010

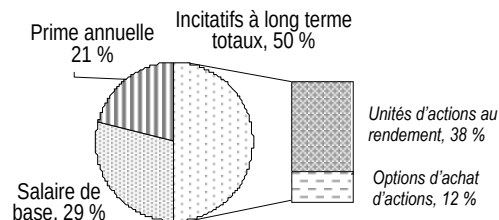
- Atteinte de l'ensemble des objectifs de la Société
- Transition réussie au poste de chef des finances
- Financement réussi du programme d'augmentation continue du capital et maintien de la note « A »
- Amélioration des relations avec les actionnaires
- Amélioration des mesures de gestion du risque et des formalités de divulgation
- Progression de la mise en œuvre des PCGR des États-Unis prévue en 2012

RÉMUNÉRATION	2011 (\$)	2010* (\$)	2009** (\$)
FIXE			
Salaire de base annuel ⁽¹⁾	410 000	370 000	270 000
VARIABLE			
Prime annuelle ⁽²⁾	299 250 ⁽³⁾	270 000	270 000
Unités d'actions au rendement ⁽⁴⁾	525 000 ⁽⁶⁾	248 000	242 400
Options d'achat d'actions ⁽⁵⁾	175 000 ⁽⁶⁾	320 400	57 600
RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE	1 409 250	1 208 400	840 000
Variation par rapport à l'exercice précédent	+17 %	+44 %	-

* Pour souligner la promotion de M. Marchand au poste de vice-président directeur et chef des finances le 1^{er} juillet 2010, le comité des RH et le conseil ont porté son salaire de base annuel à 370 000 \$ et lui ont attribué une option d'achat d'actions spéciale évaluée à 258 400 \$ le 29 juillet 2010. Après ces changements de mi-exercice, la rémunération directe totale de M. Marchand a totalisé 1 208 400 \$.

** Représente la rémunération de M. Marchand à titre de vice-président, Finances et trésorier.

COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DE 2011⁽⁷⁾



ACTIONNARIAT⁽⁸⁾

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale des titres détenus en propriété (\$)	Valeur totale des titres détenus en propriété selon les lignes directrices (\$)	Valeur totale des titres détenus en propriété à titre de multiple du salaire de base
2 x	740 000	758 676	2,05 x

(1) Taux salarial de base annuel au 1^{er} mars 2011, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

(2) Prime en espèces totale relative au rendement attribuable à l'exercice précédant l'exercice indiqué et versée au cours du premier trimestre suivant la fin de cet exercice.

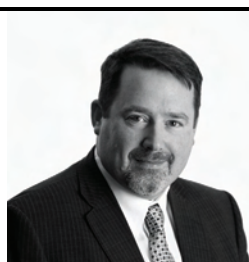
(3) Le conseil a considéré l'exercice 2010 comme un exercice de transition pour M. Marchand compte tenu de sa nomination au poste de chef des finances à la mi-exercice. Il a décidé que ses attributions au rendement à cours terme totales devaient refléter sa promotion et a calculé l'attribution en fonction des données du marché dans ce contexte. L'attribution reflète un rendement pleinement satisfaisant et le CRE de 0,95 s'est appliqué. Il a l'intention d'établir l'attribution de M. Marchand pour 2011 au moyen de sa cible de 65 %, comme l'indique la rubrique « Éléments de la rémunération – Rémunération variable/à risque ».

(4) Valeur des unités d'actions au rendement attribuées au cours du processus d'attribution annuel pour l'exercice indiqué.

(5) Valeur de la rémunération sous forme d'options d'achat d'actions attribuée au cours du processus d'attribution annuel pour l'exercice indiqué.

(6) Les attributions au rendement à plus long terme de M. Marchand correspondaient à 171 % du salaire de base.

- (7) La composition de la rémunération résulte de la valeur relative de chaque élément qui compose la rémunération après la répartition de la valeur de la rémunération directe totale et est exprimée sous forme de pourcentage de la rémunération directe totale.
- (8) La valeur de l'actionnariat est établie au 31 décembre 2010 en fonction du cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions ordinaires de TransCanada, soit 37,89 \$ et du cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des parts de TC PipeLines, LP, soit 48,91 \$. Pour plus de renseignements sur les lignes directrices en matière de propriété d'actions, voir la rubrique « Éléments de la rémunération – Lignes directrices en matière de propriété d'actions » ci-dessus.



Alexander (Alex) J. Pourbaix

Président, Énergie et oléoducs

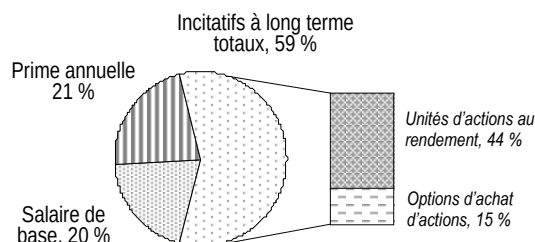
Principales réalisations en 2010

- Atteinte de l'ensemble des objectifs de la Société
- Solide rendement financier compte tenu des prix peu favorables des matières premières
- Augmentation du rendement du projet Bruce lors de son redémarrage
- Résolution favorable à l'annulation du projet de centrale électrique d'Oakville
- Saisie des occasions de mise en valeur des oléoducs
- Diminution importante des frais de prospection de clientèle et des frais d'exploitation du service

RÉMUNÉRATION	2011 (\$)	2010* (\$)	2009 (\$)
FIXE			
Salaire de base annuel ⁽¹⁾	740 000	700 000	700 000
VARIABLE			
Prime annuelle ⁽²⁾	798 000 ⁽³⁾	740 000	900 000
Unités d'actions au rendement ⁽⁴⁾	1 665 000 ⁽⁶⁾	1 500 000	1 520 000
Options d'achat d'actions ⁽⁵⁾	555 000 ⁽⁶⁾	649 600	480 000
RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE	3 758 000	3 589 600	3 600 000
Variation par rapport à l'exercice précédent	+5 %	-0,3 %	-

* Pour souligner la promotion de M. Pourbaix au poste de président, Énergie et oléoducs le 1^{er} juillet 2010, le comité des RH et le conseil lui ont attribué une option d'achat d'actions spéciale évaluée à 149 600 \$ le 29 juillet 2010. Après ces changements de mi-exercice, la rémunération directe totale de M. Pourbaix a totalisé 3 589 600 \$.

COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DE 2011⁽⁷⁾



ACTIONNARIAT⁽⁸⁾

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale des titres détenus en propriété (\$)	Valeur totale des titres détenus en propriété selon les lignes directrices (\$)	Valeur totale des titres détenus en propriété à titre de multiple du salaire de base
2 x	1 400 000	1 723 447	2,46 x

- (1) Taux de salaire de base annuel au 1^{er} mars 2011, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.
- (2) Prime en espèces totale relative au rendement attribuable à l'exercice précédant l'exercice indiqué et versée au cours du premier trimestre suivant la fin de cet exercice.
- (3) L'attribution au rendement à court terme totale relative à 2010 s'est fondée sur la cible de 75 % de M. Pourbaix, le CRE de 0,95 et le CRR de 1,6.
- (4) Valeur des unités d'actions au rendement attribuées au cours du processus d'attribution annuel pour l'exercice indiqué.
- (5) Valeur de la rémunération sous forme d'options d'achat d'actions attribuée au cours du processus d'attribution annuel pour l'exercice indiqué.
- (6) Les attributions au rendement à plus long terme de M. Pourbaix correspondaient à 300 % du salaire de base.

- (7) La composition de la rémunération résulte de la valeur relative de chaque élément qui compose la rémunération après la répartition de la valeur de la rémunération directe totale et est exprimée sous forme de pourcentage de la rémunération directe totale.
- (8) La valeur de l'actionnariat est établie au 31 décembre 2010 en fonction du cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions ordinaires de TransCanada, soit 37,89 \$ et du cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des parts de TC PipeLines, LP, soit 48,91 \$. Pour plus de renseignements sur les lignes directrices en matière de propriété d'actions, voir la rubrique « Éléments de la rémunération – Lignes directrices en matière de propriété d'actions » ci-dessus.



Gregory (Greg) A. Lohnes

Président, Gazoducs

(vice-président directeur et chef des finances jusqu'au 30 juin 2010)

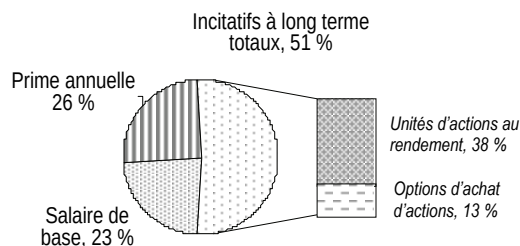
Principales réalisations en 2010

- Atteinte de l'ensemble des objectifs de la Société
- Transition réussie au poste de président, Gazoducs
- Financement réussi du programme d'augmentation continue du capital et maintien de la note « A »
- Conclusion d'une entente sur les droits applicables au réseau principal avec les parties prenantes principales soutenue par un grand nombre d'expéditeurs pour 2011 à 2013
- Solide rendement financier dans le secteur des gazoducs
- Amélioration considérable du rendement financier et commercial de TC PipeLines, LP à titre d'entité viable, ce qui augmente son potentiel comme véhicule de financement de la Société

RÉMUNÉRATION	2011 (\$)	2010* (\$)	2009 (\$)
FIXE			
Salaire de base annuel ⁽¹⁾	510 000	500 000	430 000
VARIABLE			
Prime annuelle ⁽²⁾	570 000 ⁽³⁾	600 000	550 000
Unités d'actions au rendement ⁽⁴⁾	822 375 ⁽⁶⁾	615 000	584 000
Options d'achat d'actions ⁽⁵⁾	274 125 ⁽⁶⁾	354 600	216 000
RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE	2 176 500	2 069 600	1 780 000
Variation par rapport à l'exercice précédent	+5 %	+16 %	-

* Pour souligner la promotion de M. Lohnes au poste de président, Gazoducs le 1^{er} juillet 2010, le comité des RH et le conseil ont porté son salaire de base annuel à 500 000 \$ et lui ont attribué une option d'achat d'actions spéciale évaluée à 149 600 \$ le 29 juillet 2010. Après ces changements de mi-exercice, la rémunération directe totale de M. Lohnes a totalisé 2 069 600 \$.

COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DE 2011⁽⁷⁾



ACTIONNARIAT⁽⁸⁾

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale des titres détenus en propriété (\$)	Valeur totale des titres détenus en propriété selon les lignes directrices (\$)	Valeur totale des titres détenus en propriété à titre de multiple du salaire de base
2 x	1 000 000	1 230 974	2,46 x

(1) Taux salarial de base annuel au 1^{er} mars 2011, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

(2) Prime en espèces totale relative au rendement attribuable à l'exercice précédant l'exercice indiqué et versée au cours du premier trimestre suivant la fin de cet exercice.

(3) L'attribution à rendement à court terme totale pour 2010 s'est fondée sur la cible de 65 % de M. Lohnes, le CRE de 0,95 et le CRR de 1,8. Le montant calculé de 555 750 \$ a été rajusté à la hausse à 570 000 \$.

(4) Valeur des unités d'actions au rendement attribuées au cours du processus d'attribution annuel pour l'exercice indiqué.

- (5) Valeur de la rémunération sous forme d'options d'achat d'actions attribuée au cours du processus d'attribution annuel pour l'exercice indiqué.
- (6) Les attributions au rendement à plus long terme de M. Lohnes correspondaient à 215 % du salaire de base.
- (7) La composition de la rémunération résulte de la valeur relative de chaque élément qui compose la rémunération après la répartition de la valeur de la rémunération directe totale et est exprimée sous forme de pourcentage de la rémunération directe totale.
- (8) La valeur de l'actionnariat est établie au 31 décembre 2010 en fonction du cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions ordinaires de TransCanada, soit 37,89 \$ et du cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des parts de TC PipeLines, LP, soit 48,91 \$. Pour plus de renseignements sur les lignes directrices en matière de propriété d'actions, voir la rubrique « Éléments de la rémunération – Lignes directrices en matière de propriété d'actions » ci-dessus.



Donald (Don) M. Wishart

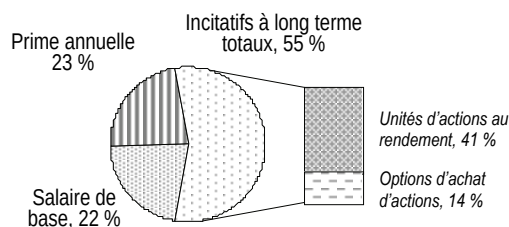
Vice-président directeur, Exploitation et projets importants

Principales réalisations en 2010

- Atteinte de l'ensemble des objectifs de la Société
- Réalisation et mise en service de projets d'immobilisations d'une valeur de six milliards de dollars à temps et en deçà du budget prévu
- Rendement de premier quartile sur les plans de la sécurité, de l'efficacité et de la fiabilité
- Réduction considérable des coûts d'exploitation et des fonctions de soutien

RÉMUNÉRATION	2011 (\$)	2010 (\$)	2009 (\$)
FIXE			
Salaire de base annuel ⁽¹⁾	600 000	600 000	550 000
VARIABLE			
Prime annuelle ⁽²⁾	641 250 ⁽³⁾	650 000	600 000
Unités d'actions au rendement ⁽⁴⁾	1 125 000 ⁽⁶⁾	1 087 500	1 014 000
Options d'achat d'actions ⁽⁵⁾	375 000 ⁽⁶⁾	362 500	336 000
RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE	2 741 250	2 700 000	2 500 000
Variation par rapport à l'exercice précédent	+2 %	+8 %	-

COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DE 2011⁽⁷⁾



ACTIONNARIAT⁽⁸⁾

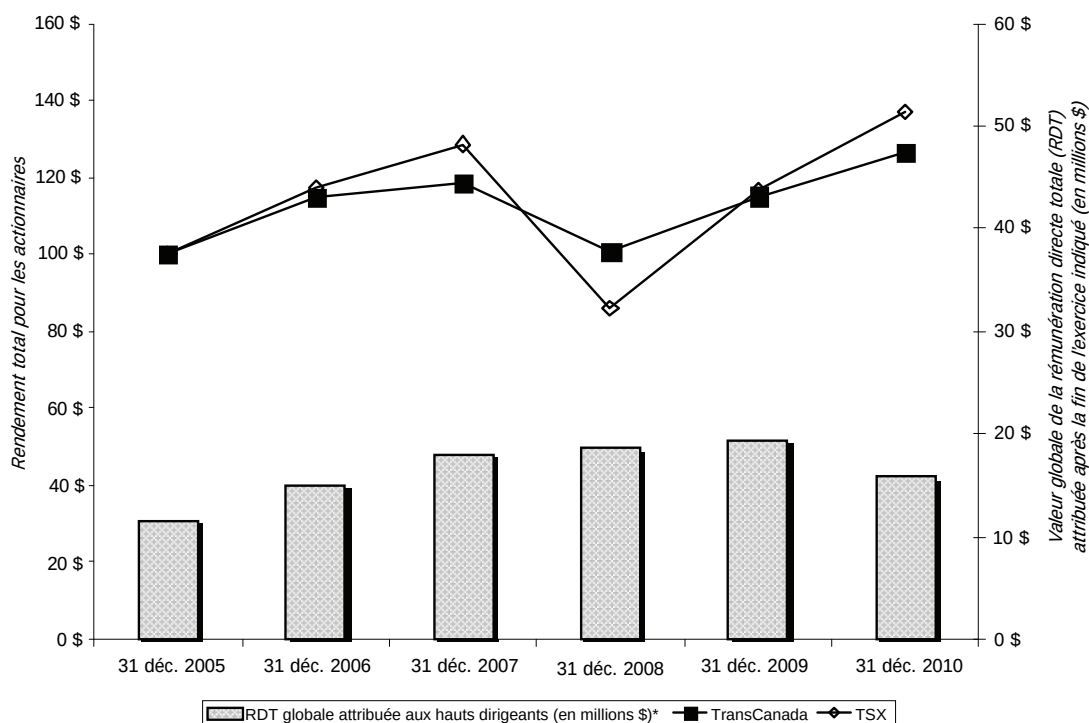
Niveau de propriété minimal	Valeur minimale des titres détenus en propriété (\$)	Valeur totale des titres détenus en propriété selon les lignes directrices (\$)	Valeur totale des titres détenus en propriété à titre de multiple du salaire de base
2 x	1 200 000	3 432 391	5,72 x

- (1) Taux salarial de base annuel au 1^{er} mars 2011, au 1^{er} avril 2010 et au 1^{er} avril 2009.
- (2) Prime en espèces totale relative au rendement attribuable à l'exercice précédant l'exercice indiqué et versée au cours du premier trimestre suivant la fin de cet exercice.
- (3) L'attribution au rendement à court terme totale pour 2010 s'est fondée sur la cible de 65 % de M. Wishart, le CRE de 0,95 et le CRR de 1,7. Le montant calculé de 629 850 \$ a été rajusté à la hausse à 641 250 \$.
- (4) Valeur des unités d'actions au rendement attribuées au cours du processus d'attribution annuel pour l'exercice indiqué.
- (5) Valeur de la rémunération sous forme d'options d'achat d'actions attribuée au cours du processus d'attribution annuel pour l'exercice indiqué.
- (6) Les attributions au rendement à plus long terme de M. Wishart correspondaient à 250 % du salaire de base.
- (7) La composition de la rémunération résulte de la valeur relative de chaque élément qui compose la rémunération après la répartition de la valeur de la rémunération directe totale et est exprimée sous forme de pourcentage de la rémunération directe totale.
- (8) La valeur de l'actionariat est établie au 31 décembre 2010 en fonction du cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions ordinaires de TransCanada, soit 37,89 \$ et du cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des parts de TC PipeLines, LP, soit 48,91 \$. Pour plus de renseignements sur les lignes directrices en matière de propriété d'actions, voir la rubrique « Éléments de la rémunération – Lignes directrices en matière de propriété d'actions » ci-dessus.

GRAPHIQUE DE RENDEMENT

Le graphique qui suit compare le TGA cumulatif sur cinq ans par rapport à l'indice composé S&P/TSX (en présupposant le réinvestissement des dividendes et en supposant un investissement de 100 \$ dans les actions ordinaires de TransCanada le 31 décembre 2005). Le TGA et la valeur globale de la rémunération directe totale attribuée aux hauts dirigeants pour l'exercice indiqué sont superposés.

Comme il est mentionné dans la présente rubrique, le conseil examine un certain nombre de mesures du rendement lorsqu'il établit la rémunération des hauts dirigeants. Bien que le TGA soit une mesure du rendement dont il est tenu compte, il n'est pas la seule mesure prise en considération pendant les délibérations sur la rémunération des hauts dirigeants. Par conséquent, on ne prévoit pas nécessairement de corrélation directe entre le TGA au cours d'une période donnée et les niveaux de rémunération des hauts dirigeants. Toutefois, à long terme, la rémunération réalisée des hauts dirigeants est directement touchée par le cours des actions de TransCanada puisqu'une tranche importante de la rémunération directe totale est composée de titres de participation.



	31 déc. 2005	31 déc. 2006	31 déc. 2007	31 déc. 2008	31 déc. 2009	31 déc. 2010	Croissance annuelle composée
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(%)
TransCanada	100,0	114,9	118,6	100,7	115,2	126,4	4,8 %
TSX	100,0	117,3	128,8	86,3	116,5	137,0	6,5 %

* La RDT attribuée aux hauts dirigeants en 2010 exclut M. Kvisle qui a pris sa retraite le 1^{er} septembre 2010.

TABLEAUX DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Les valeurs relatives à la rémunération figurant dans la présente rubrique sont, sauf indication contraire, exprimées en dollars canadiens et proviennent généralement des régimes et programmes de rémunération décrits en détail à la rubrique « Discussion et analyse portant sur la rémunération » ci-dessus ou des conventions de retraite mentionnées à la rubrique « Prestations de pension et de retraite » ci-après de la circulaire de sollicitation de procurations.

Les hauts dirigeants sont également des hauts dirigeants de TCPL. Une rémunération globale leur est versée pour s'acquitter de leurs fonctions de hauts dirigeants de TransCanada et de TCPL. Puisque TransCanada ne détient directement aucun actif important autre que des actions ordinaires de TCPL et des comptes débiteurs de certaines de ses filiales, tous les coûts liés aux employés hauts dirigeants sont pris en charge par TCPL conformément à une convention de services de gestion intervenue entre les deux sociétés.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant donne un aperçu de la rémunération reçue par les hauts dirigeants au cours des exercices 2010, 2009 et 2008 ou relativement à ces exercices.

Nom et poste principal (a)	Exercice (b)	Salaire ⁽⁶⁾ (\$) (c)	Attributions à base d'actions ⁽⁷⁾ (\$) (d)	Attributions à base d'options ⁽⁸⁾ (\$) (e)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base de titres de participation		Valeur du régime de retraite ⁽¹¹⁾ (\$) (g)	Autre rémunération ⁽¹²⁾ (\$) (h)	Rémunération totale (\$) (i)
					Régimes incitatifs annuels ⁽⁹⁾ (\$) (f1)	Régimes incitatifs à long terme ⁽¹⁰⁾ (\$) (f2)			
R. K. Girling Président et chef de la direction ⁽¹⁾	2010	900 006	2 100 000	1 254 000	1 100 000	59 650	1 451 000	76 693	6 941 349
	2009	750 006	1 520 000	959 000	900 000	322 500	653 000	7 250	5 111 756
	2008	682 506	1 500 000	500 000	950 000	396 000	352 000	6 796	4 387 302
D. R. Marchand Vice-président directeur et chef des finances ⁽²⁾	2010	320 004	248 000	320 400	299 250	30 560	639 000	3 075	1 860 289
	2009	270 000	242 400	57 600	270 000	101 910	0	8 412	950 322
	2008	265 002	240 000	60 000	270 000	113 760	92 000	10 334	1 051 096
A. J. Pourbaix Président, Énergie et Oléoducs ⁽³⁾	2010	700 008	1 500 000	649 600	798 000	81 200	62 000	60 000	3 850 808
	2009	700 008	1 520 000	480 000	740 000	206 400	11 000	58 458	3 715 866
	2008	682 506	1 500 000	500 000	900 000	255 600	343 000	66 796	4 247 902
G. A. Lohnes Président, Gazoducs ⁽⁴⁾	2010	465 006	615 000	354 600	570 000	40 125	414 000	4 563	2 463 294
	2009	430 008	584 000	216 000	600 000	70 950	7 000	4 300	1 912 258
	2008	415 008	547 500	182 500	550 000	79 200	349 000	110 682	2 233 890
D. M. Wishart Vice-président directeur, Exploitation et projets importants	2010	587 502	1 087 500	362 500	641 250	43 750	280 000	26 875	3 029 377
	2009	550 008	1 014 000	336 000	650 000	161 250	43 000	26 500	2 780 758
	2008	537 507	900 000	300 000	600 000	180 000	277 000	26 354	2 820 861
H. N. Kvisle Président et chef de la direction à la retraite ⁽⁵⁾	2010	833 336	3 000 000	1 000 000	1 116 073	196 875	(58 000)	8 333	6 096 617
	2009	1 250 004	3 040 000	960 000	1 650 000	628 875	157 000	12 500	7 698 379
	2008	1 237 503	3 000 000	1 000 000	1 850 000	702 000	753 000	12 354	8 554 857

(1) M. Girling a été nommé président et chef de la direction le 1^{er} juillet 2010. Les valeurs indiquées pour l'exercice 2010 indiquent la rémunération gagnée à ce poste pendant six mois, combinée à la rémunération gagnée au cours des six mois précédents au poste de chef de l'exploitation.

(2) M. Marchand a été nommé vice-président directeur et chef des finances le 1^{er} juillet 2010. Les valeurs indiquées pour l'exercice 2010 indiquent la rémunération gagnée à ce poste pendant six mois, combinée à la rémunération gagnée au cours des six mois précédents au poste de vice-président, Finances et trésorier.

- (3) M. Pourbaix a été nommé président, Énergie et oléoducs le 1^{er} juillet 2010. Les valeurs indiquées pour l'exercice 2010 indiquent la rémunération gagnée à ce poste pendant six mois, combinée à la rémunération gagnée au cours des six mois précédents au poste de président, Énergie et vice-président directeur, Expansion de l'entreprise.
- (4) M. Lohnes a été nommé président, Gazoducs, le 1^{er} juillet 2010. Les valeurs indiquées pour l'exercice 2010 indiquent la rémunération gagnée à ce poste pendant six mois, combinée à la rémunération gagnée au cours des six mois précédents au poste de vice-président directeur et chef des finances.
- (5) M. Kvisle a pris sa retraite le 1^{er} septembre 2010. De plus amples renseignements concernant les dispositions de retraite applicables à M. Kvisle figurent à la rubrique « Avantages en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle – Rémunération du président et chef de la direction retraité ».
- (6) Cette colonne indique le salaire de base réellement gagné au cours de l'exercice indiqué.
- (7) Cette colonne indique la valeur de la rémunération totale qui a été attribuée sous forme d'unités d'actions au rendement. Le nombre d'unités d'actions attribuées correspond au quotient de la valeur indiquée par le cours estimatif au moment de l'attribution, soit 35,77 \$ pour 2010, 32,98 \$ pour 2009 et 39,87 \$ pour 2008. Le cours estimatif est fondé sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de TransCanada pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution, inclusivement.
- (8) Cette colonne indique la valeur totale des options d'achat d'actions attribuées aux hauts dirigeants au cours des exercices indiqués. Le prix d'exercice correspond au cours de clôture des actions ordinaires de TransCanada à la TSX le jour de bourse précédant la date d'attribution de l'option. Le prix d'exercice des options d'achat d'actions attribuées aux hauts dirigeants au cours du processus annuel d'attribution des options d'achat d'actions était de 35,08 \$ en 2010, 31,97 \$ en 2009 et 39,75 \$ en 2008. Des renseignements supplémentaires concernant la méthode d'évaluation des options d'achat d'actions figurent à la rubrique « Valeur des options d'achat d'actions » ci-après.

Le conseil, avant de nommer M. Girling président et chef de la direction le 1^{er} juillet 2010, lui a fait une attribution spéciale de 100 000 options d'achat d'actions le 16 juin 2010 évaluées à 554 000 \$ au prix d'exercice de 36,90 \$. De plus, parallèlement à la nomination de MM. Marchand, Pourbaix et Lohnes à leurs postes respectifs le 1^{er} juillet 2010, le conseil leur a attribué des options d'achat d'actions spéciales le 29 juillet 2010 au prix d'exercice de 36,26 \$ comme suit :

- o M. Marchand – 47 500 options d'achat d'actions évaluées à 258 400 \$;
- o M. Pourbaix – 27 500 options d'achat d'actions évaluées à 149 600 \$;
- o M. Lohnes – 27 500 options d'achat d'actions évaluées à 149 600 \$.

Lorsque le conseil a nommé M. Girling au poste de chef de l'exploitation le 14 septembre 2009, il lui a fait une attribution spéciale de 100 000 options d'achat d'actions évaluées à 479 000 \$ au prix d'exercice de 31,93 \$. Cette attribution s'ajoute à l'attribution de 100 000 options d'achat d'actions évaluées à 480 000 \$ que M. Girling a reçues plus tôt dans l'année dans le cadre du processus annuel d'attribution des options d'achat d'actions.

- (9) Les montants indiqués dans cette colonne sont versés à titre de primes en espèces annuelles et sont attribuables à l'exercice indiqué. Les versements sont généralement effectués au plus tard le 15 mars de l'année qui suit la fin de l'exercice.
- (10) Cette colonne contient la rémunération attribuée aux termes d'un régime à droits acquis relatif à la valeur des dividendes, lequel ne donne plus lieu à des attributions. Le conseil a établi qu'une valeur annuelle de 1,07 \$ l'unité pour 2010, de 1,29 \$ l'unité pour 2009 et de 1,44 \$ l'unité pour 2008 devait être attribuée pour toutes les unités en cours détenues aux termes du régime. Les montants indiqués pour MM. Girling, Marchand, Pourbaix, Wishart et Kvisle comprennent une réduction de 58 050 \$, 9 030 \$, 25 800 \$, 25 800 \$ et 116 100 \$, respectivement, pour compenser un paiement excédentaire fortuit pour l'année 2009 versé en trop en 2010. De plus amples renseignements concernant ce régime figurent à la rubrique « Régime incitatif à long terme autre qu'à base de titres de participation » ci-après.
- (11) Cette colonne comprend la valeur de la rémunération annuelle provenant du régime de retraite à prestations déterminées. La valeur de la rémunération annuelle correspond à la variation de l'obligation au titre des prestations constituées attribuables à des éléments rémunératoires et comprend les coûts du service pour TransCanada en 2010, majorés des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire présumé et des changements au régime. De plus amples renseignements concernant le régime figurent à la rubrique « Prestations de pension et de retraite – Régime de retraite à prestations déterminées » ci-après.
- (12) La valeur figurant dans cette colonne comprend toute autre rémunération qui n'a pas été déclarée dans une autre colonne du tableau pour chacun des hauts dirigeants, notamment :
 - La valeur des avantages indirects accordés à chacun des hauts dirigeants pour les exercices indiqués est inférieure à 50 000 \$ et à 10 % du salaire total si bien qu'elle ne figure pas dans cette colonne. À titre d'information, la valeur annuelle moyenne des avantages indirects accordés aux hauts dirigeants en 2010 était de 29 825 \$ ou 5,4 % du salaire total. Tous les avantages indirects accordés aux hauts dirigeants ont un coût direct pour la Société et leur valeur en tient compte.
 - M. Lohnes a été nommé vice-président directeur et chef des finances de TransCanada en juin 2006 et est demeuré président de Great Lakes Transmission Company (« Great Lakes ») jusqu'au 1^{er} septembre 2006. Cette colonne comprend une prime spéciale en espèces exonérée d'impôt de 200 000 \$ versée à M. Lohnes à l'occasion de son rapatriement au Canada. Cette somme a été versée à M. Lohnes par tranches annuelles de 70 000 \$ en 2006, 65 000 \$ en 2007 et 65 000 \$ en 2008. Le versement déclaré en 2008 dont il est question ci-dessus comprend un remboursement d'impôt de 41 557 \$. M. Lohnes a également reçu un remboursement d'impôt de 41 557 \$ pour 2007 et de 44 754 \$ pour 2006.
 - Cette colonne comprend les sommes versées à des hauts dirigeants par des filiales et des membres du groupe de TransCanada (notamment la rémunération versée aux administrateurs par les membres du groupe et les sommes versées à titre de membres de comités de gestion d'entités dans lesquelles TransCanada détient une participation), plus

précisément : M. Pourbaix – 60 000 \$ en 2010, 57 000 \$ en 2009 et 60 000 \$ en 2008; M. Wishart – 21 000 \$ en 2010, 2009 et 2008.

- Cette colonne comprend les cotisations de TransCanada aux termes du régime d'épargne-actions des employés versées au nom du haut dirigeant pour l'exercice indiqué, notamment :
 - o M. Girling – 9 000 \$ pour 2010, 7 250 \$ pour 2009 et 6 796 \$ pour 2008;
 - o M. Marchand – 3 075 \$ pour 2010, 2 700 \$ pour 2009 et 2 642 \$ pour 2008;
 - o M. Pourbaix – 1 458 \$ pour 2009 et 6 796 \$ pour 2008;
 - o M. Lohnes – 4 563 \$ pour 2010, 4 300 \$ pour 2009 et 4 125 \$ pour 2008;
 - o M. Wishart – 5 875 \$ pour 2010, 5 500 pour 2009 et 5 354 \$ pour 2008;
 - o M. Kvisle – 8 333 \$ pour 2010, 12 500 \$ pour 2009 et 12 354 \$ pour 2008.
- Cette colonne comprend la valeur des paiements versés au cours de l'exercice indiqué lorsque les hauts dirigeants ont choisi de recevoir un paiement en espèces au lieu de leur droit à un congé pour l'exercice précédent, en particulier : M. Girling – 67 693 \$ pour 2010; M. Marchand – 5 712 \$ pour 2009 et 7 693 \$ pour 2008.

Valeur des options d'achat d'actions

La somme indiquée dans la colonne (e) du tableau sommaire de la rémunération qui figure ci-dessus reflète la juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution selon le comité des RH. Un mois avant chaque attribution annuelle d'options d'achat d'actions, Towers Watson fournit pour cette attribution une valeur binomiale établie en fonction de sa méthode du treillis relative à la durée prévue, qui tient notamment compte de la volatilité des actions sous-jacentes, du rendement ainsi que de la période d'acquisition et de la durée de l'attribution des options. Le comité des RH utilise cette valeur binomiale ou, si elle est plus élevée, une « valeur plancher » correspondant à 15 % du prix d'exercice afin d'établir la valeur de chaque option d'achat d'actions pour les besoins de la rémunération.

Le tableau qui suit présente la valeur binomiale, la valeur plancher et la valeur de la rémunération finale sous-jacentes aux sommes indiquées à l'égard des options d'achat d'actions attribuées en 2010, 2009 et 2008.

Date d'attribution	Prix d'exercice	Valeur binomiale fournie par Towers Watson	Valeur plancher ⁽¹⁾	Valeur de la rémunération par option d'achat d'actions ⁽²⁾
29 juill. 2010	36,26 \$	2,61 \$	5,44 \$	5,44 \$
16 juin 2010	36,90 \$	2,66 \$	5,54 \$	5,54 \$
26 févr. 2010	35,08 \$	2,32 \$	5,26 \$	5,26 \$
14 sept. 2009 ⁽³⁾	31,93 \$	s/o	4,79 \$	4,79 \$
23 févr. 2009	31,97 \$	3,29 \$	4,80 \$	4,80 \$
25 févr. 2008	39,75 \$	3,99 \$	5,96 \$	5,96 \$

- (1) Avec l'aide du consultant, le comité des RH établit une valeur plancher en tenant compte d'une gamme d'approches et d'hypothèses en matière d'évaluation et utilise finalement son pouvoir discrétionnaire pour obtenir une juste valeur à la date d'attribution qu'il juge juste et raisonnable pour les besoins de la rémunération. La valeur plancher a été établie à 15 % du prix d'exercice pour 2008, 2009 et 2010.
- (2) La valeur rémunératoire de chaque option d'achat d'actions attribuée correspond à la valeur binomiale fournie par Towers Watson ou, si elle est plus élevée, à la valeur plancher indiquée.
- (3) Le comité des RH n'a pas demandé à Towers Watson de procéder à une évaluation et a appliqué la valeur plancher de 15 % pour l'attribution spéciale accordée à M. Girling.

Pour les besoins de la comptabilité, les justes valeurs à la date d'attribution établies pour ces attributions annuelles d'options d'achat d'actions au moyen du modèle Black-Scholes étaient de 6,04 \$ l'option d'achat d'actions pour 2010, de 5,48 \$ pour 2009 et de 3,97 \$ pour 2008. La valeur comptable des attributions spéciales d'options d'achat d'actions du 29 juillet 2010, du 16 juin 2010 et du 14 septembre 2009 était respectivement de 4,04 \$, de 4,63 \$ et de 5,65 \$.

Régime incitatif à long terme autre qu'à base de titres de participation

Les sommes figurant dans la colonne (f2) du tableau sommaire de la rémunération qui figure ci-dessus reflètent la rémunération attribuée aux termes d'un régime à droits acquis relatif à la valeur des dividendes, régime qui ne donne plus lieu à des attributions. Bien qu'elles ne soient plus considérées comme faisant partie du programme courant de rémunération des hauts dirigeants, des attributions annuelles sur les unités en cours de ce régime continuent d'être effectuées et indiquées à titre de rémunération des hauts dirigeants. Avant la cessation des attributions dans le cadre du régime en 2003, une unité du régime relatif à la valeur des dividendes était attribuée avec chaque option d'achat d'actions attribuée et venait à échéance dix ans après la date d'attribution.

Chaque unité du régime relatif à la valeur des dividendes donne au porteur le droit de recevoir une valeur par unité annuelle établie par le conseil, à son gré. La valeur par unité annuelle maximale correspond aux dividendes déclarés sur une action ordinaire de TransCanada au cours d'un exercice donné. Pour 2010, le conseil a établi qu'une valeur de 1,07 \$ par unité (ou de 67 % de la valeur totale des dividendes déclarés en 2010) devait être attribuée pour la totalité des unités en cours détenues aux termes du régime relatif à la valeur des dividendes.

Un paiement supplémentaire relatif à des attributions faites en 1999 a été inclus par erreur dans le régime de paiement à la valeur des dividendes de certains hauts dirigeants pour 2010. Le dernier paiement supplémentaire relatif aux unités de 1999 aurait dû être fait en 2009 si bien que le paiement excédentaire de 2009 sera déduit du paiement de 2010 à raison de 1,29 \$ l'unité. La valeur par unité annuelle attribuée pour 2010, nette de la correction effectuée pour 2009 est indiquée dans la colonne (f2) du tableau sommaire de la rémunération ci-dessus et sera versée à chaque haut dirigeant dans un paiement distinct en mars 2011.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF – ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS ET À BASE D' ACTIONS EN COURS

Le tableau suivant indique les attributions à base d'options et les attributions à base d'actions qui ont déjà été faites aux hauts dirigeants et qui étaient en cours à la fin du dernier exercice.

ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS					ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS	
Nom (a)	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (b)	Prix d'exercice des options (\$) (c)	Date d'expiration des options (d)	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾ (\$) (e)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽²⁾ (f)	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽³⁾ (\$) (g)
R. K. Girling	65 000	21,43	25 févr. 2012	1 076 400	110 730	2 103 311
	60 000	30,09	28 févr. 2012	474 000		
	90 000	35,23	27 févr. 2013	248 400		
	100 000	33,08	12 juin 2013	491 000		
	107 326	38,10	22 févr. 2014	0		
	83 857	39,75	25 févr. 2015	0		
	100 000	31,97	23 févr. 2016	602 000		
	100 000	31,93	14 sept. 2016	606 000		
	133 080	35,08	26 févr. 2017	387 263		
	100 000	36,90	16 juin 2017	109 000		
D. R. Marchand	20 000	30,09	28 févr. 2012	158 000	15 147	287 716
	14 000	35,23	27 févr. 2013	38 640		
	15 000	33,08	12 juin 2013	73 650		
	13 368	38,10	22 févr. 2014	0		
	10 063	39,75	25 févr. 2015	0		
	12 000	31,97	23 févr. 2016	72 240		
	11 787	35,08	26 févr. 2017	34 300		
	47 500	36,26	29 juill. 2017	82 175		
A. J. Pourbaix	60 000	30,09	28 févr. 2012	474 000	93 388	1 773 902
	90 000	35,23	27 févr. 2013	248 400		
	100 000	33,08	12 juin 2013	491 000		
	107 326	38,10	22 févr. 2014	0		
	83 857	39,75	25 févr. 2015	0		
	100 000	31,97	23 févr. 2016	602 000		
	95 057	35,08	26 févr. 2017	276 616		
	27 500	36,26	29 juill. 2017	47 575		
G. A. Lohnes	10 500	30,09	28 févr. 2012	82 950	36 999	702 790
	14 000	35,23	27 févr. 2013	38 640		
	50 000	33,08	12 juin 2013	245 500		
	35 990	38,10	22 févr. 2014	0		
	30 608	39,75	25 févr. 2015	0		
	45 000	31,97	23 févr. 2016	270 900		
	38 973	35,08	26 févr. 2017	113 411		
	27 500	36,26	29 juill. 2017	47 575		
D. M. Wishart	30 000	21,43	25 févr. 2012	496 800	64 810	1 231 057
	40 000	30,09	28 févr. 2012	316 000		
	55 000	35,23	27 févr. 2013	151 800		
	64 267	38,10	22 févr. 2014	0		
	50 314	39,75	25 févr. 2015	0		
	70 000	31,97	23 févr. 2016	421 400		
	68 916	35,08	26 févr. 2017	200 546		

ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS					ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS	
Nom (a)	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (b)	Prix d'exercice des options (\$) (c)	Date d'expiration des options (d)	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾ (\$) (e)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽²⁾ (f)	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽³⁾ (\$) (g)
H. N. Kvisle ⁽⁴⁾	165 000	26,85	23 févr. 2011	1 838 100	100 066 ⁽⁶⁾	1 900 760 ⁽⁶⁾
	150 000	21,43	25 févr. 2012	2 484 000		
	160 000	30,09	28 févr. 2012	1 264 000		
	250 000	35,23	27 févr. 2013	690 000		
	202 442	38,10	1 ^{er} sept. 2013 ⁽⁵⁾	0		
	167 715	39,75	1 ^{er} sept. 2013 ⁽⁵⁾	0		
	200 000	31,97	1 ^{er} sept. 2013 ⁽⁵⁾	1 204 000		
	190 114	35,08	1 ^{er} sept. 2013 ⁽⁵⁾	553 232		

- (1) Calculée pour les options d'achat d'actions acquises et non acquises en cours et fondée sur la différence entre le prix d'exercice indiqué pour les options d'achat d'actions et le cours de clôture des actions ordinaires de 37,99 \$ à la TSX à la fin de l'exercice 2010. En ce qui concerne les options d'achat d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de clôture à la fin de l'exercice, un zéro est indiqué.
- (2) Le nombre d'unités comprend l'attribution initiale à laquelle s'ajoutent les unités gagnées au cours de la durée en raison du réinvestissement de la valeur des dividendes produits sur les unités d'actions au rendement en cours au 31 décembre 2010.
- (3) Le régime dans le cadre duquel des unités d'actions au rendement sont attribuées utilise des objectifs de rendement sur trois ans qui ne peuvent être mesurés qu'à la fin de la durée. Les montants indiqués dans cette colonne représentent le versement minimal aux termes du régime qui est supérieur à zéro. Ce versement minimal correspond au produit de 50 % des unités totales déclarées dans la colonne (f) par le cours de clôture des actions ordinaires de 37,99 \$ à la TSX à la fin de l'exercice 2010.
- (4) M. Kvisle a pris sa retraite le 1^{er} septembre 2010. Cependant, les valeurs indiquées reflètent la totalité des attributions à base d'options et à base d'actions qui lui ont été préalablement attribuées et qui étaient en circulation au 31 décembre 2010.
- (5) Puisque M. Kvisle avait 55 ans à la date de la retraite (définie ci-après), les dispositions relatives à la retraite du régime d'options d'achat d'actions s'appliquent si bien que la totalité des options d'achat d'actions en cours non acquises sont immédiatement acquises et peuvent être exercées jusqu'à la première des dates suivantes : (i) la date d'expiration, (ii) le 1^{er} septembre 2013 (trois ans après la date de la retraite).
- (6) Les valeurs indiquées reflètent le nombre d'unités et la valeur des paiements faits à M. Kvisle relativement aux attributions d'unités d'actions au rendement pour 2009. M. Kvisle a reçu un paiement en espèces proportionnel de 2 000 000 \$ relatif à l'attribution d'unités d'actions au rendement pour 2010. Ce paiement figure à la rubrique « Attributions aux termes d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice » ci-après.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau suivant indique la valeur totale des attributions à base d'options et à base d'actions déjà faites aux hauts dirigeants et qui ont été acquises au cours du dernier exercice. Il comprend également la valeur totale provenant d'attributions aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base de titres de participation qui a été gagnée par les hauts dirigeants au cours du dernier exercice.

Nom (a)	Attributions à base d'options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽¹⁾ (\$) (b)	Attributions à base d'actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾ (\$) (c)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base de titres de participation – Valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽³⁾ (\$) (d)
R. K. Girling	308 664	1 104 633	1 159 650
D. R. Marchand	11 840	176 741	329 810
A. J. Pourbaix	98 666	1 104 633	879 200
G. A. Lohnes	44 400	403 191	610 125
D. M. Wishart	69 066	662 780	685 000

Nom (a)	Attributions à base d'options - valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽¹⁾ (\$) (b)	Attributions à base d'actions - valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾ (\$) (c)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base de titres de participation - Valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽³⁾ (\$) (d)
H. N. Kvisle	1 559 700	4 209 267 ⁽⁴⁾	1 312 948

- (1) La colonne (b) représente la valeur globale que les hauts dirigeants auraient réalisée si les options d'achat d'actions avaient été exercées à la date d'acquisition. Lorsque le cours de l'action à la date d'acquisition est inférieur au prix d'exercice des options d'achat d'actions, un zéro est indiqué. On trouvera plus de renseignements ci-après à la rubrique « Attributions à base d'options - Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ».
- (2) La valeur indiquée dans la colonne (c) correspond au montant versé aux hauts dirigeants à l'acquisition des unités d'actions au rendement de 2008. On trouvera plus de renseignements ci-après à la rubrique « Attributions à base d'actions - Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ».
- (3) La valeur indiquée dans la colonne (d) constitue le total de la prime en espèces annuelle et du versement annuel aux termes du régime relatif à la valeur des dividendes attribuables à cet exercice. La prime en espèces annuelle est indiquée dans la colonne (f1), « Régimes incitatifs annuels », tandis que le versement aux termes du régime relatif à la valeur des dividendes est indiqué dans la colonne (f2), « Régimes incitatifs à long terme », dans le tableau sommaire de la rémunération ci-dessus.
- (4) La valeur indiquée comprend le montant de 2 209 267 \$ payé à M. Kvisle à l'acquisition de ses unités d'actions au rendement de 2008, majoré d'un paiement en espèces proportionnel de 2 000 000 \$ correspondant à ses attributions d'unités d'actions au rendement de 2010.

Attributions à base d'options - Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

La valeur indiquée dans la colonne (b) du tableau de la valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice, qui figure ci-dessus, est la valeur totale des options d'achat d'actions en cours qui ont été acquises au cours de l'exercice. Elle représente la valeur en dollars totale qui aurait été gagnée si les options d'achat d'actions avaient été exercées à la date d'acquisition. Le tableau suivant présente les détails par attribution du calcul de cette valeur totale :

Tableau complémentaire - Valeur des options en cours calculée à l'acquisition

Nom	Date d'attribution	Nombre total de titres faisant l'objet d'options attribués	Prix d'exercice des options (\$)	Nombre d'options de l'attribution acquises au cours de l'exercice ⁽¹⁾	Cours des actions à la date d'acquisition ⁽²⁾ (\$)	Valeur à l'acquisition (\$)
R. K. Girling	14 sept. 2009	100 000	31,93	33 333	38,23	209 998
	23 févr. 2009	100 000	31,97	33 333	34,93	98 666
	25 févr. 2008	83 857	39,75	27 953	35,08	0
	22 févr. 2007	107 326	38,10	35 775	34,65	0
D. R. Marchand	23 févr. 2009	12 000	31,97	4 000	34,93	11 840
	25 févr. 2008	10 063	39,75	3 355	35,08	0
	22 févr. 2007	13 368	38,10	4 456	34,65	0
A. J. Pourbaix	23 févr. 2009	100 000	31,97	33 333	34,93	98 666
	25 févr. 2008	83 857	39,75	27 953	35,08	0
	22 févr. 2007	107 326	38,10	35 775	34,65	0
G. A. Lohnes	23 févr. 2009	45 000	31,97	15 000	34,93	44 400
	25 févr. 2008	30 608	39,75	10 202	35,08	0
	22 févr. 2007	35 990	38,10	11 997	34,65	0
D. M. Wishart	23 févr. 2009	70 000	31,97	23 333	34,93	69 066
	25 févr. 2008	50 314	39,75	16 772	35,08	0
	22 févr. 2007	64 267	38,10	21 422	34,65	0

Nom	Date d'attribution	Nombre total de titres faisant l'objet d'options attribués	Prix d'exercice des options (\$)	Nombre d'options de l'attribution acquises au cours de l'exercice ⁽¹⁾	Cours des actions à la date d'acquisition ⁽²⁾ (\$)	Valeur à l'acquisition (\$)
H. N. Kvisle ⁽³⁾	26 févr. 2010	190 114	35,08	190 114	38,01	557 034
	23 févr. 2009	200 000	31,97	66 667 / 133 333	34,93 / 38,01	1 002 666
	25 févr. 2008	167 715	39,75	55 905 / 55 905	35,08 / 38,01	0
	22 févr. 2007	202 442	38,10	67 481	34,65	0

- (1) Les options d'achat d'actions sont acquises à raison d'un tiers à chaque anniversaire de la date d'attribution pendant une période de trois ans.
- (2) Le cours des actions indiqué est celui des actions ordinaires de TransCanada à la TSX à la date d'acquisition ou au premier jour de bourse complet suivant cette date.
- (3) À la date de la retraite de M. Kvisle, la totalité des options d'achat d'actions non acquises ont été immédiatement acquises et peuvent être exercées jusqu'à la première des dates suivantes : (i) la date d'expiration, (ii) le 1^{er} septembre 2013 (trois ans après la date de la retraite). Les options d'achat d'actions non acquises en cours qui ont été immédiatement acquises le 1^{er} septembre 2010 étaient les suivantes :

Date d'attribution	Nombre d'options d'achat d'actions immédiatement acquises
26 févr. 2010	190 114 (toutes les tranches)
23 févr. 2009	133 333 (2 ^e et 3 ^e tranches)
25 févr. 2008	55 905 (3 ^e tranche)

Le prix des actions indiqué correspond au cours de clôture des actions ordinaires de TransCanada à la TSX qui était de 38,01 \$ le 1^{er} septembre 2010.

Tableau complémentaire – Total des options exercées en 2010

Le tableau suivant indique pour chaque haut dirigeant,

- le nombre d'options d'achat d'actions, le cas échéant, exercé au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
- la valeur totale réalisée à l'exercice.

	Nombre d'actions ordinaires acquises à l'exercice	Valeur globale réalisée (\$)
R. K. Girling	60 000	649 531
D. R. Marchand	10 667	101 448
A. J. Pourbaix	60 000	601 265
D. M. Wishart	75 000	1 152 762
H. N. Kvisle ⁽¹⁾	42 500	837 250

- (1) La valeur totale réalisée par M. Kvisle reflète la totalité des options d'achat d'actions exercées au cours de l'exercice terminé en 2010.

Toutes les options d'achat d'actions qui ont été exercées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 auront expiré en février 2011.

Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

La valeur indiquée dans la colonne (c) du tableau de la valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice, qui figure ci-dessus, est le montant versé aux hauts dirigeants à l'acquisition des unités d'actions au rendement attribuées en 2008. La valeur indiquée dans ce tableau est calculée de la façon suivante :

$$\left\{ \left(\text{Unités totales à la date d'acquisition}^{(1)} \times \text{Cours estimatif à la date d'acquisition}^{(2)} \right) + \left(\text{Unités totales à la date d'acquisition}^{(1)} \times \text{Valeur finale des dividendes}^{(3)} \right) \right\} \times \text{Multiplicateur du rendement établi par le comité des RH et le conseil}$$

- (1) Le nombre d'unités comprend le montant de l'attribution initiale majoré des unités gagnées au cours de la durée au moyen du réinvestissement de la valeur des dividendes réalisés sur la totalité des unités d'actions au rendement en cours au cours de la durée de l'attribution.
- (2) Le cours estimatif correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de TransCanada pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition, inclusivement.
- (3) La valeur finale des dividendes correspond aux dividendes par action ordinaire déclarés au 31 décembre de l'exercice pendant lequel a eu lieu l'acquisition et qui n'ont pas été versés à la date d'acquisition.

À titre d'information, le tableau suivant présente des renseignements sur le calcul de la valeur du paiement d'unités d'actions au rendement indiquée dans la colonne (c) du tableau sur la valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice.

Tableau complémentaire – Valeur du paiement de l'attribution d'unités d'actions au rendement de 2008

Nom (i)	Date d'acquisition (ii)	Nombre d'unités total à l'acquisition ⁽¹⁾ (iii)	Valeur des unités totales à l'acquisition ⁽²⁾ (\$) (iv)	Valeur des dividendes finaux ⁽³⁾ (\$) (v)	Multiplicateur du rendement ⁽⁴⁾ (vi)	Valeur totale du paiement ⁽⁵⁾ (\$) (vii)
R. K. Girling	31 déc. 2010	42 558	1 631 683	17 023	67 %	1 104 633
D. R. Marchand	31 déc. 2010	6 809	261 069	2 724		176 741
A. J. Pourbaix	31 déc. 2010	42 558	1 631 683	17 023		1 104 633
G. A. Lohnes	31 déc. 2010	15 534	595 565	6 214		403 191
D. M. Wishart	31 déc. 2010	25 535	979 010	10 214		662 780
H. N. Kvisle	31 déc. 2010	85 117	3 263 367	34 047		2 209 267

- (1) Les unités totales à l'acquisition comprennent les unités provenant de l'attribution initiale et celles provenant des activités de réinvestissement des dividendes jusqu'au 30 septembre 2010.
- (2) Les unités indiquées dans la colonne (iii) ont une valeur de 38,34 \$ par unité d'après le cours de clôture pondéré en fonction du volume sur cinq jours des actions ordinaires de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2010.
- (3) La valeur indiquée correspond aux dividendes déclarés de 0,40 \$ pour le quatrième trimestre de 2010, multipliés par le nombre d'unités indiqué dans la colonne (iii).
- (4) Selon l'évaluation du rendement obtenu par rapport aux objectifs réalisés par le comité des RH et le conseil, 67 % des unités ont été acquises aux fins de paiement à la date d'acquisition indiquée.
- (5) La valeur indiquée dans cette colonne représente la somme des valeurs indiquées dans les colonnes (iv) et (v) multipliée par le pourcentage indiqué dans la colonne (vi). Cette valeur sera payée aux hauts dirigeants et à tous les autres participants au régime en mars 2011.

RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions de la Société (le « régime d'options d'achat d'actions ») est le seul arrangement de rémunération aux termes duquel l'émission de titres de participation de TransCanada a été autorisée. Des options d'achat d'actions sont attribuées à des employés qui sont hauts dirigeants de TransCanada que le comité des RH approuve. Le conseil approuve la valeur des options d'achat d'actions attribuées au chef de la direction et aux hauts dirigeants dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération directe totale.

Des renseignements clés concernant le régime d'options d'achat d'actions figurent ci-après :

- Les actionnaires ont approuvé le régime d'options d'achat d'actions pour la première fois en 1995.

- Un nombre maximal de 34 000 000 d'actions ordinaires de TransCanada ont été réservées aux fins d'émission aux termes du régime depuis sa création en 1995, ce qui représente 4,86 % des actions ordinaires émises et en circulation au 18 février 2011. En date du 18 février 2011 :
 - o 8 962 955 actions ordinaires pouvaient être émises à l'exercice d'options d'achat d'actions en cours, ce qui représente 1,3 % des actions ordinaires émises et en circulation;
 - o 4 385 224 actions ordinaires demeuraient disponibles à des fins d'émission, ce qui représente 0,6 % des actions ordinaires émises et en circulation;
 - o 20 610 071 actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options d'achat d'actions, ce qui représente 2,9 % des actions ordinaires émises et en circulation.
- Le prix d'exercice d'une option d'achat d'actions correspond au cours de clôture d'une action ordinaire de TransCanada à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date de l'attribution de l'option d'achat d'actions.
- Les options d'achat d'actions attribuées après le 1^{er} janvier 2003 sont acquises à raison d'un tiers à chacun des trois anniversaires de la date d'attribution et ont une durée de sept ans.
- Les options d'achat d'actions attribuées avant le 1^{er} janvier 2003 sont acquises à raison d'un quart à chacun des quatre anniversaires de la date d'attribution et ont une durée de dix ans.
- Si la date d'expiration d'une option d'achat d'actions (i) ne tombe pas pendant une période de négociation permise ou (ii) tombe dans les cinq premiers jours d'une telle période, elle est reportée au 10^e jour ouvrable de la période de négociation permise subséquente.
- Les options d'achat d'actions ne peuvent être transférées par des participants; toutefois, un représentant personnel a le droit d'exercer les options d'achat d'actions pour le compte du porteur d'options si celui-ci décède ou s'il est incapable de gérer ses affaires.
- Les prix d'exercice des options d'achat d'actions émises et non exercées varient entre 18,01 \$ et 39,75 \$, et leur date d'échéance varie entre le 27 février 2011 et le 18 février 2018.

Le tableau suivant fournit des renseignements sur le pourcentage des actions ordinaires en circulation attribuées sous forme d'options d'achat d'actions de la Société pour les exercices indiqués.

Date d'effet	Nombre total d'actions en circulation (A)	Nombre total d'options en cours (B)	Pourcentage des actions en circulation représenté par les options en cours (B / A)	Nombre total d'options attribuées au cours de l'exercice (C)	Pourcentage des actions en circulation attribuées (C / A)
31 déc. 2008	616 471 000	8 501 007	1,38 %	871 733	0,14 %
31 déc. 2009	684 359 000	8 287 499	1,21 %	1 190 925	0,17 %
31 déc. 2010	696 229 000	8 409 695	1,21 %	1 366 872	0,20 %
18 févr. 2011 ⁽¹⁾	699 231 371	8 962 955	1,28 %	946 018	0,14 %

(1) Représente les données de 2011 au 18 février 2011.

Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, le nombre maximal d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à un participant au cours d'un exercice donné ne peut excéder 20 % du nombre total d'options d'achat d'actions attribuées au cours de cet exercice. De plus, le nombre d'actions ordinaires qui peuvent être réservées aux fins d'émission aux initiés ou émises à ces derniers au cours d'une période de un an, aux termes de toutes les ententes en matière de rémunération à base de titres de participation de TransCanada, ne peut excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de TransCanada. À l'exception de ces dispositions du régime, il n'y a aucune restriction supplémentaire quant au nombre d'options d'achat d'actions qui peuvent être attribuées à des initiés.

Le comité des RH a le pouvoir d'interrompre ou de résilier le régime d'options d'achat d'actions sans l'approbation des actionnaires. La direction n'a pas le droit de modifier, d'interrompre ou de résilier le régime d'options d'achat d'actions. Il peut également apporter certaines modifications au régime ou à une attribution d'options d'achat d'actions sans l'approbation des actionnaires. Il peut notamment

corriger une ambiguïté ou une erreur ou remédier à un oubli dans le régime, modifier la date d'acquisition d'une attribution donnée et la date d'expiration d'une option d'achat d'actions en cours sauf pour la reporter au-delà de la date d'expiration initiale. Aucune modification ne peut être apportée au régime d'options d'achat d'actions sans le consentement d'un porteur d'options si elle nuit aux droits de ce dernier rattachés à des options d'achat d'actions déjà attribuées.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit également que certaines modifications doivent être approuvées par les actionnaires de TransCanada, comme le prévoient les règles de la TSX. Notamment, l'approbation des actionnaires est requise pour augmenter le nombre d'actions disponibles aux fins d'émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions, abaisser le prix d'exercice d'une option déjà attribuée, annuler et émettre de nouveau une option et prolonger la date d'expiration d'une option au-delà de sa date d'expiration initiale.

En cas de changement de contrôle, le comité des RH peut accepter ou rejeter une convention d'acquisition conclue avec l'acquéreur concernant les options d'achat d'actions non acquises. Si le comité des RH rejette une telle convention, les options d'achat d'actions en cours non acquises sont acquises par anticipation.

Le tableau suivant présente les mesures applicables aux attributions aux termes du régime d'options d'achat d'actions. À moins qu'une option ne vienne à échéance plus tôt comme il est décrit ci-après, les options d'achat d'actions viennent à échéance au septième anniversaire de la date de l'attribution.

Cas de cessation d'emploi	Mesure
Décès	Toutes les options d'achat d'actions en cours sont acquises et peuvent être exercées dans l'année qui suit le décès.
Démission	Le participant peut exercer les options d'achat d'actions en cours acquises qui peuvent être exercées au plus tard six mois après le dernier jour de son emploi effectif, après quoi toutes les options d'achat d'actions en cours sont caduques. Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi effectif.
Retraite	Toutes les options d'achat d'actions en cours sont acquises et peuvent être exercées par le participant, de même que toutes ses autres options acquises, jusqu'à la date d'expiration ou, s'il est antérieur, jusqu'au troisième anniversaire de son départ à la retraite.
Congédiement sans motif valable	Le participant peut exercer les options d'achat d'actions en cours acquises qui peuvent être exercées au plus tard le dernier jour de la période de préavis ou six mois après le dernier jour d'emploi effectif, après quoi toutes les options d'achat d'actions en cours sont caduques. Aucune option d'achat d'actions n'est acquise pendant la période de préavis.
Congédiement avec motif valable	Le participant peut exercer les options d'achat d'actions en cours acquises qui peuvent être exercées au plus tard six mois après le dernier jour d'emploi effectif, après quoi toutes les options d'achat d'actions en cours sont caduques. Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi effectif.

Titres dont l'émission est autorisée aux termes des régimes de rémunération à base de titres de participation

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice d'options d'achat d'actions en cours aux termes du régime d'options d'achat d'actions, le prix d'exercice moyen pondéré des options d'achat d'actions en cours et le nombre d'actions ordinaires disponibles à des fins d'émission future aux termes du régime d'options d'achat d'actions, le tout en date du 31 décembre 2010.

Catégorie de régime	Nombre de titres à émettre à l'exercice d'options en cours (a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (\$) (b)	Nombre de titres encore susceptibles d'être émis aux termes des régimes de rémunération à base de titres de participation (compte de titres de participation non tenu des titres indiqués dans la colonne (a)) (c)
Régime de rémunération sous forme de titres de participation approuvés par les porteurs de titres	8 409 695	32,57 \$	4 960 708
Régime de rémunération sous forme de titres de participation non approuvés par les porteurs de titres	Néant	Néant	Néant
TOTAL	8 409 695	32,57 \$	4 960 708

PRESTATIONS DE PENSION ET DE RETRAITE

Le programme de retraite de TransCanada permet aux nouveaux employés et aux employés actuels de moins de dix années de service auprès de TransCanada d'avoir le choix entre participer de façon permanente au régime de retraite à prestations déterminées et recevoir une contribution annuelle de la Société dans le régime d'épargne parrainé par cette dernière. Dès qu'un employé atteint dix ans de service auprès de la Société, la participation au régime de retraite à prestations déterminées est obligatoire. Les employés admissibles qui choisissent de participer au régime d'épargne recevront une contribution de la Société égale à 7 % du salaire de base, majoré de 7 % de la rémunération incitative annuelle (jusqu'à concurrence d'un pourcentage établi). Les participants au régime d'épargne auront chaque année le choix entre participer au régime à prestations déterminées ou au régime d'épargne jusqu'à ce qu'ils choisissent le régime à prestations déterminées ou, si ce moment est antérieur, jusqu'à ce qu'ils atteignent dix ans de service auprès de la Société. Les participants au régime d'épargne n'accumulent pas d'année de service décomptées (définies ci-après) à l'égard du régime à prestations déterminées lorsqu'ils participent au régime d'épargne et n'ont pas le droit de reporter les avantages accumulés aux termes du régime d'épargne dans le régime de retraite à prestations déterminées.

Tous les hauts dirigeants participent au régime de retraite à prestations déterminées.

Régime de retraite à prestations déterminées

Le régime de retraite à prestations déterminées se compose d'un régime de retraite agréé et d'un régime de retraite complémentaire à l'intention des employés admissibles.

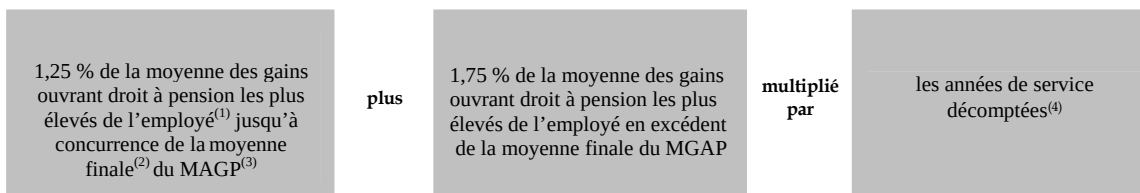
Régime de retraite agréé

Tous les employés canadiens de TransCanada qui ont dix années de service de même que ceux qui ont moins de dix années de service mais qui ont choisi de participer au régime de retraite à prestations déterminées (les « employés participant au régime de retraite »), y compris les hauts dirigeants, participent au régime de retraite agréé, qui est un régime de retraite à prestations déterminées non contributif uniquement. Les employés peuvent faire des cotisations facultatives à un compte d'amélioration afin d'acheter des prestations de retraite déterminées accessoires ou supplémentaires pour le régime de retraite agréé.

L'âge normal de la retraite aux termes du régime de retraite agréé de TransCanada est fixé à 60 ans ou à tout âge situé entre 55 et 60 ans lorsque la somme de l'âge de l'employé et des années de service continu est égale à 85. Les employés peuvent prendre leur retraite dix ans avant l'âge normal de la retraite (à l'âge de 50 ans), mais, dans ce cas, la prestation payable est assujettie à des facteurs de réduction en cas de retraite anticipée. Dans le cas d'une retraite anticipée prise entre l'âge de 55 ans et de 60 ans, la réduction appliquée est de 4,8 pour cent par année par rapport à la prestation qui aurait été payable si la somme de l'âge de l'employé et des années de service continu avait été égale à 85 points ou, si ce moment est

antérieur, si l'employé avait pris sa retraite à 60 ans; dans le cas d'une retraite prise avant l'âge de 55 ans, la réduction appliquée correspond à un équivalent actuariel de la prestation qui aurait été payable à l'âge de 55 ans. Le régime à prestations déterminées est intégré aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Québec.

Les prestations annuelles du régime de retraite payables en cas de départ à la retraite à l'âge normal sont calculées comme suit :



- (1) On entend par la « moyenne des gains ouvrant droit à pension les plus élevés » la moyenne des gains ouvrant droit à pension de l'employé au cours des 36 mois consécutifs où les gains ont été les plus élevés au cours des quinze années précédant la date de départ à la retraite. On entend par « gains ouvrant droit à pension » le salaire de base de l'employé plus les primes en espèces annuelles jusqu'à un montant maximal préétabli exprimé en pourcentage du salaire de base (soit 100 % pour le chef de la direction et 60 % pour les hauts dirigeants), comme il est mentionné dans le texte du régime de retraite à prestations déterminées. Les gains ouvrant droit à pension ne comprennent aucune autre forme de rémunération.
- (2) On entend par la « moyenne finale du MAGP » la moyenne du maximum des gains ouvrant droit à pension en vigueur pour la dernière année civile pour laquelle des gains sont inclus dans le calcul de la moyenne des gains ouvrant droit à pension les plus élevés de l'employé plus ceux des deux années précédentes.
- (3) On entend par « MAGP » le maximum des gains ouvrant droit à pension aux termes du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.
- (4) On entend par « années de service décomptées » le nombre d'années de service ouvrant droit à pension décomptées de l'employé aux termes du régime de retraite à prestations déterminées.

Les régimes de retraite à prestations déterminées agréés sont assujettis à une accumulation de prestations annuelles maximales prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), laquelle est actuellement de 2 552 \$ pour chaque année de service décomptée, de sorte que des prestations ne peuvent être gagnées dans le régime de retraite agréé à l'égard d'une rémunération dépassant environ 160 000 \$ par année.

Régime de retraite complémentaire

Tous les employés participant au régime de retraite, y compris les hauts dirigeants, et ayant des gains ouvrant droit à pension qui sont supérieurs au plafond d'environ 160 000 \$ par année prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) participent au régime de retraite à prestations déterminées non contributif complémentaire de la Société. À l'heure actuelle, environ 500 employés participent au régime de retraite complémentaire.

Le régime de retraite à prestations déterminées utilise une approche d'exonération de responsabilité selon laquelle le montant maximal permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est versé sur le régime de retraite agréé et le restant, sur le régime de retraite complémentaire. Le régime de retraite complémentaire est capitalisé au moyen d'une convention de retraite conclue en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Sous réserve de l'approbation du conseil, les cotisations au régime sont fondées sur une évaluation actuarielle annuelle des obligations aux termes du régime de retraite complémentaire calculées suivant l'hypothèse que le régime prend fin au début de chaque année civile. Les prestations de retraite annuelles prévues par le régime de retraite complémentaire correspondent à 1,75 %, multiplié par les années de service décomptées, multiplié par l'excédent des gains ouvrant droit à pension les plus élevés de l'employé sur le plafond imposé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), et elles sont reconnues aux termes du régime de retraite à prestations déterminées.

En règle générale, ni le régime de retraite agréé ni le régime de retraite complémentaire ne contient de dispositions relativement à la reconnaissance des années de service antérieures. Toutefois, aux termes du régime de retraite complémentaire, le comité des RH a préalablement exercé son pouvoir discrétionnaire d'accorder des années de service décomptées supplémentaires à des hauts dirigeants. Voir les notes

infrapaginales du tableau intitulé « Tableau du régime de retraite à prestations déterminées » ci-après pour connaître le moment et les raisons de l'exercice de son pouvoir discrétionnaire par le comité de RH.

Tous les employés participant au régime de retraite, y compris les hauts dirigeants, recevront la forme de rente normale suivante :

- relativement aux années de service décomptées avant le 1^{er} janvier 1990, à la retraite, une rente mensuelle payable à vie dont 60 % continue de l'être par la suite au corentier désigné de l'employé;
- relativement aux années de service décomptées à partir du 1^{er} janvier 1990, à la retraite, la rente mensuelle décrite ci-dessus pour les employés mariés et, pour les employés non mariés, une rente mensuelle payable à vie avec des paiements à la succession de l'employé garantis si ce dernier meurt dans les dix années suivant le début de la retraite, pour le reste de ces dix années.

Au lieu de la forme de rente normale, on peut choisir des formes facultatives de rente à condition que les renonciations légales nécessaires aient été effectuées. Les formes facultatives de rente comprennent : l'augmentation du pourcentage de la valeur des rentes qui se poursuivent après le décès, l'ajout d'une période de garantie à la rente et, aux termes du régime de retraite agréé seulement, le transfert de la valeur rachetée forfaitaire de la rente dans un compte de retraite bloqué jusqu'à concurrence de certaines limites.

Obligations au titre des prestations constituées

En date du 31 décembre 2010, les obligations de TransCanada au titre des prestations constituées découlant du régime de retraite complémentaire s'élevaient à environ 217,2 millions de dollars. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice 2010 et les frais d'intérêt du régime de retraite complémentaire s'élevaient respectivement à environ 4,1 millions de dollars et 11,5 millions de dollars, pour un total de 15,6 millions de dollars. L'obligation au titre des prestations constituées est calculée d'après la méthode prescrite par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et est fondée sur le meilleur estimé par la direction des événements futurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges de retraite, y compris les hypothèses concernant les primes et les rajustements de salaire futurs. De plus amples renseignements sur les obligations au titre des prestations constituées et des hypothèses utilisées peuvent être obtenus à la note 22 (Avantages sociaux futurs) des notes aux états financiers consolidés 2010 de TransCanada qui sont affichés sur le site Web de la Société à l'adresse www.transcanada.com et déposés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Tableau du régime de retraite à prestations déterminées

Nom (a)	Nombre d'années de service décomptées (b)	Avantages annuels payables (c)		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice (d) (\$) (d)	Variation attribuable à des éléments rémunératoires (e) (\$) (e)	Variation attribuable à des éléments non rémunératoires (f) (\$) (f)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice (g) (\$) (g)
		À la fin de l'exercice(4) (\$) (c1)	À l'âge de 65 ans(5) (\$) (c2)				
R. K. Girling ⁽¹⁾	15,00	317 000	673 000	3 282 000	1 451 000	699 000	5 432 000
D. R. Marchand	16,92	107 000	212 000	1 025 000	639 000	232 000	1 896 000
A. J. Pourbaix ⁽¹⁾	15,00	276 000	645 000	2 412 000	62 000	432 000	2 906 000
G. A. Lohnes ⁽²⁾	17,33	202 000	325 000	2 156 000	414 000	323 000	2 893 000
D. M. Wishart	13,59	204 000	338 000	2 276 000	280 000	406 000	2 962 000
H. N. Kvisle ⁽³⁾	21,00	785 000	785 000	10 380 000	(58 000)	2 626 000	12 948 000

(1) En 2004, le comité des RH a approuvé des ententes pour MM. Girling et Pourbaix visant à leur accorder des années de service décomptées supplémentaires en reconnaissance de leur grand potentiel et à les maintenir en fonction dans l'avenir. Puisque MM. Girling et Pourbaix sont demeurés à l'emploi de TransCanada jusqu'au 8 septembre 2007, chacun d'eux a obtenu trois années de service décomptées supplémentaires à cette date, qui seront reconnues uniquement à l'égard du régime de retraite complémentaire pour ce qui est des gains qui excèdent la limite maximale indiquée dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada)).

(2) M. Lohnes a continué d'accumuler des années de service décomptées à l'égard du régime de retraite agréé et du régime

de retraite complémentaire lorsqu'il a travaillé aux États-Unis du 16 août 2000 au 31 août 2006. Les gains ouvrant droit à pension ont été calculés à raison de un dollar américain pour un dollar canadien et comprennent le salaire de base américain ainsi que les primes en espèces annuelles jusqu'à un montant maximal préétabli, comme il est mentionné dans le texte du régime de retraite à prestations déterminées.

- (3) En 2002, en raison de la promotion de M. Kvisle au poste de chef de la direction, le comité des RH a approuvé une entente visant à accorder à M. Kvisle des années de service décomptées supplémentaires en reconnaissance de ses réalisations jusqu'à ce jour et à le maintenir en fonction dans l'avenir. Ainsi, M. Kvisle a obtenu cinq années de service décomptées supplémentaires en 2004 à l'occasion du cinquième anniversaire de sa date d'embauche auprès de TransCanada. De plus, pour chaque année après 2004, et ce, jusqu'à 2009 inclusivement, M. Kvisle a obtenu une année de service décomptée supplémentaire à la date anniversaire de son embauche. Les années de services supplémentaires ne doivent pas excéder dix années de service décomptées et elles seront reconnues uniquement à l'égard du régime de retraite complémentaire pour ce qui est des gains qui excèdent la limite maximale indiquée dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- (4) La colonne (c1) présente les prestations viagères annuelles et est fondée sur les années de service décomptées figurant dans la colonne (b) et l'historique réel des gains ouvrant droit à pension au 31 décembre 2010.
- (5) La colonne (c2) présente les prestations viagères annuelles à 65 ans en fonction des années de service décomptées à 65 ans et de l'historique réel des gains ouvrant droit à pension au 31 décembre 2010.
- (6) L'obligation au titre des prestations constituées correspond à la valeur déclarée des obligations au titre des prestations au 31 décembre 2009 (indiquée dans la colonne (d)) et au 31 décembre 2010 (indiquée dans la colonne (g)), calculée selon des hypothèses et des méthodes actuarielles qui sont conformes à celles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations telles qu'elles sont indiquées dans les états financiers consolidés de 2010 de TransCanada. Étant donné que les hypothèses reflètent la meilleure estimation de TransCanada relativement aux événements futurs, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus pourraient ne pas être directement comparables aux obligations au titre des prestations estimatives similaires pouvant être divulguées par d'autres sociétés.
- (7) La colonne (e) présente la variation de l'obligation au titre des prestations constituées attribuable à des éléments rémunératoires et comprend les coûts du service pour TransCanada en 2010, majorés des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire présumé, et des changements au régime.
- (8) La colonne (f) présente la variation de l'obligation au titre des prestations constituées attribuable à des éléments non rémunératoires et comprend les intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice et les changements des hypothèses au cours de l'exercice.

AVANTAGES EN CAS DE CESSATION D'EMPLOI ET DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Ententes relatives au départ

Les ententes relatives au départ conclues avec les hauts dirigeants (chacune, une « entente relative au départ ») stipulent les conditions applicables en cas de cessation de l'emploi d'un haut dirigeant auprès de TransCanada en raison de son départ à la retraite, de son congédiement (avec ou sans motif valable), de sa démission, de son invalidité ou de son décès. Le tableau suivant résume les conditions et dispositions importantes s'appliquant aux cas de départ susmentionnés (à l'exclusion d'un changement de contrôle).

TYPE DE RÉMUNÉRATION	CAS DE DÉPART				
	DÉMISSION ⁽¹⁾	CONGÉDIEMENT SANS MOTIF VALABLE ⁽²⁾	CONGÉDIEMENT AVEC MOTIF VALABLE	RETRAITE ⁽³⁾	DÉCÈS
Salaire de base	Les paiements cessent.	L'indemnité de départ comprend un paiement forfaitaire correspondant au salaire de base annuel à la date de départ, multiplié par la période de préavis ⁽⁴⁾ .	Les paiements cessent.	Les paiements cessent.	Les paiements cessent.
Prime annuelle : exercice du départ	Non versée ⁽⁵⁾	Correspond à la prime moyenne ⁽⁶⁾ établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice courant avant la date de départ	Non versée ⁽⁵⁾	Correspond à la prime moyenne ⁽⁶⁾ établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ	Correspond à la prime moyenne ⁽⁶⁾ établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ
Prime annuelle : contrepartie future	Non versée	Valeur fondée sur la prime moyenne ⁽⁶⁾ , multipliée par la période de préavis ⁽³⁾	Non versée	Non versée	Non versée
Unités d'actions au rendement⁽⁷⁾	Les unités acquises sont payées; les unités non acquises sont annulées.	Les unités acquises sont payées; les unités non acquises sont annulées, mais la valeur attribuée initialement est généralement versée au prorata.	Les unités acquises sont payées; les unités non acquises sont annulées.	Les unités acquises sont payées; les unités non acquises sont annulées, mais la valeur attribuée initialement est généralement versée au prorata.	Les unités acquises sont payées; les unités non acquises sont annulées, mais la valeur attribuée initialement est généralement versée au prorata.
Options d'achat d'actions	Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tôt à leur expiration ou six mois après la date de départ, selon la première de ces éventualités; aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi.	Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tôt à leur expiration ou six mois après la date de départ, selon la première de ces éventualités; aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi ⁽⁸⁾ .	Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tôt à leur expiration ou six mois après la date de départ, selon la première de ces éventualités; aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi.	Toutes les options d'achat d'actions en cours sont acquises et doivent être exercées au plus tôt à leur expiration ou dans les trois ans suivant la date de départ ⁽⁹⁾ , selon la première de ces éventualités.	Toutes les options d'achat d'actions en cours sont acquises et doivent être exercées au plus tôt à leur expiration ou au premier anniversaire du décès ⁽⁹⁾ , selon la première de ces éventualités.

**.TYPE DE
RÉMUNÉRATION**

CAS DE DÉPART

	<i>DÉMISSION⁽¹⁾</i>	<i>CONGÉDIEMENT SANS MOTIF VALABLE⁽²⁾</i>	<i>CONGÉDIEMENT AVEC MOTIF VALABLE</i>	<i>RETRAITE⁽³⁾</i>	<i>DÉCÈS</i>
Avantages	La garantie cesse ou, si le dirigeant est admissible, les avantages accordés aux retraités ⁽¹⁰⁾ commencent.	La garantie continue pendant la période de préavis (ou un paiement forfaitaire équivalent est versé) et, si le dirigeant est admissible, il reçoit un crédit de service pour la période de préavis ⁽⁴⁾ au titre des avantages accordés aux retraités ⁽¹⁰⁾ .	La garantie cesse ou, si le dirigeant est admissible, les avantages accordés aux retraités ⁽¹⁰⁾ commencent.	Les avantages accordés aux retraités ⁽¹⁰⁾ commencent.	La garantie cesse ou, si le dirigeant est admissible, les avantages accordés aux retraités ⁽¹⁰⁾ commencent pour un bénéficiaire désigné.
Rente	Versée à titre de valeur de rachat ou de prestations mensuelles.	Versée à titre de valeur de rachat ou de prestations mensuelles ⁽¹¹⁾ .	Versée à titre de valeur de rachat ou de prestations mensuelles.	Versée à titre de valeur de rachat ou de prestations mensuelles.	Versée à titre de valeur de rachat ou de prestations mensuelles.
Avantages indirects	Les paiements cessent.	Un paiement en espèces forfaitaire correspondant au coût mensuel pour l'entreprise de l'ensemble des avantages indirects, multiplié par la période de préavis ⁽⁴⁾ .	Les paiements cessent.	Les paiements cessent.	Les paiements cessent.
Autres	---	Services de remplacement externe	---	---	---

- (1) Comprend un départ volontaire mais ne comprend pas une démission due à un congédiement déguisé.
- (2) Comprend le traitement accordé à un haut dirigeant si sa démission est due à son congédiement déguisé.
- (3) Si le haut dirigeant remplit les conditions nécessaires pour recevoir des prestations d'invalidité de longue durée et que la Société met fin à son emploi, les conditions et les dispositions indiquées à l'égard de la retraite s'appliqueront.
- (4) Le préavis est de deux ans pour tous les hauts dirigeants, y compris le chef de la direction.
- (5) Aucune prime annuelle n'est versée, sauf à la discrétion du conseil.
- (6) La prime moyenne correspond à la moyenne des montants au titre de la prime annuelle versés au haut dirigeant au cours des trois ans précédant la date de départ.
- (7) Reflète les conditions et les dispositions qui s'appliquent généralement dans les cas de départ indiqués; toutefois, aux termes du régime d'UADD, qui prévoit l'attribution d'unités d'actions au rendement aux dirigeants, le comité des RH a le pouvoir discrétionnaire d'établir le traitement des unités non acquises au cas par cas pour les dirigeants qui sont assujettis à une entente relative au départ.
- (8) Les dispositions relatives aux options d'achat d'actions indiquées visent les options d'achat d'actions attribuées après le 1^{er} janvier 2007. L'acquisition des options d'achat d'actions attribuées avant cette date se poursuit, en cas de congédiement sans motif valable, pendant la période de préavis et elles doivent être exercées au plus tôt à leur expiration ou à la fin de la période de préavis, selon la première de ces éventualités.
- (9) Les dispositions relatives aux options d'achat d'actions indiquées visent les options d'achat d'actions attribuées après le 1^{er} janvier 2003. Les droits rattachés aux options d'achat d'actions en cours attribuées avant cette date seront entièrement acquis à la date de la retraite ou du décès et doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration.
- (10) Tous les employés sont admissibles aux avantages accordés aux retraités si, à la date de départ, ils sont âgés d'au moins 55 ans et ont complété au moins dix ans de service continu. Ces avantages comprennent :
 - un compte gestion-santé qui peut être utilisé pour payer des frais de santé ou des frais dentaires admissibles ou pour acheter une assurance-maladie privée, ou les deux;
 - un régime de protection qui prévoit un filet de sécurité en cas de frais médicaux considérables;
 - une assurance-vie qui prévoit une prestation de décès de 10 000 \$ à un bénéficiaire désigné.

Toutes les autres garanties, y compris le régime d'achat d'actions à l'intention des employés, l'assurance-vie pour les conjoints et les personnes à charge, l'assurance contre les accidents, les primes d'indemnité et l'acquittement de primes d'assurance-maladie provinciales, prennent fin à la date de départ.
- (11) Les années de services décomptées pour la période de préavis applicable sont fournies à la fin de la période de préavis.

TransCanada peut choisir de demander à des hauts dirigeants de se conformer à une clause de non-concurrence figurant dans les ententes relatives au départ pendant 12 mois à compter de la date de départ de ces membres. Si elle fait ce choix, un paiement correspondant au salaire de base annuel à la date de départ, majoré de la prime moyenne, sera versé aux hauts dirigeants en cause.

Rémunération du président et chef de la direction retraité

M. Kvisle a quitté TransCanada pour prendre sa retraite le 1^{er} septembre 2010 (la « date de la retraite ») et le conseil a approuvé les dispositions détaillées concernant la retraite de M. Kvisle.

Bien que certains des régimes de rémunération de la Société comportent des dispositions obligatoires concernant la retraite, plusieurs régimes en sont dépourvus, ce qui permet au conseil d'exercer son pouvoir discrétionnaire. Le conseil a appliqué plusieurs principes dans les domaines qui relèvent de sa discrétion :

1. il a tenu compte de l'expérience et des relations externes nationales et internationales nouées par M. Kvisle à l'avantage de la Société pendant une période transitoire postérieure à sa retraite;
2. il a veillé à ce que les clauses de non-concurrence pertinentes soient en vigueur;
3. il a exigé qu'une partie importante du paiement des unités incitatives à moyen terme se fonde sur le rendement réel de la Société au cours des deux exercices à venir et non sur un prix d'exercice;
4. il a obligé M. Kvisle à détenir un grand nombre d'actions pendant un délai précis après sa retraite;
5. il a harmonisé le traitement accordé avec les intérêts des actionnaires.

Conformément à ces principes, le conseil a décidé d'accorder les avantages suivants à M. Kvisle :

Convention de services-conseils, période de détention des titres de participation et non-concurrence

M. Kvisle a convenu avec le conseil de continuer d'offrir ses services à la Société au moyen d'une convention de services-conseils d'une durée maximale moyenne de six jours de travail par mois qui sera en vigueur du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2011 (96 jours au total). La Société versera des honoraires de services-conseils totaux de 270 000 \$. Les honoraires de services-conseils ont été établis en fonction de la rémunération versée aux membres du conseil de TransCanada qui consacrent un temps semblable à la Société et lui offrent la même contribution au cours de cette période.

Comme il est décrit précédemment à la rubrique « Ententes relatives au départ », conformément aux conditions applicables à ces ententes, TransCanada peut obliger M. Kvisle à se conformer à une clause de non-concurrence pendant les 12 mois qui suivent sa date de départ en contrepartie du versement d'une indemnité d'environ trois millions de dollars. La Société a choisi de ne pas demander à M. Kvisle de se conformer à la clause de non-concurrence prévue par l'entente relative au départ si bien qu'elle n'a pas versé l'indemnité connexe.

Cependant, M. Kvisle a accepté qu'une clause de non-concurrence d'une durée de 16 mois figure dans sa convention de services-conseils, comme il est décrit précédemment. M. Kvisle n'a pas reçu de rémunération supplémentaire aux termes de cette convention; le conseil lui a cependant fait un paiement au comptant de 2 000 000 \$ relativement aux unités d'actions au rendement de 2010.

Enfin, en vertu de la convention, M. Kvisle est tenu de conserver des droits de propriété véritable dans la Société d'une juste valeur marchande d'au moins 3 750 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2011.

Salaire de base

Le salaire annuel de M. Kvisle pour 2010 et jusqu'à la date de la retraite était toujours de 1 250 004 \$.

Incentifs à court terme

Conformément à son entente relative au départ, M. Kvisle a reçu une rémunération au rendement qui s'est élevée à 1 116 073 \$ en 2010. Cette somme correspond aux primes annuelles moyennes qui lui ont été versées en 2007, 2008 et 2009, réparties proportionnellement au nombre de jours de l'année 2010 qui ont précédé la date de la retraite.

Incentifs à moyen terme (75 % de la rémunération incitative à moyen terme et de la rémunération incitative à long terme)

À la date de sa retraite, M. Kvisle avait des unités d'actions au rendement en cours et non acquises provenant d'attributions effectuées en 2008, 2009 et 2010. Conformément au régime d'UADD, le comité des RH a le pouvoir discrétionnaire d'établir le traitement réservé aux unités d'actions au rendement au milieu de l'exercice pour les dirigeants qui sont parties à une entente relative au départ :

- Le comité des RH et le conseil ont établi que les unités d'actions au rendement en cours en 2008 et 2009 totalisant 6 040 000 \$ au moment de l'attribution ne seront pas annulées et seront payées conformément au régime d'UADD, qui se fonde sur le rendement réel de la Société au cours de la durée des unités. Comme il est décrit à la rubrique « Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice », le comité des RH et le conseil ont établi que 67 % des unités en cours aux termes des attributions d'unités d'actions au rendement pour 2008 seront acquises et payées si bien que M. Kvisle recevra 2 209 267 \$.
- Un versement au comptant proportionnel de 2 000 000 \$ relatif aux unités d'actions au rendement de 2010 en cours a été effectué sur la valeur initiale des attributions de 3 000 000 \$ et a été calculé en créditant la participation de 2010 et 2011 pour refléter la durée de la convention de services-conseils. Le paiement fait à M. Kvisle correspond effectivement à l'acquisition de 67 % de ses unités d'actions au rendement de 2010.

Le conseil est d'avis que le traitement susmentionné :

- s'harmonise avec le rendement réel de la Société, lequel est largement attribuable aux qualités de chef de M. Kvisle;
- s'harmonise avec les intérêts des actionnaires puisque l'acquisition normale des unités d'actions au rendement de 2008 et 2009 après la retraite de M. Kvisle respecte les critères de rendement prévus par le régime d'UADD.

Incentifs à long terme (25 % de la rémunération incitative combinée à moyen terme et à long terme)

M. Kvisle avait 1 527 771 options d'achat d'actions en cours (acquises et non acquises) à la date de la retraite. Puisque M. Kvisle avait atteint l'âge de 55 ans à cette date, les dispositions du régime d'options d'achat d'actions concernant la retraite s'appliquent, si bien que la totalité des options d'achat d'actions non acquises sont immédiatement acquises et peuvent être exercées au plus tôt : (i) à la date d'expiration, (ii) le 1^{er} septembre 2013 (trois ans après la date de la retraite).

Incentifs à long terme autres qu'à base de titres de participation

Puisque M. Kvisle est à la retraite et a dépassé l'âge de 55 ans, il continuera de recevoir la valeur annuelle, établie par le conseil à sa discrétion, du régime relatif à la valeur des dividendes jusqu'à la date normale d'expiration des unités en cours aux termes du régime. Ce régime a été suspendu en 2002 et il n'y a pas eu d'attributions s'y rapportant par la suite. Les unités préalablement attribuées peuvent être payées jusqu'en 2011 après quoi aucun autre paiement ne sera effectué. Le montant versé à M. Kvisle aux termes du régime s'est élevé à 196 875 \$ pour 2010. Ce montant inclut une réduction de 116 100 \$ pour compenser un paiement excédentaire fortuit pour l'année 2009 versé en trop en 2010. De plus amples renseignements sur ce régime figurent à la rubrique « Régime incitatif à long terme autre qu'à base de titres de participation ».

Avantages et retraite

M. Kvisle recevra des avantages et une retraite conformément aux régimes d'avantages accordés aux retraités et aux régimes de retraite qui s'appliquent à tous les employés de la Société. Des prestations viagères annuelles totalisant 784 625 \$ étaient payables sur les régimes de retraite complémentaires et agréés de TransCanada à la date de la retraite.

Avantages indirects

À la date de la retraite, la totalité des avantages indirects ont pris fin à l'exception du privilège de stationnement qui est demeuré en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010 (valeur estimative de 1 831 \$).

Arrangements relatifs à un changement de contrôle

Selon la définition prévue aux ententes relatives au départ, un changement de contrôle se produit notamment lorsque plus de 20 % des actions comportant droit de vote de TransCanada ou plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TCPL (compte non tenu des actions comportant droit de vote de TCPL que détient TransCanada) deviennent la propriété véritable d'une autre entité.

Le tableau suivant résume les conditions et les dispositions qui s'appliquent aux hauts dirigeants aux termes des ententes relatives au départ en cas de changement de contrôle.

Unités d'actions au rendement	Si la date de départ du haut dirigeant par suite d'un congédiement sans motif valable tombe dans les deux ans suivant un changement de contrôle, toutes les unités d'actions au rendement non acquises sont réputées acquises et sont payées en un versement unique forfaitaire en espèces.
Options d'achat d'actions	À la suite d'un changement de contrôle, les options d'achat d'actions sont acquises par anticipation. Si la Société ne peut, pour quelque raison que ce soit, effectuer cette acquisition anticipée (p. ex. les actions de la Société cessent d'être négociées), elle versera au haut dirigeant un paiement en espèces correspondant au montant net de la rémunération que le haut dirigeant aurait reçu s'il avait exercé, à la date d'un changement de contrôle, tous les droits rattachés aux options acquis et non acquis qui auraient fait l'objet d'une acquisition anticipée.
Rente	Si la date de départ du haut dirigeant tombe dans les deux ans suivant un changement de contrôle, un crédit de service ouvrant droit à pension pour la période de préavis applicable est fourni à la date de départ plutôt qu'à la fin de la période de préavis.

Indemnités de départ

Le tableau suivant présente un résumé des paiements supplémentaires qui auraient été versés aux hauts dirigeants dans les cas de départ indiqués avec ou sans changement de contrôle réputé. Les indemnités sont calculées dans l'hypothèse où la date de départ aurait été le 31 décembre 2010 et où un changement de contrôle, le cas échéant, se serait produit à cette date. Les valeurs indiquées représentent des indemnités versées aux termes des ententes relatives au départ et n'incluent pas certaines valeurs qui seraient accordées dans le cours normal des activités, notamment la valeur des options d'achat d'actions acquises dans le cours normal de l'emploi, la valeur des prestations de pension habituellement versées après une démission ou la valeur des avantages accordés aux retraités.

Nom (a)	SANS CHANGEMENT DE CONTRÔLE			AVEC CHANGEMENT DE CONTRÔLE
	Indemnité versée en cas de congédiement avec motif valable ⁽¹⁾ (\$) (b)	Indemnité versée en cas de congédiement sans motif valable ⁽²⁾⁽³⁾ (\$) (c)	Indemnité versée en cas de départ à la retraite ou de décès (\$) (e)	Indemnité versée en cas de congédiement sans motif valable après un changement de contrôle ⁽³⁾⁽⁴⁾ (\$) (g)
R. K. Girling ⁽⁵⁾	0	8 088 488	5 041 851	11 966 423
D. R. Marchand ⁽⁶⁾	0	2 104 850	839 875	2 612 011
A. J. Pourbaix	0	6 951 888	4 195 777	9 781 925
G. A. Lohnes	0	3 992 470	1 887 828	5 187 052
D. M. Wishart	0	5 124 737	2 786 132	7 149 439

- (1) Constitue également le traitement accordé à un haut dirigeant en cas de démission sans congédiement déguisé.
- (2) Constitue également le traitement accordé à un haut dirigeant en cas de démission due à son congédiement déguisé.
- (3) Si TransCanada choisit de demander à des hauts dirigeants de se conformer à une clause de non-concurrence figurant dans les ententes relatives au départ, ceux-ci recevraient les paiements forfaitaires compensatoires supplémentaires suivants :
 - M. Girling – 1 916 675 \$;
 - M. Marchand – 623 341 \$;
 - M. Pourbaix – 1 546 675 \$;
 - M. Lohnes – 1 046 671 \$;
 - M. Wishart – 1 200 000 \$.
- (4) Constitue également le traitement accordé à un haut dirigeant en cas de démission due à son congédiement déguisé si la date de départ tombe dans les deux ans suivant la date du changement de contrôle.
- (5) M. Girling est actuellement partie à une entente relative au départ concernant son poste antérieur dans l'équipe des dirigeants chefs de file. En 2011, l'entente relative au départ de M. Girling devrait être révisée pour refléter ses fonctions de chef de la direction. Les valeurs indiquées se fondent sur son entente relative au départ en vigueur.
- (6) M. Marchand n'est pas actuellement partie à une entente relative au départ. En 2011, il devrait conclure une entente relative au départ comportant pour l'essentiel les mêmes conditions que celles des autres hauts dirigeants. Les valeurs indiquées se fondent sur cette hypothèse.

La valeur totale des avantages indirects accordés à chaque haut dirigeant est inférieure à 50 000 \$ ou 10 % du salaire et, par conséquent, a été exclue du calcul des indemnités de départ. Selon les dispositions relatives à certains cas de départ, la valeur de la rémunération à base d'actions tient compte des hypothèses suivantes :

- les paiements applicables sur les attributions d'unités d'actions au rendement en cours, y compris d'unités supplémentaires provenant du réinvestissement des dividendes, jusqu'au quatrième trimestre de 2010, inclusivement, un cours estimatif de 38,34 \$, soit le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur cinq jours des actions ordinaires de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2010 et le multiplicateur du rendement établi par le comité des RH et le conseil;
- les paiements applicables incluent les gains supplémentaires réalisés en raison de l'acquisition anticipée des options d'achat d'actions. La valeur reflète la différence entre le prix d'exercice et le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX qui était de 37,99 \$ à la fin de l'exercice 2010.

Le comité des RH passe annuellement en revue les indemnités de départ pour chaque haut dirigeant, indemnités qui sont calculées aux termes des ententes relatives au départ. Les données fournies au comité des RH représentent la valeur totale qui sera versée au haut dirigeant en cas de congédiement sans motif valable avec ou sans changement de contrôle réputé ainsi que le paiement supplémentaire qui pourrait être versé en vertu de la clause de non-concurrence.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX HAUTS DIRIGEANTS

À la date des présentes et depuis le début du dernier exercice terminé, aucun ancien ou actuel haut dirigeant ou administrateur de TransCanada ou de ses filiales, aucun candidat à l'élection au poste d'administrateur de TransCanada, ni aucune personne ayant des liens avec eux, n'était endetté envers TransCanada ou l'une de ses filiales. Aucune dette de l'une de ces personnes envers une autre entité ne fait l'objet d'un cautionnement, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un autre arrangement similaire ou entente fourni par TransCanada ou l'une de ses filiales.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

TransCanada souscrit, à ses frais, une assurance responsabilité pour ses administrateurs et dirigeants dont le montant de garantie est de 200 millions de dollars américains globalement, sous réserve d'une franchise de 5 millions de dollars américains par sinistre à l'égard des remboursements de la Société et un montant de garantie supplémentaire de 25 millions de dollars américains pour les pertes non indemnisables. En général, aux termes de cette assurance, TransCanada est remboursée des paiements en excédent de la franchise effectués conformément aux dispositions d'indemnisation de la Société pour le compte de ses administrateurs et dirigeants. Les administrateurs et dirigeants (ou leurs héritiers et représentants légaux), à titre individuel, sont couverts en cas de pertes subies dans l'exercice de leurs fonctions et à l'égard desquelles TransCanada ne les indemnise pas. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la prime annuelle totale à l'égard de cette assurance a été de 1 803 680 \$ US, somme qui a été payée intégralement par TransCanada.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

De plus, les administrateurs et dirigeants de TransCanada sont parties avec TransCanada à des conventions d'indemnisation aux termes desquelles TransCanada a convenu d'indemniser les administrateurs et dirigeants de toute responsabilité découlant de l'exercice de leurs fonctions. De telles conventions d'indemnisation sont conformes aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Tout actionnaire qui le désire peut obtenir sans frais une copie papier de la présente circulaire d'information, de la notice annuelle et du rapport annuel en communiquant avec le secrétaire de TransCanada au 450 - First Street S.W., Calgary (Alberta) Canada T2P 5H1, numéro de téléphone 800 661-3805.

L'information financière est fournie dans les états financiers consolidés vérifiés et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice. Les actionnaires peuvent accéder au site Web de la Société afin d'obtenir des exemplaires des états financiers, du rapport de gestion et des documents relatifs à la gouvernance d'entreprise de la Société à l'adresse www.transcanada.com.

COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les actionnaires, employés et autres parties intéressées peuvent communiquer avec le conseil d'administration en écrivant au président du conseil à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration
TransCanada Corporation
450 First Street S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 5H1

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil de TransCanada a approuvé le contenu de la présente circulaire d'information, y compris ses annexes, ainsi que son envoi aux actionnaires ayant le droit de recevoir l'avis de convocation, à tous les administrateurs, aux vérificateurs de TransCanada et aux organismes gouvernementaux pertinents.

Le vice-président et secrétaire de la Société,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DeGrandis', with a stylized flourish at the end.

Donald J. DeGrandis

Fait à Calgary (Alberta)

Le 14 février 2011

ANNEXE A

RÉSOLUTION RELATIVE AU VOTE CONSULTATIF SUR LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

IL EST RÉSOLU, à titre de résolution ordinaire de TransCanada Corporation (la « Société »), ce qui suit :

1. à titre consultatif et non dans le but d'atténuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de la Société, les actionnaires de la Société acceptent l'approche de la Société à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants qui figure dans la circulaire d'information de la direction de la Société datée du 14 février 2011.

ANNEXE B

INFORMATION CONCERNANT LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Le conseil et les membres de la direction de TransCanada se sont engagés à appliquer les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise. Les pratiques en matière de gouvernance de TransCanada sont conformes aux règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), à celles de la Bourse de New York (la « NYSE ») et de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis (la « SEC ») applicables aux émetteurs privés étrangers. En tant que société non américaine, TransCanada n'est pas tenue de respecter la plupart des normes d'inscription en matière de gouvernance d'entreprise de la NYSE. Cependant, hormis tel qu'il est résumé sur notre site Web à l'adresse www.transcanada.com, les pratiques en matière de gouvernance qu'elle met en œuvre sont conformes aux normes de la NYSE applicables aux sociétés américaines à tous égards importants. TransCanada respecte le Règlement 52-110 des ACVM concernant les comités de vérification (les « règles canadiennes sur le comité de vérification »), l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance et le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (collectivement, les « lignes directrices canadiennes en matière de gouvernance »). Au sein de TransCanada, nous estimons que la direction et la gestion des activités et des affaires de la Société servent principalement à promouvoir au mieux les intérêts de TransCanada d'une façon qui, en bout de ligne, optimisera la valeur pour les actionnaires à long terme et favorisera les relations entre les personnes intéressées. TransCanada estime qu'une gouvernance d'entreprise efficace améliore le rendement de la Société et profite à tous les actionnaires. Nous estimons que l'honnêteté et l'intégrité constituent des facteurs essentiels afin d'assurer une gouvernance d'entreprise saine. Le texte qui suit porte principalement sur les lignes directrices canadiennes en matière de gouvernance et souligne divers éléments du programme de gouvernance de la Société. Le comité de la gouvernance et le conseil l'ont approuvé.

Conseil d'administration

Le conseil estime qu'en principe, une majorité d'administrateurs indépendants devraient siéger au conseil de TransCanada. Le conseil a la responsabilité de faire cette détermination en fonction de l'examen annuel effectué par le comité de la gouvernance. Le conseil se compose actuellement de 13 administrateurs. En 2011, le conseil a déterminé que 12 (92 %) de ces administrateurs étaient indépendants. La candidature de 12 administrateurs potentiels est soumise à l'assemblée, et 11 (92 %) de ces candidats sont indépendants. Chaque année, le conseil détermine lesquels de ses membres et des candidats à l'élection sont non reliés et indépendants en fonction d'un ensemble de critères écrits établis conformément à la définition d'« indépendant » dans les règles canadiennes sur le comité de vérification et les lignes directrices canadiennes en matière de gouvernance. Les critères d'indépendance sont également conformes aux règles applicables de la SEC et de la NYSE. Le conseil a déterminé qu'aucun des candidats à un poste d'administrateur, à l'exclusion de M. Girling, n'a une relation importante directe ou indirecte avec TransCanada qui serait susceptible de nuire à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de TransCanada. À titre de président et chef de la direction de TransCanada, M. Girling n'est pas indépendant.

Le comité de la gouvernance passe en revue au moins une fois l'an l'existence de toute relation entre chaque administrateur et TransCanada afin de s'assurer que la majorité des administrateurs sont indépendants de TransCanada.

De plus, le conseil a examiné si les administrateurs siégeant au conseil d'organisations sans but lucratif qui reçoivent des dons de TransCanada sont susceptibles d'être en conflit d'intérêts. Le conseil a décidé que ces relations, lorsqu'elles existent, ne nuisent pas à la capacité de l'administrateur d'agir au mieux des intérêts de TransCanada, étant donné que toutes les décisions de faire des dons à des organisations sans but lucratif sont prises par un comité de gestion au sein duquel ne siège aucun administrateur. Au

moment de déterminer l'indépendance des administrateurs, le conseil tient aussi compte des liens de parenté et des associations possibles avec des sociétés qui ont un lien avec TransCanada.

Bien que certains des candidats à un poste d'administrateur siègent aux conseils de sociétés qui expédient du gaz naturel et du pétrole brut sur les réseaux de pipelines de TransCanada ou ont par ailleurs un lien avec de telles sociétés, TransCanada, à titre de transporteur réglementé au Canada et aux États-Unis, ne peut refuser des services de transport à un expéditeur solvable. En outre, en raison de la nature spécialisée de ce secteur d'activité, TransCanada estime qu'il est important que son conseil se compose d'administrateurs compétents et avertis, dont certains proviennent du groupe des producteurs ou des transporteurs de pétrole et de gaz. Le comité de la gouvernance surveille les relations entre les administrateurs pour s'assurer que les relations commerciales n'ont aucune incidence sur le rendement du conseil. Lorsqu'un administrateur déclare avoir un intérêt dans un contrat important ou une opération importante devant être examinée à une réunion, l'administrateur n'assiste pas à la réunion pendant les débats sur la question et ne vote pas à l'égard de la question.

Tous les émetteurs assujettis dont les candidats sont actuellement administrateurs sont indiqués dans le tableau de la circulaire d'information de TransCanada à la rubrique « Candidats à l'élection aux postes d'administrateurs », aux sous-titres « Membre d'autres conseils d'entités ouvertes » et « Membre d'autres comités d'entités ouvertes ».

En 2010, les administrateurs indépendants du conseil se sont réunis séparément avant et après chaque réunion régulière et extraordinaire. Il y a eu huit réunions ordinaires et une réunion extraordinaire en 2010. De plus, tous les administrateurs sont disposés à rencontrer la direction au besoin.

Sans être un haut dirigeant, M. Jackson est le président du conseil de TransCanada depuis le 30 avril 2005. Il a également siégé comme président du conseil de Deer Creek Energy Limited (de 2001 à 2005) et de Resolute Energy Inc. (de 2002 à 2005).

En 2010, tous les administrateurs ont démontré que leurs rôles et leurs responsabilités leur tenaient à cœur. Le taux de présence global aux réunions du conseil et des comités s'est élevé à 97 % dans les deux cas. Deux des trois absences des administrateurs aux réunions du conseil et des comités étaient des absences pour cause de maladie. Des statistiques de présence précises figurent, avec la notice biographique de chacun des administrateurs, dans la circulaire d'information de TransCanada à la rubrique « Candidats à l'élection aux postes d'administrateurs ».

Mandat du conseil

Le conseil s'acquitte de ses responsabilités directement et par l'entremise de comités. Au cours de réunions régulièrement prévues, les membres du conseil et la direction discutent d'un grand nombre de questions ayant trait à la stratégie et aux intérêts commerciaux de TransCanada, et le conseil a la responsabilité d'approuver le plan stratégique de TransCanada. De plus, le conseil reçoit des rapports de la direction sur le rendement opérationnel et financier de TransCanada. Le conseil a tenu huit réunions régulières en 2010. Des réunions extraordinaires sont tenues de temps à autre, selon les besoins; en 2010, le conseil a tenu une réunion extraordinaire. De plus, le conseil a tenu deux séances concernant des questions stratégiques et une séance d'une journée complète portant sur la planification stratégique en 2010. En outre, le comité de vérification et le conseil ont tenu des séances de formation sur les IFRS données par la direction et KPMG.

Le conseil fonctionne en vertu d'une charte écrite tout en conservant les pleins pouvoirs. Toute responsabilité non déléguée à la direction ou à un comité incombe au conseil. La charte du conseil d'administration aborde l'organisation et la composition du conseil, ainsi que ses devoirs et responsabilités relativement à la gestion des affaires de TransCanada et ses responsabilités en matière de surveillance à l'égard de ce qui suit : la gestion et les ressources humaines; la stratégie et la planification;

les questions générales et financières; la gestion de l'entreprise et des risques; les politiques et procédures; les communications générales et celles relatives aux rapports sur la conformité; et les obligations légales générales, y compris la capacité de faire appel à des conseillers indépendants au besoin. La charte peut être consultée sur le site Web de TransCanada à l'adresse www.transcanada.com et est jointe à la présente circulaire d'information à l'annexe C.

Le conseil supervise également étroitement les conflits d'intérêts possibles entre la Société et les membres de son groupe, y compris TC PipeLines, LP, société en commandite principale inscrite à la cote du Nasdaq.

Des chartes qui précisent leurs principales responsabilités ont été adoptées pour chaque comité. Le conseil et chaque comité passent en revue leur charte chaque année afin de s'assurer qu'elle demeure conforme aux nouvelles exigences en matière de gouvernance d'entreprise. Le conseil et chaque comité sont tenus de mettre à jour leur charte. Toutes les chartes sont affichées sur le site Web de TransCanada à l'adresse www.transcanada.com.

Descriptions de poste

Le conseil a élaboré des descriptions de poste écrites pour le président du conseil, pour le président de chacun des comités du conseil et pour le président et chef de la direction. Les responsabilités de chaque président de comité sont énoncées dans la charte respective de chaque comité. Les descriptions de poste écrites et les chartes des comités sont affichées sur le site Web de TransCanada à l'adresse www.transcanada.com.

Le comité des ressources humaines et le conseil passent en revue et approuvent chaque année les objectifs de rendement personnel du chef de la direction et passent en revue avec lui son rendement par rapport aux objectifs de l'année précédente. La discussion et l'analyse portant sur la rémunération par le comité des ressources humaines figure dans la présente circulaire d'information à la rubrique « Discussion et analyse portant sur la rémunération ».

Orientation et formation continue

Les nouveaux administrateurs reçoivent un programme d'orientation et de formation qui comprend un manuel des administrateurs contenant des renseignements au sujet des fonctions et obligations des administrateurs, des activités et de l'exploitation de TransCanada, des exemplaires des règles du conseil et des comités et des exemplaires de documents d'information déjà déposés et des documents provenant des réunions récentes du conseil. Les nouveaux administrateurs reçoivent des renseignements supplémentaires de nature historique et financière qui sont à la fois des renseignements de base et un résumé des principales questions commerciales, assistent à une séance d'information sur la stratégie de l'entreprise, ont l'occasion de visiter les installations et le site des projets de TransCanada et de se réunir et de discuter avec les hauts dirigeants et les autres administrateurs. Les nouveaux administrateurs rencontrent également le vice-président, Stratégie, qui leur présente un aperçu des différents secteurs d'opérations au sein de TransCanada, et qui identifie pour chacun d'entre eux les principaux domaines d'intérêt. Des séances d'information sont également tenues à l'intention des nouveaux membres des comités, au besoin. Le manuel des administrateurs, l'intégration des administrateurs et le processus de formation continue sont passés en revue chaque année par le comité de la gouvernance. Les détails de l'orientation de chaque nouvel administrateur sont adaptés aux besoins individuels et aux domaines d'intérêt de chaque administrateur. Par le passé, il y a eu notamment une visite du parquet de la bourse de l'électricité et d'un négociant en électricité et des discussions avec les chefs de file en électricité de l'Ouest, une visite du site de Bruce Power à Kincardine, en Ontario, une visite des installations pipelinières ANR de la Société, dans le golfe du Mexique, une visite de la salle de contrôle des opérations d'un pipeline et une visite de la centrale de Ravenswood de Queens, à New York.

Des membres de la haute direction ainsi que des experts externes font des présentations à l'intention du conseil et de ses comités périodiquement sur divers thèmes liés aux activités de l'entreprise et sur les modifications des exigences imposées par la loi, les règlements et l'industrie. Les administrateurs visitent certaines des installations en exploitation et certains des sites de projets de TransCanada chaque année. En 2010, les administrateurs ont participé à une visite des installations de captage et de distribution de pétrole brut de Hardisty, en Alberta, soit le point de départ de l'oléoduc Keystone, et à une visite guidée de l'usine d'exploitation de sables bitumineux de MacKay River, en Alberta. Les administrateurs ont également organisé un sommet à Houston, au Texas, en septembre 2010 qui comportait une visite du site d'une station de pompage pétrolière et d'un secteur du nouveau prolongement vers Cushing de l'oléoduc Keystone, au Kansas. Dans le cadre de leur formation continue, les administrateurs ont également participé à des séances de discussion sur des questions stratégiques, dont trois ont eu lieu en 2010. Le comité de la gouvernance établit une fois l'an les sujets à l'ordre du jour des séances de discussion sur les questions stratégiques et les lieux des visites en fonction des questions d'actualité, des objectifs de l'entreprise et des suggestions des administrateurs. TransCanada encourage la formation continue de ses administrateurs, suggère périodiquement des programmes qui peuvent être utiles aux administrateurs et accorde du financement à la formation des administrateurs lorsque cela est pertinent. Pour de plus amples renseignements sur la formation des administrateurs en 2010, voir la rubrique « Formation des administrateurs en 2010 » de la présente circulaire d'information. Tous les administrateurs canadiens sont membres du Canadian Institute of Corporate Directors, lequel offre bon nombre de formations aux administrateurs.

Accès du conseil à la haute direction

Les membres du conseil disposent d'un accès complet à la direction de la Société, sous réserve d'un préavis raisonnable donné à la Société et d'efforts raisonnables déployés pour éviter de perturber la direction, les activités et l'exploitation de la Société. Le conseil encourage la haute direction à inviter des gestionnaires clés à assister aux réunions du conseil afin qu'ils partagent leur expertise sur des questions soumises au conseil. Cela permet aussi au conseil de connaître des gestionnaires clés qui ont un avenir dans la Société.

Code d'éthique des affaires

Le conseil a adopté officiellement et publié un ensemble de lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise qui précisent l'engagement de TransCanada à l'égard du maintien de normes élevées de gouvernance d'entreprise. Les lignes directrices abordent la structure et la composition du conseil et de ses comités et fournissent également une orientation au conseil et à la direction afin de clarifier leurs responsabilités respectives. Les forces du conseil sont les suivantes : un président du conseil indépendant qui n'est pas membre de la direction, des administrateurs bien renseignés et expérimentés qui s'assurent de l'existence de normes visant à promouvoir la conduite éthique à tous les niveaux chez TransCanada, un nombre d'administrateurs permettant au conseil d'être efficace, la concordance avec les intérêts des actionnaires par suite des exigences en matière de propriété d'actions imposées aux administrateurs et les évaluations annuelles de l'efficacité du conseil, de ses comités et des différents administrateurs. Les lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise de TransCanada sont affichées sur le site Web de TransCanada à l'adresse www.transcanada.com.

Le conseil a également adopté un code d'éthique à l'intention des administrateurs, lequel code a pour base des principes de bonne conduite et un comportement hautement éthique. TransCanada a adopté un code d'éthique des affaires à l'intention de ses employés qui s'applique également à son chef de la direction, à son chef des finances et à son contrôleur, lesquels font tous l'objet d'une attestation annuelle. Le respect des divers codes de la Société est supervisé par le comité de vérification qui en fait rapport au conseil. Seul le conseil ou le comité du conseil approprié est autorisé à consentir des dérogations au code aux administrateurs ou aux hauts dirigeants. Il n'y a eu aucune dérogation à ce code en 2010. Le code

d'éthique des affaires de TransCanada peut être consulté sur le site Web de TransCanada à l'adresse www.transcanada.com.

Planification de la relève et nomination des administrateurs

Le comité de la gouvernance, qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, est responsable de proposer des nouveaux candidats au conseil, lequel se charge à son tour de déterminer les candidats à proposer aux actionnaires aux fins d'élection. Le comité de la gouvernance passe en revue annuellement les compétences des personnes candidates à l'élection au sein du conseil et soumet ses recommandations au conseil. L'objectif de cet examen est de maintenir la composition du conseil de sorte à assurer la meilleure combinaison de compétences et d'expérience pour guider la stratégie à long terme et l'exploitation continue des activités de TransCanada. Les nouveaux candidats doivent posséder de l'expérience dans les secteurs d'activité dans lesquels TransCanada est active ou de l'expérience dans la gestion générale d'entreprises de taille et de portée semblables à celles de TransCanada. Ils doivent de plus être en mesure de consacrer au conseil le temps requis et manifester la volonté de siéger au conseil. Le comité de la gouvernance conseille également le conseil en ce qui concerne les critères d'indépendance de chaque administrateur ainsi que l'évaluation en tant que telle de l'indépendance de chacun d'eux.

Le comité de la gouvernance évalue périodiquement l'ensemble des compétences des membres du conseil en place par rapport aux compétences et à l'expérience sur lesquelles on devrait éventuellement miser dans la recherche de nouveaux candidats au conseil. Le comité de la gouvernance passe régulièrement en revue le calendrier des départs à la retraite des administrateurs qui est fondé sur l'âge de la retraite obligatoire et le compare avec la grille des compétences des administrateurs et la structure des comités du conseil. Le comité de la gouvernance étudie actuellement les compétences et l'expertise des membres du conseil et des comités qui prendront leur retraite dans les années à venir et passe en revue ses priorités concernant les candidats aux postes d'administrateurs qui remplaceront les administrateurs retraités. Le comité a également retenu les services d'une société de recherche tierce pour l'aider à évaluer et à choisir des candidats compétents aux postes d'administrateurs. De plus amples renseignements sur les compétences des administrateurs et la planification de leur relève figurent dans la présente circulaire d'information à la rubrique « Compétences des administrateurs et planification de la relève ».

Le conseil a déterminé que personne ne sera élu ou réélu au conseil après avoir atteint l'âge de 70 ans à la date de l'assemblée annuelle tenue en vue d'élire les administrateurs, étant toutefois entendu que si un administrateur atteint cet âge avant d'avoir siégé sept ans de suite au conseil, il peut se représenter, sur la recommandation du conseil, chaque année jusqu'à ce qu'il ait siégé au conseil pendant sept ans.

De plus amples renseignements concernant le comité de la gouvernance se trouvent dans la circulaire d'information à la rubrique « Comités du conseil et leurs chartes – Comité de la gouvernance ».

Rémunération

Le comité de la gouvernance, qui est entièrement composé d'administrateurs indépendants, passe en revue la rémunération des administrateurs chaque année, en tenant compte des questions comme le temps consacré à l'exécution de leur mandat, la responsabilité et la rémunération accordée par des sociétés comparables et présente ses recommandations au conseil chaque année. Towers Watson fournit au comité de la gouvernance un rapport annuel sur la rémunération versée aux administrateurs par des sociétés comparables pour faciliter l'examen de la question. Les administrateurs peuvent recevoir leur rétribution annuelle, leur rétribution à titre de membre ou de président d'un comité et leurs frais de déplacement en argent ou en unités d'actions différées. À l'exclusion de M. Girling, qui respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions des hauts dirigeants, les administrateurs doivent détenir au moins cinq fois leur rétribution annuelle en espèces en actions ordinaires ou en unités d'actions différées connexes de TransCanada. Les administrateurs disposent d'un maximum de cinq ans à partir du moment

où ils se joignent au conseil pour atteindre ce niveau de propriété d'actions. La valeur des niveaux de propriété d'actions est rajustée lorsque la rétribution annuelle en espèces est augmentée.

Le comité des ressources humaines, qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, est chargé, au nom du conseil, d'étudier les programmes de rémunération des hauts dirigeants, y compris le chef de la direction, et leurs éléments constitutifs et, après étude, de recommander au conseil une rémunération globale du chef de la direction et de l'équipe de hauts dirigeants, y compris les hauts dirigeants visés. Le comité des ressources humaines évalue la rémunération des hauts dirigeants qui sera incluse dans la circulaire d'information et en fait la recommandation au conseil. Le processus qu'utilise le comité des ressources humaines dans le cadre de cette détermination se trouve à la rubrique « Discussion et analyse portant sur la rémunération » de la présente circulaire d'information.

D'autres renseignements relatifs au comité des ressources humaines figurent dans la présente circulaire d'information à la rubrique « Comités du conseil et leurs chartes – Comité des ressources humaines ».

Des renseignements relatifs aux services de conseils en rémunération fournis à TransCanada par Towers Watson au cours de l'exercice 2010 figurent dans la présente circulaire d'information à la rubrique « Discussion et analyse portant sur la rémunération ».

Autres comités du conseil

Le conseil a mis sur pied les comités suivants : vérification; santé, sécurité et environnement; gouvernance; ressources humaines. Des détails relativement à ces comités figurent dans la présente circulaire d'information à la rubrique « Comités du conseil et leurs chartes ».

Évaluations

Le comité de la gouvernance a comme responsabilité de faire une évaluation annuelle du rendement global du conseil, de ses comités et de ses membres individuels et de faire rapport de ses conclusions au conseil. Un questionnaire annuel et/ou des entrevues individuelles sont utilisés dans le cadre de ce processus. Actuellement, le comité juge que les entrevues individuelles menées par son président avec chaque membre du conseil constituent la méthode la plus efficace pour que le conseil dans son ensemble puisse prendre connaissance des opinions individuelles de chacun de ses membres. Dans le cadre de cette entrevue, le président du conseil pose une série de questions que le comité de la gouvernance lui a fournies et qui ont également été distribuées à tous les membres.

L'évaluation annuelle traite de l'efficacité du conseil dans son ensemble et de celle de chacun de ses comités et sollicite des commentaires dans les domaines de vulnérabilité éventuelle et dans les domaines qui, selon les membres, pourraient être améliorés ou rehaussés afin d'assurer l'efficacité continue du conseil et de chacun de ses comités. L'évaluation annuelle comprend également des questions sur le rendement personnel et sur celui des pairs. Chaque comité effectue également une auto-évaluation annuelle.

Lorsque le questionnaire annuel est utilisé, le secrétaire d'entreprise se charge de rassembler les réponses, qui sont présentées au président du conseil. C'est le président du conseil qui rassemble les réponses des entrevues. Les résultats sont distribués aux administrateurs et font l'objet de discussions au conseil.

Des entretiens officiels avec chaque membre de l'équipe de haute direction de TransCanada sont menés par le président du conseil chaque année. Le président du comité de la gouvernance rencontre également chaque année tous les administrateurs relativement à son évaluation du rendement du président. Toutes ces évaluations font l'objet d'un rapport annuel au conseil dans son ensemble. Le comité de la gouvernance se tient au courant des évaluations externes de la gouvernance du conseil et participe à des

discussions à cet égard et il étudie régulièrement la documentation sur les pratiques exemplaires changeantes en matière de gouvernance d'entreprise.

Compétences financières des administrateurs

Le conseil a déterminé que tous les membres de son comité de vérification possédaient des compétences financières. Une personne possède des compétences financières si elle est capable de lire et de comprendre un ensemble d'états financiers d'une portée et d'un niveau de complexité quant aux questions comptables généralement comparables à la portée et à la complexité des questions qui pourraient raisonnablement être soulevées par les états financiers de TransCanada.

Vote majoritaire à l'égard des administrateurs

TransCanada a adopté une politique suivant laquelle, à toute assemblée où le nombre de candidats aux postes d'administrateurs est le même que le nombre de postes d'administrateurs au conseil, si le nombre d'abstentions exprimées par procuration pour l'élection d'un administrateur en particulier est supérieur à 5 % des voix exprimées par procuration, l'élection de chacun des administrateurs se fera par scrutin à cette assemblée des actionnaires. Un administrateur est tenu de remettre sa démission s'il reçoit davantage d'« abstentions » que de voix « pour » son élection lors de la tenue d'un tel scrutin. En l'absence de circonstances atténuantes, le conseil est censé accepter cette démission dans les 90 jours. Le conseil peut combler une vacance conformément aux règlements administratifs de TransCanada et à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La politique ne s'applique pas dans le cas d'une course aux procurations à l'égard de l'élection des administrateurs. Cette politique fait partie des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise de TransCanada qui sont affichées sur le site Web de TransCanada à l'adresse www.transcanada.com.

Planification de la relève des dirigeants et du chef de la direction

Il incombe au comité des ressources humaines de surveiller la planification de la relève de la haute direction et d'en rendre compte au conseil. Le comité des ressources humaines dirige la planification de la relève du chef de la direction, l'examine et en discute avec le conseil. Le chef de la direction prépare également un survol des fonctions de chaque haut dirigeant, y compris des compétences et de l'expertise nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter convenablement de ses responsabilités. Les forces des titulaires actuels des postes sont passées en revue et des programmes de perfectionnement sont préparés pour que leur rendement donne continuellement satisfaction. On repère les candidats éventuels aux postes de hauts dirigeants. Les compétences et l'expérience de chacun des candidats sont analysées en fonction des compétences nécessaires pour obtenir une promotion à un poste de haut dirigeant précis. On repère d'autres possibilités de perfectionnement pour chaque candidat soit, notamment, les possibilités d'obtenir de l'expérience en gestion supplémentaire ou diversifiée, de la formation ou les possibilités de se perfectionner ou de s'instruire.

Le comité des ressources humaines et le conseil passent en revue au moins une fois par an la description de tâches relative à chacun des postes de haut dirigeant et évaluent le rendement et les compétences des titulaires des postes et de leurs éventuels remplaçants. La planification de la relève du chef de la direction s'étale sur plusieurs années pour les hauts dirigeants qui ont le potentiel d'occuper un jour cette fonction. La planification de la relève comprend une analyse continue du rendement, des compétences et de l'expérience ainsi qu'une évaluation des caractéristiques personnelles qui sont jugées nécessaires pour occuper le poste.

ANNEXE C

CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. INTRODUCTION

- A. La principale responsabilité du conseil consiste à favoriser la réussite à long terme de la Société conformément à sa responsabilité d'agir avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société.
- B. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs. Toute responsabilité qui n'est pas déléguée à la direction ou à un comité du conseil demeure la responsabilité du conseil. La présente charte est préparée pour aider le conseil et la direction à clarifier leurs responsabilités et à assurer une communication efficace entre le conseil et la direction.

II. COMPOSITION ET STRUCTURE DU CONSEIL

- A. Les candidats à un poste d'administrateur sont initialement examinés et recommandés par le comité de la gouvernance du conseil, approuvés par le conseil dans son ensemble et élus chaque année par les actionnaires de la Société.
- B. Le conseil doit se composer en majorité de membres que le conseil juge indépendants. Un membre est indépendant s'il n'a aucune relation directe ou indirecte qui, de l'avis du conseil, pourrait être perçue comme pouvant raisonnablement nuire à sa capacité d'exercer un jugement indépendant.
- C. Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction se réuniront régulièrement pour discuter de questions d'intérêt sans la présence des membres de la direction.
- D. Certaines responsabilités du conseil indiquées aux présentes peuvent être déléguées à des comités du conseil. Les responsabilités de ces comités seront indiquées dans leur charte, dans leur version modifiée de temps à autre.

III. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

A. Gérer les affaires du conseil

Le conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, notamment les autorisations relatives aux dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Certaines obligations légales du conseil sont décrites en détail à la section IV. Sous réserve de ces obligations légales et des statuts et des règlements administratifs de la Société, le conseil conserve la responsabilité de la gestion de ses affaires, y compris ce qui suit :

- (i) planifier sa composition et sa taille;
- (ii) choisir son président;
- (iii) désigner des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs;
- (iv) déterminer l'indépendance des membres du conseil;
- (v) approuver les comités du conseil et l'affectation des administrateurs à ces comités;
- (vi) déterminer la rémunération des administrateurs;
- (vii) évaluer l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

B. Direction et ressources humaines

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) la nomination et la relève du chef de la direction et la surveillance du rendement du chef de la direction, l'approbation de la rémunération du chef de la direction et la fourniture

de conseils au chef de la direction dans le cadre de l'exécution de ses fonctions à titre de chef de la direction;

- (ii) approuver une description de poste pour le chef de la direction;
- (iii) passer en revue le rendement du chef de la direction au moins une fois par année, par rapport aux objectifs écrits dont il a été convenu;
- (iv) approuver les décisions relatives aux membres de la haute direction, notamment :
 - a) la nomination et le renvoi des dirigeants de la Société et des membres de son équipe de hauts dirigeants;
 - b) la rémunération et les avantages sociaux des membres de l'équipe de hauts dirigeants;
 - c) le fait de donner son autorisation aux hauts dirigeants pour siéger au conseil d'administration de sociétés ouvertes non reliées (sauf des organismes sans but lucratif);
 - d) les objectifs de rendement annuels de la Société et de ses unités d'exploitation qui sont utilisés pour déterminer la rémunération au rendement ou les autres primes attribuées aux dirigeants;
 - e) les contrats d'emploi et les autres arrangements particuliers conclus avec des hauts dirigeants ou d'autres groupes d'employés, et le congédiement de ceux-ci, si de telles mesures sont susceptibles d'avoir une incidence importante⁽¹⁾ sur la Société ou ses politiques de base relatives à la rémunération et aux ressources humaines;
- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des programmes de planification de la relève sont en place, notamment des programmes en vue de la formation et du perfectionnement des membres de la direction;
- (vi) approuver certaines questions visant tous les employés, notamment :
 - a) le programme ou la politique relatif au salaire annuel des employés;
 - b) les nouveaux programmes d'avantages sociaux ou des modifications aux programmes actuels qui auraient pour effet d'augmenter les coûts pour la Société à un montant supérieur à 10 millions de dollars par année;
 - c) les lignes directrices relatives aux investissements dans les caisses de retraite canadiennes et la nomination des gestionnaires des caisses de retraite;
 - d) les prestations importantes octroyées aux employés qui partent à la retraite en plus des prestations qu'ils reçoivent aux termes des régimes de retraite ou d'autres régimes de prestations approuvés.

C. Stratégie et plans

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) participer aux séances de planification stratégique pour s'assurer que la direction élabore, et en bout de ligne approuve, les principaux objectifs et les principales stratégies de la Société;
- (ii) approuver les budgets d'engagement de capital et de dépenses en capital ainsi que les plans d'exploitation connexes;
- (iii) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération;
- (iv) approuver l'entrée dans des secteurs d'activité qui sont ou sont susceptibles d'être importants pour la Société, ou le retrait de ces secteurs d'activité;

⁽¹⁾ Aux fins de la présente charte, le terme « important » comprend une opération ou une série d'opérations connexes qui, en se fondant sur des hypothèses et en faisant preuve d'un jugement commerciaux raisonnables, aurait une incidence importante sur la Société. Le rendement financier, les responsabilités et la réputation de la Société pourraient être touchés.

- (v) approuver les acquisitions et les désinvestissements importants;
- (vi) surveiller les réalisations de la direction dans le cadre de la mise en œuvre d'importants objectifs et d'importantes stratégies de la Société, compte tenu des circonstances changeantes.

D. Questions générales et financières

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour veiller à la mise en œuvre et à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;
- (ii) surveiller les résultats financiers et d'exploitation;
- (iii) approuver les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe, passer en revue les résultats financiers trimestriels et approuver leur communication par la direction;
- (iv) approuver la circulaire d'information de la direction, la notice annuelle et les documents qui y sont intégrés par renvoi;
- (v) déclarer des dividendes;
- (vi) approuver les opérations de financement, les modifications au capital autorisé, l'émission et le rachat actions, l'émission et le rachat de titres de créance, l'inscription d'actions et d'autres titres à la cote d'une Bourse, l'émission d'effets de commerce, et les prospectus et conventions de fiducie connexes;
- (vii) recommander la nomination des vérificateurs externes et approuver leur rémunération;
- (viii) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes aux relations avec des institutions financières;
- (ix) approuver la nomination de sociétés de fiducie ou les modifications importantes aux relations avec les sociétés de fiducie;
- (x) approuver les contrats, les baux et les autres arrangements ou engagements qui peuvent avoir une incidence importante sur la Société;
- (xi) approuver les lignes directrices relatives à l'autorisation des dépenses;
- (xii) approuver le commencement ou le règlement d'un litige qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur la Société.

E. Gestion des affaires et des risques

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour s'assurer que la direction a identifié les principaux risques associés aux activités de la Société et a mis en œuvre les stratégies appropriées pour gérer ces risques, qu'elle comprend les principaux risques et maintient un bon équilibre entre les risques et les avantages;
- (ii) passer en revue les rapports sur les engagements de capital et dépenses en capital relativement aux budgets approuvés;
- (iii) passer en revue le rendement financier et de l'exploitation compte tenu des budgets ou des objectifs;
- (iv) recevoir, sur une base régulière, des rapports de la direction sur des questions ayant trait, notamment, au comportement éthique, à la gestion environnementale, à la santé et à la sécurité des employés, aux droits de la personne et aux opérations entre personnes apparentées;
- (v) évaluer et surveiller les systèmes de contrôle de gestion en évaluant et en examinant les renseignements fournis par la direction et d'autres personnes (par exemple les vérificateurs internes et externes) au sujet de l'efficacité des systèmes de contrôle de gestion.

F. Politiques et procédures

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) surveiller la conformité à toutes les politiques et procédures importantes aux termes desquelles la Société est exploitée;
- (ii) donner des directives à la direction pour s'assurer que la Société est exploitée en tout temps conformément aux lois et aux règlements applicables et aux normes morales et éthiques les plus élevées;
- (iii) donner à la direction des directives sur les questions de principe tout en respectant sa responsabilité relative à la gestion courante des affaires de la Société;
- (iv) passer en revue les nouvelles politiques générales importantes ou les modifications importantes aux politiques actuelles (notamment, par exemple, les politiques relatives à la conduite des affaires, aux conflits d'intérêts et à l'environnement).

G. Rapport sur la conformité à la réglementation et communications générales

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que la Société a adopté des processus de communication et d'information efficaces avec les actionnaires et d'autres intervenants ainsi qu'avec les milieux financiers, les autorités de réglementation et d'autres destinataires;
- (ii) approuver l'interaction avec les actionnaires à l'égard de toutes les questions qui nécessitent une réponse des actionnaires ou leur approbation;
- (iii) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le rendement financier de la Société est adéquatement divulgué aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et sur une base régulière;
- (iv) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les résultats financiers sont divulgués fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de la divulgation en temps opportun de tout autre fait nouveau qui a une incidence importante sur la Société;
- (vi) faire rapport chaque année aux actionnaires de la gérance du conseil pour l'exercice précédent (le rapport annuel).

IV. OBLIGATIONS LÉGALES GÉNÉRALES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) donner des directives à la direction pour s'assurer que les exigences d'ordre juridique ont été respectées et que les documents et registres ont été dûment préparés, approuvés et tenus;
- (ii) approuver des modifications aux règlements administratifs et aux statuts constitutifs, aux questions nécessitant l'approbation des actionnaires et aux questions à débattre aux assemblées des actionnaires;
- (iii) approuver la forme juridique de la Société, sa dénomination, son logo, l'énoncé de sa mission et l'énoncé de sa vision;
- (iv) s'acquitter des autres fonctions qu'il s'est réservé et qui ne peuvent, en vertu de la loi, être déléguées aux comités du conseil ou à la direction.



Notre vision

TransCanada sera le chef de file du secteur des infrastructures énergétiques en Amérique du Nord en ciblant les occasions de croissance dans les secteurs des pipelines et de la production d'électricité dans des régions où la société possède déjà ou pourra acquérir un important avantage concurrentiel.

